HiiL
user friendly justice

Besoins et satisfaction en matière de justice au **Burkina Faso**

2022

Problèmes juridiques dans la vie quotidienne

HiiL
user friendly justice

Besoins et satisfaction en matière de justice au **Burkina Faso**

2022

Problèmes juridiques dans la vie quotidienne

Cette étude a été financée par le Ministère des Affaires Étrangères du Royaume des Pays-Bas et conduite en collaboration étroite avec le ministère de la Justice du Burkina Faso, avec le soutien technique du Centre pour la Gouvernance Démocratique (CGD) du Burkina Faso.

Table des matières

Résumé analytique 5
Introduction 12
Contexte 16
Méthodologie 24
Echantillon de l´enquête 36
L'écart de justice 44
Impact des problèmes de justice 72
Résolution des litiges 94
Interventions et traitements 140
Informations et conseils juridiques 162
Constatations et implications 188

Résumé analytique

En juillet et août 2021, HiiL a parlé avec 6.064 adultes Burkinabè choisis de façon aléatoire au sujet de leurs besoins en matière de justice. C'était en collaboration avec son partenaire de collecte de données, le Centre pour la gouvernance démocratique du Burkina Faso (CGD). Nous avons rendu visite aux populations dans les treize régions du pays et leur avons demandé si elles avaient été confrontées à un ou plusieurs problèmes de justice au cours des quatre dernières années, quelles mesures elles ont prises pour tenter de résoudre leurs problèmes, et comment elles ont perçu le processus de résolution ainsi que les résultats. L'enquête a été complétée par des entretiens qualitatifs avec des femmes Burkinabè ayant été confrontées à des problèmes de justice et une large gamme de prestataires de justice. Ce processus a abouti à une bonne compréhension, unique et axée sur les personnes, des besoins en matière de justice dans la vie quotidienne.

Les problèmes de justice sont un élément commun de la vie des populations au Burkina Faso : 63% des adultes Burkinabè ont été confrontés au moins à un problème de justice au cours des quatre dernières années. Parmi eux,près de la moitié ont fait l'expérience d'au moins deux problèmes. Collectivement, les Burkinabè rencontrent environ 3,1 millions de problèmes de justice par an.

De nombreuses personnes parviennent à résoudre leurs problèmes de justice. Environ 52% de tous les problèmes sont résolus et la grande majorité de ces résolutions sont perçues comme équitables. Cependant, 15% des problèmes sont toujours en cours de résolution, et pour 32% des problèmes, ceux qui les subissent ont complètement abandonné la recherche d'une solution. Chaque année, environ 2 millions de problèmes au Burkina Faso ne trouvent pas de solution équitable.

Les problèmes de justice ayant un faible impact sont résolus plus facilement. Ceux qui les subissent ont aussi plus souvent tendance à renoncer à essayer de les résoudre. En revanche, les problèmes ayant un impact très important ont tendance à être en cours de résolution. Cela s'explique probablement par le fait que les individus feront plus d'effort pour résoudre un problème de justice lorsque celui-ci a un impact très important. Cela signifie également qu'il faut davantage de protection et de solutions pour les personnes confrontées aux problèmes les plus graves et ceux dont les impacts sont très importants.

Les populations sont confrontées à une large gamme de problèmes de justice. Les deux catégories de problèmes les plus courantes sont les problèmes fonciers et les crimes/délits. Ces catégories sont constituées d'un certain nombre de problèmes de justice spécifiques. Les types de problèmes fonciers les plus courants sont les conflits liés aux animaux détenus par les voisins et les conflits relatifs à l'utilisation des terres. La forme la plus courante de crime/délit est le vol, en particulier le vol de motos qui semble être un problème récurrent. D'autres catégories de problèmes courants sont les problèmes de voisinage, les problèmes d'argent, la violence domestique et les problèmes familiaux, ainsi que les accidents.

Les hommes et les femmes sont généralement confrontés à différents types de problèmes. Les femmes déclarent beaucoup plus de problèmes familiaux, de violence domestique et de voisinage que les hommes, qui déclarent beaucoup plus de problèmes fonciers et d'emploi. Les problèmes fonciers sont également particulièrement courants dans les zones rurales, tandis que les populations des zones urbaines sont le plus souvent confrontées aux problèmes de voisinage, d'accidents, d'emploi et de logement. Ces problèmes ont un impact grave sur la vie des populations : près de neuf personnes sur dix rapportent au moins une conséquence négative découlant de leur problème le plus grave.

Certaines catégories de problèmes semblent avoir plus d'impact que d'autres ou sont moins susceptibles d'être résolus. Par exemple, les problèmes de voisinage sont relativement courants mais semblent avoir moins d'impact que les problèmes fonciers, de crime/délit, ou de famille. Les accidents sont relativement courants mais sont presque toujours résolus. Cela signifie que les catégories de problèmes les plus courantes ne représentent pas nécessairement le plus grand fardeau pour la société Burkinabè et sa population.

Les Burkinabè tentent activement de résoudre les problèmes de justice qu'ils rencontrent. Plus de trois personnes sur quatre ayant un problème de justice entreprennent de résoudre leur problème de justice le plus grave. Cela résulte en des milions de problèmes de justice résolus chaque année. Cela signifie que beaucoup de parcours de justice sont couronnés de succès et permettent d'atteindre les résultats attendus par ceux qui subissent ces problèmes de justice.

La grande majorité des problèmes de justice sont traités en dehors des institutions modernes et sans les acteurs communément associés au système judiciaire. Seuls 5% des personnes qui entreprennent de résoudre leur problème finissent devant un tribunal et seulement 1% font appel à un avocat. C'est d'autant plus le cas en zones rurales, où presque personne ne fait appel à un avocat ou ne s'adresse à un tribunal formel.

En lieu et place de cela, la plupart des citoyens se tournent vers quelqu'un de leur entourage pour obtenir de l'aide : 43% des personnes qui entreprennent de résoudre leur problème en parlent à un membre de leur famille, 12% à un ami et 10% à un voisin. Lorsque les individus font appel à des sources d'aide extérieures à leur entourage personnel, il s'agit principalement de la police ou de la gendarmerie (15%) ou des autorités coutumières et traditionnelles (11%). Dans les zones urbaines, il est plus courant de se tourner vers la police ou la gendarmerie, alors que le recours aux autorités coutumières et traditionnelles est beaucoup plus répandu dans les zones rurales. Malgré ces différences, les populations des zones rurales et celles des zones urbaines ont les mêmes chances de résoudre leurs problèmes de justice.

Les populations font appel à différentes sources d'aide pour différents types de problèmes. Les autorités coutumières et traditionnelles sont principalement sollicitées pour des problèmes fonciers, tandis que la police ou la gendarmerie et les groupes d'autodéfense sont presque uniquement sollicités pour des problèmes liés au crime/délit. Les personnes ayant des problèmes familiaux s'adressent le plus souvent aux services de l'action sociale. Ceci montre qu'il existe des acteurs d'une importance capitale pour des catégories spécifiques de problèmes de justice.

Les tiers (sources d'aide) auxquels les populations Burkinabè font appel proposent différentes interventions pour tenter de résoudre les problèmes de justice. Une source d'aide sur trois offre des conseils : c'est le type d'intervention de loin le plus courant, notamment de la part de membres de la famille, d'amis et de voisins. Les autres formes d'intervention les plus courantes sont la prise de décision pour trancher le problème (20%) et la médiation entre les parties (16%). Ces interventions sont le plus souvent offertes par les autorités coutumières et traditionnelles, la police ou la gendarmerie, les groupes d'autodéfense et les tribunaux formels.

Ceux et celles qui bénéficient d'une médiation ou d'une prise de décision pour trancher le problème ont plus de chances de résoudre leurs problèmes de justice que ceux et celles qui ne reçoivent que des conseils. Ils évaluent également leurs parcours de justice plus positivement, bien que cela ait un coût. En effet, ils consacrent plus de temps et d'argent à la procédure. Toutefois, cela montre l'importance de l'accès à des tiers neutres pour augmenter les chances de résoudre les

problèmes de justice. Ce sont surtout les femmes qui semblent manquer d'un tel accès. Contrairement aux hommes, elles se tournent plus souvent vers des membres de leur famille et moins souvent vers la police ou la gendarmerie. C'est probablement pour cette raison qu'elles ont moins de chances de résoudre leur problème de justice le plus grave.

Les Burkinabè recherchent aussi activement des conseils juridiques : près de trois personnes sur quatre ayant des problèmes de justice cherchent des conseils juridiques auprès d'au moins une personne ou une organisation. Les personnes qui obtiennent des conseils juridiques ont plus de chances de résoudre leurs problèmes de justice que celles qui n'en obtiennent pas, même si leurs problèmes semblent être plus importants. Les populations Burkinabè trouvent également très majoritairement leurs fournisseurs de conseils juridiques utiles, voire très utiles.

Les principales sources de conseils juridiques reflètent les sources d'aide auxquelles les populations ont recours, les réseaux personnels jouant un rôle encore plus important. Les trois sources de conseils les plus courantes sont les membres de la famille, les amis et les voisins. Les autorités coutumières et traditionnelles, la police ou la gendarmerie et les autorités publiques locales sont des sources nettement moins courantes. Les populations ne demandent presque jamais de conseils juridiques aux avocats et ne font pas appel à des organisations d'aide juridique gratuite.

Si la recherche de conseils juridiques est courante, moins d'une personne sur trois ayant un problème de justice obtient des informations juridiques plus générales auprès d'une source publique. Parmi celles qui le font, elles l'obtiennent principalement par la radio et, dans une moindre mesure, par la télévision. Très peu de personnes trouvent leurs informations sur l'internet ou via les réseaux sociaux.

Sur la base des informations fournies par les populations Burkinabè, HiiL suggère plusieurs implications pour les décideurs politiques, les prestataires de services et les innovateurs qui travaillent à garantir l'accès à la justice pour tous. Les plus importantes sont les suivantes :

- Continuer à recueillir régulièrement des données sur la justice axée sur les personnes.
- Donner la priorité à la prévention et à la résolution des problèmes de justice les plus graves.
- Renforcer les liens entre les systèmes de justice traditionnels et modernes; la justice informelle et la justice formelle afin de garantir un large accès de la justice au niveau local et garantir des mécanismes de justice formelle accessibles lorsque cela est nécessaire.

- Créer un espace pour les services de justice innovants qui peuvent contribuer à améliorer l'accès à la justice pour tous.
- Identifier les interventions qui fonctionnent pour résoudre les problèmes de justice des populations, les renforcer et les reproduire.
- Accorder une attention particulière à l'amélioration de l'accès à la justice pour les groupes vulnérables ; notamment les femmes.
- Avoir de l'audace et se focaliser sans relâche sur l'adoption de politiques et la mise en œuvre de services véritablement axés sur les personnes.

▷ Nous vous invitons à lire l'intégralité du rapport mais aussi à interagir directement avec les données de l'enquête à travers le tableau de bord de la justice à l'adresse suivante: **dashboard.hiil.org**

1 Introduction

Le présent rapport porte sur les besoins de justice des populations du Burkina Faso. En effet, aux mois de juillet et août 2021, nous avons échangé avec 6.064 adultes choisis de façon aléatoire par rapport à leurs besoins en matière de justice. Ensemble avec notre partenaire de collecte de données, le Centre pour la Gouvernance Démocratique (CGD), nous avons rendu visite aux populations dans les treize régions du pays et leur avons demandé si elles avaient été confrontées à un ou plusieurs problèmes de justice au cours des quatre dernières années, les mesures qu'elles ont prises pour tenter de résoudre leurs problèmes, et comment elles ont perçu le processus de résolution ainsi que les résultats. L´aboutissement de cet exercice est la mise en place d'un socle de connaissance unique et axée sur les personnes sur les besoins en matière de justice au Burkina Faso.

Chez nous à HiiL (The Hague Institute for Innovation of Law / Institut de la Haye pour l´Innovation du Droit), nous nous efforçons de rendre la justice plus accessible grâce au développement de services axés sur les personnes. Nous appelons cela la justice conviviale : une justice efficace, facile d'accès et facile à comprendre. Notre objectif est de faire en sorte que, d'ici 2030, 150 millions de personnes soient en mesure de prévenir ou de résoudre leurs problèmes de justice les plus urgents. Pour y parvenir, nous encourageons l'innovation juridique et la mise à l'échelle des innovations qui fonctionnent le mieux.

La justice conviviale commence par la compréhension de ce dont les justiciables ont réellement besoin. Après tout, la justice ne se résume pas au nombre de crimes signalés. Elle ne concerne pas non plus uniquement les tribunaux et les lois. Il s'agit plutôt de l'expérience quotidienne des personnes ordinaires. Il s´agit de leur vie quotidienne, de leurs douleurs et de leurs frustrations - et des résultats qu'ils obtiennent ou n'obtiennent pas en matière de justice. C'est pourquoi nous parlons directement aux populations pour connaître leurs besoins en matière de justice et mesurer leur satisfaction par rapport aux processus qu´ils suivent et les résultats qu'ils obtiennent. Dans chaque pays, nous recueillons les voix de milliers d'hommes et de femmes à travers notre enquête sur les besoins et la satisfaction en matière de justice (JNS en anglais).

Les résolutions efficaces des problèmes de justice sont celles qui placent les besoins des personnes et leurs expériences au centre des services de justice. Elles donnent la priorité aux solutions dont les citoyens ont le plus besoin et qui se sont avérées les plus efficaces dans leur vie quotidienne. C´est pourquoi il est essentiel de comprendre la demande des populations en matière de services de justice, de la base au sommet. La méthodologie JNS de HiiL est conçue pour faire exactement cela : cartographier les besoins et la satisfaction en matière de justice et du point de vue des justiciables.

Les données recueillies grâce à l´enquête JNS nous montrent ce qui est nécessaire du point de vue de la population du Burkina Faso. Quels sont les problèmes les plus courants et qui ont le plus d´impact ? Quels sont les prestataires et services vers lesquels les populations se tournent (ou ne se tournent pas) ? Quels sont les interventions et les traitements qui donnent les résultats dont les populations ont le plus besoin ? Et pourquoi certains fonctionnent-ils et d'autres pas ? Ce rapport répond à ces questions et à d'autres, fournissant des données cruciales pour les décideurs politiques, les prestataires de services et les innovateurs en matière de justice. Bref, tous ceux qui cherchent à améliorer l'accès à la justice au Burkina Faso.

Le chapitre 2 fournit des informations de base sur le Burkina Faso, sa population et le secteur de la justice. Ce qui aide à interpréter de manière significative les données empiriques. Le chapitre 3 traite de la méthodologie, expliquant comment nous conceptualisons, opérationnalisons et mesurons les besoins et la satisfaction en matière de justice, ainsi que la manière dont nous arrivons aux résultats et aux conséquences. Le chapitre 4 décrit ensuite la mise en œuvre de l'étude, y compris un examen approfondi de notre échantillon de 6.064 Burkinabè. Les chapitres 5 à 9 traitent de l'analyse des données concernant, respectivement, l´écart de justice (chapitre 5), l'impact des problèmes de justice (chapitre 6), la résolution des problèmes de justice (chapitre 7), les interventions et traitements en matière de justice (chapitre 8), et les informations et conseils juridiques (chapitre 9). Chaque chapitre se termine par un examen approfondi de certaines données clés pour les cinq catégories de problèmes de justice les plus graves (nous expliquons plus en détail, au chapitre 4, comment nous avons choisi ces cinq problèmes). Le dernier chapitre 10 termine le rapport en soulignant les principales conclusions et conséquences.

Cette recherche a été rendu possible grâce à l´appui du Ministère des Affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas. Quant au Ministère de la Justice et l'Institut National de la Statistique et de la Démographie du Burkina Faso, ils ont été des partenaires inestimables et la présente enquête a énormément bénéficié de leur contribution tout au long du processus. Le Centre pour la Gouvernance Démocratique du Burkina Faso (CGD) a été un partenaire de recherche crucial et l´enquête n'aurait pas été possible sans sa collaboration.

2 Contexte

Le Burkina Faso est un pays enclavé d´Afrique de l'Ouest avec une population d'environ 21 millions d'habitants. Cette population est jeune : 44% des Burkinabè ont moins de 15 ans. Bien que les villes soient en expansion, il en demeure que 70% de la population totale vit dans des zones rurales.[1] Le pays compte plusieurs groupes ethniques qui ne sont pas nécessairement attachés à des zones géographiques spécifiques. On estime à plus de 60 le nombre de groupes ethniques, dont beaucoup ont leurs propres langues, qui coexistent quotidiennement avec la langue officielle (le français). Similarairement, les coutumes de ces groupes coexistent avec leslois officielles du pays.

Avant la pandémie de Covid-19, le Burkina Faso a connu une décennie de croissance économique robuste, qui s'est traduite par une réduction de la pauvreté. Toutefois, cela n'a pas affecté le territoire de manière uniforme. Les zones urbaines ont vu leur niveau de pauvreté diminuer de manière beaucoup plus importante que les zones rurales, les régions du Nord étant particulièrement mal en point.[2]

Cette période a été marquée par d'importants changements, aussi bien au niveau civique que politique, le plus important étant peut-être la transition démocratique et la tentative de coup d'État qui a suivi en septembre 2015, et plus récemment la prise du pouvoir par l'armée en janvier 2022 (bien que cet évenement soit ultérieur à cette enquête et à la rédaction de ce rapport). D'autres facteurs tels que la montée de l´insécurité dans les régions du Nord (et les déplacements de population qui en résultent), les troubles sociaux, l'impact grandissant du changement climatique et, plus récemment, la pandémie de Covid-19, semblent avoir affecté ces acquis et creusé davantage les inégalités existantes.

1 Estimation de la banque Mondiale, Population Rurale (% de la population totale) - Burkina Faso, indicateurs SP.RUR.TOTL.ZS, 2020, url: https://tinyurl.com/4u7a9kzb

2 Plan national de développement économique et social 2021-2025 (PNDES II), p.5, https://tinyurl.com/33bzayx9

L'accès à la justice au Burkina Faso

Le secteur de la justice formelle est basé sur un système de droit civil, divisé en deux ordres principaux (administratif et judiciaire) avec un système de tribunaux et de cours d'appel. Ce secteur est au centre de l´attention des politiques nationales et des réformes ont été entreprises dans le but d'améliorer son efficacité et son indépendance. Une réforme du système judiciaire a eu lieu en 2019 dans le but de renforcer le rôle des tribunaux départementaux et d'arrondissements et de supprimer certaines juridictions d'exception (par exemple la justice pour les mineurs a été fusionnée dans le système commun).

De multiples facteurs, constituent un frein à l'accès à la justice formelle, et affectent inégalement les Burkinabè. Le manque de moyens matériels, de budget et le faible nombre de magistrats par rapport à la population sont quelques-uns de ces défis.[3]

La rareté des tribunaux dans certaines régions (principalement rurales) est un obstacle supplémentaire pour les populations rurales et pauvres qui ne peuvent pas se déplacer facilement pour accéder au système de justice formel.[4] De même, l'accès aux conseils juridiques est limité, voire pratiquement inexistant pour les personnes vivant dans les zones rurales, 95% des avocats du pays étant basés à Ouagadougou et 5% à Bobo-Dioulasso.[5]

En plus de ces obstacles matériels, les usagers éprouvent une certaine distance par rapport aux institutions judiciaires en raison des barrières linguistiques ou de l'incompréhension du processus judiciaire. Le français est la seule langue officielle du pays, et est donc utilisé dans le système judiciaire, même si tous les Burkinabè ne parlent pas cette langue.[6]

De plus, de nombreux usagers s'appuient sur des règles coutumières ou traditionnelles en ce qui concerne la manière de se comporter et de présenter leurs arguments au tribunal, la majorité d'entre eux choisissant de ne pas être représentés par un avocat. Ce qui peut donner lieu à des «incidents, des quiproquos et des malentendus» au tribunal, car le système judiciaire - et la manière dont il est mis en œuvre par les juges et les procureurs - s'appuie sur d'autres codes (juridiques et comportementaux) qui ne correspondent pas à ces habitudes.[7]

La justice coutumière joue un rôle important au Burkina Faso. Selon Afrobaromètre, 72% des Burkinabè font confiance aux chefs traditionnels. De plus, le droit coutumier joue un rôle prépondérant dans l'évaluation des droits fonciers.[8] La présente enquête permettra de faire la lumière sur cet aspect de l'accès à la justice.

3 Iffat Idris, Justice systems in the Sahel, 2020, K4D Helpdesk report, https://tinyurl.com/kj9k72ej

4 Fofana, H. (2018). Rapprocher la justice des justiciables. Une ethnographie de la « distance judiciaire » au Burkina Faso. *Droit et société*, 99, 393-410. https://tinyurl.com/yzz9w35a

5 Ministère de la justice, Direction générale des études et des statistiques sectorielles, Annuaire Statistique 2019, 2020, https://tinyurl.com/y6pzu5px

6 Il n'existe pas de données récentes sur la part de la population parlant des langues spécifiques, mais au début des années 2000, l'"estimation optimiste" de Napon (cité par Yoda) était qu'entre 10 et 15% de la population parlait le français (comme première ou deuxième langue).Yoda, L. (2010). Traduction et plurilinguisme au Burkina Faso. *Hermès, La Revue*, 56, 35-42.

7 Fofana, H. (2018). Rapprocher la justice des justiciables. Une ethnographie de la « distance judiciaire » au Burkina Faso. *Droit et société*, 99, 393-410. https://tinyurl.com/5n7am92h

8 Voir par exemple Ouedraogo, H. (2011) De la connaissance à la reconnaissance des droits fonciers africains endogènes. Etudes rurales, 187, 79-87, doi: https://tinyurl.com/mrx6pc92 or Food and Agriculture Organization, Base de données Genre et le Droit à la Terre - Burkina Faso, https://tinyurl.com/4ssm565n

Etudes précédentes

Les recherches existantes sur l'accès à la justice au Burkina Faso sont limitées. En 2017, le World Justice Project (WJP) a réalisé une étude sur l'accès à la justice auprès de 1.029 adultes dans les trois plus grandes villes du Burkina Faso (Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et Koudougou). Cette étude a révélé que 69% de la population a été confrontée à des problèmes de justice au cours des deux années précédentes. Les types de problèmes les plus fréquents sont les problèmes des consommateurs (36% des personnes interviewées), les problèmes d'argent et de dettes (33%) et les problèmes liés aux ressources communautaires et naturelles (27%), une vaste catégorie qui englobe des éléments tels que les problèmes de gangs, le vandalisme et la consommation de drogues ou d'alcool dans les rues, mais aussi le manque d'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'électricité.

En 2020, le COVID-19 rendant impossible les déplacements et la réalisation d'entretiens en face à face, HiiL a dû réaliser une enquête légère en ligne (eJNS) sur un petit échantillon de Burkinabè. Cette enquête a ouvert la voie à la présente étude, bien que ses limites méthodologiques fassent que les résultats ne puissent pas être étendus à l'ensemble de la population : la grande majorité des répondants étaient de jeunes hommes urbains ayant un niveau d´enseignement supérieur. Nous avons constaté que 58% des répondants ont connu un problème de justice au cours de l'année précédente. Les problèmes les plus courants concernaient les problèmes de voisinage, les problèmes rencontrés par les consommateurs et les conflits liés à l´emploi.

En termes de résolution, l'étude WJP a trouvé que le taux de résolution était de 39%, contre 47% dans l'eJNS.

Dans les deux études, au moins certains des résultats reflètent probablement les limites découlant des spécificités de l'échantillon. Par exemple, l'incidence des problèmes fonciers (vécus par seulement 11% des répondants de l'enquête WJP et 9% des répondants de l'eJNS), est probablement une sous-estimation, étant donné que la majorité des personnes dans les deux études vivent dans des zones urbaines. En ce qui concerne les sources d'aide et d'information juridique les plus courantes, les deux études ont montré que les personnes enquêtées faisaient appel à la famille, aux amis et aux voisins bien plus souvent qu'aux avocats et aux tribunaux. Les autorités coutumières ou religieuses étaient parmi les tierces parties les moins sollicitées. L'approche d'échantillonnage de la présente enquête nous permet d'atteindre les populations en dehors des grandes villes, donnant ainsi une image beaucoup plus complète de l'accès à la justice au Burkina Faso.

3 Méthodologie

Notre méthodologie correspond aux directives des enquêtes sur les besoins en matière de justice, telles que définies par l'OCDE.[9] L'enquête sur les besoins et la satisfaction en matière de justice de HiiL est spécifiquement conçue pour mesurer les besoins en matière de justice dans les sociétés sur la base du principe de justice axée sur les personnes.

À ce jour, nous avons appliqué cette méthodologie dans 18 pays. L'enquête contient plus de 100 questions sur les parcours de justice des usagers, abordant tous les aspects de la justice dans la vie quotidienne des populations.

Outre les informations sur les besoins en matière de justice et les processus de résolution, nous recueillons également un certain nombre d'indicateurs démographiques pertinents. Nos résultats peuvent donc être désagrégés pour les zones et les groupes concernés, ce qui permet de mieux comprendre les problèmes de justice et les parcours de justice des Burkinabè. Cela peut aider les décideurs politiques, les prestataires de justice, les innovateurs juridiques et les bailleurs de fonds à fixer les priorités et à focaliser leur attention sur l'amélioration de l'accès aux services de justice les plus bénéfiques pour les personnes et la société. Toutes les différences que nous rapportons sont statistiquement significatives avec un niveau p inférieur à 0.05.

La collecte de données (réalisation d'entretiens en personne) pour la JNS Burkina Faso devaient initialement avoir lieu en 2020, mais l´arrivée de la pandémie de COVID-19 nous a contraints à annuler le projet pour une période indéterminée. Etant donné que les entretiens en face à face n'étaient pas possibles, comme expliqué ci-dessus, nous avons mené une JNS en ligne, basée sur une version beaucoup plus courte de notre enquête ordinaire.[10]

Voyant la situation s'améliorer, nous avons pu recommencer à préparer l´enquête en face-à-face au début de 2021. En mars et avril, nous avons organisé un atelier de deux jours avec un groupe d'experts de différentes organisations (dont le ministère de la Justice et l'Institut national de la statistique et de la démographie) du Burkina Faso. Au cours de ces ateliers hybrides, où certains participants se sont réunis à Ouagadougou et d'autres se sont joints virtuellement, nous avons adapté notre outil de recherche afin qu'il reflète le contexte local et fournisse des catégories de réponses pertinentes et valables pour la situation au Burkina Faso.

En juin, HiiL et le CGD ont formé les enquêteurs à l'utilisation de l'outil d'enquête et à la conduite des entretiens, suivis d'une étude pilote de 300 entretiens pour tester l'enquête dans la pratique. La collecte des données s'est ensuite déroulée en juillet et août sur une période de quatre semaines.

Après une première série d'analyses des données, nous avons présenté en octobre 2021, pendant deux jours et lors d'un «laboratoire de données sur la justice», les résultats préliminaires de l'étude au même groupe d'experts et de parties prenante. Les participants ont réfléchi aux conclusions et ont fourni des commentaires, des interprétations et des explications. Leurs contributions ont considérablement enrichi la version finale du présent rapport.

Nous expliquons ci-dessous comment nous opérationnalisons certains des concepts clés abordés dans ce rapport.

9 OECD/Open Society Foundations (2019), Legal Needs Surveys and Access to Justice, OECD Publishing, Paris, https://doi.org/10.1787/g2g9a36c-en

10 https://dashboard.hiil.org/ejns-burkina-faso

Mesurer l´écart de justice

La première étape de notre enquête consiste à demander aux répondants s'ils ont été confrontés à un problème de justice au cours des quatre dernières années. Les enquêtés peuvent choisir jusqu'à dix problèmes sur une liste de près de 100 différents problèmes de justice. Les personnes auprès de qui nous menons l´enquête ne disent pas : «J'ai un problème foncier». Elles mentionnent plutôt un problème spécifique en l'identifiant dans la fiche de problèmes que leur présente l'enquêteur. Ces problèmes spécifiques sont organisés en quatorze catégories de problèmes.

Chez nous à HiiL, nous appelons «écart de justice» la différence entre les solutions de justice dont les justiciables ont besoin et les solutions qu'ils reçoivent dans la réalité. Pour mesurer cet écart, nous demandons aux enquêtés, pour chaque problème auquel ils ont été confrontés, si ce problème a été résolu ou non. En comparant le nombre déclaré de problèmes de justice rencontrés et le nombre de problèmes de justice résolus de manière équitable, et en extrapolant cela à l'ensemble de la population adulte du Burkina Faso, nous pouvons estimer la taille de l´écart de justice.

Mesurer l'impact des problèmes de justice

Tous les problèmes de justice n'affectent pas les gens de la même manière manière. Pour comprendre l'impact des problèmes de justice, nous demandons aux enquêtés d'évaluer la gravité de chaque problème sur une échelle de 1 à 10. Nous demandons également aux répondants qui ont connu plusieurs problèmes de justice d'indiquer lequel était le plus grave. Ce problème le plus grave, et les tentatives des enquêtés pour le résoudre, est ensuite exploré en profondeur durant le reste de l'enquête. Par exemple, nous demandons aux répondants si leur problème le plus grave a entraîné certaines conséquences, comme la perte de revenu, le préjudice aux relations familiales ou même le décès d'un parent.

Mesurer le parcours de la justice

Les justiciables utilisent des processus formels et informels pour résoudre leurs problèmes de justice. Nous appelons «parcours de justice» ces séquences d'étapes vers la résolution des problèmes. Ce parcours de justice commence lorsqu'ils entreprennent une première action pour tenter de résoudre leur problème et se termine généralement lorsque les parties parviennent à un accord, quand une tierce partie neutre prend une décision pour trancher le litige ou quand le plaignant décide d´abandonner les poursuites. L'enquête JNS recense les parcours de justice des populations et leur satisfaction à l'égard des différents éléments de ce parcours. Plutôt que de nous focaliser uniquement sur ce qui est écrit dans les livres, nous cartographions aussi bien des parcours de justice formels qu´informels. Ce faisant, nous montrons quels sont les services que les populations utilisent et lesquels ils n'utilisent pas. Nous montrons également ceux qui sont considérés comme plus utiles.

Après avoir cartographié le parcours de justice, l'enquête JNS mesure comment les populations évaluent le processus de résolution et les résultats qui sont obtenus. Nous mesurons leur perception de trois dimensions de leurs parcours de justice : le processus, les résultats et les coûts impliqués. Les questions relatives à ces dimensions sont classées par catégories et présentées sous forme de dix indicateurs faciles à comprendre, comme le montre le tableau ci-dessous.

C´est à l´aide de ces dix indicateurs sur une échelle de 1 à 5 que les personnes interrogées classent leur degré de satisfaction par rapport au processus. Les graphiques du chapitre 8 rassemblent ces différents scores pour en faire une visualisation pratique afin de montrer la satisfaction globale des populations par rapport au processus de résolution.

COÛTS DE LA JUSTICE	
Argent dépensé pendant le processus	Coûts monétaires pour les frais juridiques, les déplacements, les conseillers
Temps consacré au processus	Temps passé à rechercher des informations, des preuves, à assister aux audiences, à voyager, à d'autres dépenses logistiques
Stress et émotions négatives	Les émotions négatives et le stress causés par le processus

QUALITÉ DE LA PROCÉDURE	
Voix et neutralité	Contrôle des processus, contrôle des décisions, neutralité, application cohérente des règles
Respect	Respect, politesse, bonne communication
Clarté de la procédure	Explication opportune et précise des procédures et des droits

QUALITÉ DU RÉSULTAT	
Répartition équitable	La répartition est équitable selon les besoins, les critères d'équité et d'égalité
Restauration des dommages	Compensation juste pour les pertes monétaires, les dommages émotionnels ainsi que ceux causés aux relations
Résolution des problèmes	Dans quelle mesure le problème est résolu et le résultat appliqué
Explication du résultat	Dans quelle mesure les justiciables ont accès aux informations sur les résultats

Evaluer les informations et les conseils juridiques

La connaissance, d'une part, des droits et des mécanismes disponibles pour revendiquer ces droits est un élément clé pour comprendre la dimension juridique d'un problème, et, d'autre part, que l´aide est disponible pour résoudre ce problème. Toutefois, les informations sur les droits et les procédures judiciaires ne sont pas toujours disponibles. Quand elles le sont, les populations ne savent pas souvent où les trouver. C'est pourquoi l'accès à l'information et aux conseils juridiques est la pierre angulaire de l'accès à la justice. L'enquête JNS identifie les sources d'information que les justiciables utilisent et détermine si les conseils donnés les aident effectivement à résoudre leurs problèmes de justice.

Entretiens qualitatifs

Outre les 6.064 entretiens de l'enquête, nous avons également mené 50 entretiens approfondis avec des répondantes à l'enquête ayant indiqué qu'elles avaient subi un problème de justice. Cela nous a permis d'explorer davantage les parcours de justice des populations du Burkina Faso qui ont connu au moins un problème de justice et n'ont pas (encore) pu le résoudre. En raison de leur position plus vulnérable et de la nécessité de mieux comprendre les défis spécifiques auxquels elles sont confrontées, nous n'avons interviewé que des femmes. Nous avons également interviewé 60 prestataires de justice par rapport à leurs expériences et leurs perspectives du système judiciaire Burkinabè.

Limites

Malgré tous les efforts consentis pour garantir une bonne conception de la recherche, qui comprend des données d'enquête quantitatives, des entretiens qualitatifs avec les usagers de la justice et les prestataires de justice, et des ateliers avec des experts nationaux, les données présentent des limites inévitables.

Bien que notre échantillon global soit important, certains de nos résultats sont basés sur un nombre relativement faible de personnes. C'est notamment le cas lorsque la désagrégation des sous-échantillons se rapproche de la fin du parcours judiciaire des populations, ou lorsqu'une catégorie de problèmes à faible prévalence est analysée en profondeur. Une analyse détaillée et fiable des expériences des citoyens avec des parcours judiciaires spécifiques nécessiterait des échantillons différents et plus importants, se focalisant par exemple sur un problème particulier de justice ou un prestataire de justice.

Un autre élément important à prendre en compte est que les populations ont tendance à sous-déclarer des problèmes de justice spécifiques. Par exemple, la violence domestique est souvent considérée comme un sujet sensible, ce qui fait que les répondants, en particulier les femmes, tendent à ne pas les signaler. Cela pourrait s'appliquer à certains types de problèmes familiaux. Les normes culturelles, la honte et la peur, peuvent toutes être à l'origine de la réticence des populations à signaler certains problèmes.

Enfin, ces dernières années, en particulier les régions du nord du Burkina Faso ont été touchées par la violence. En 2019 et 2020, des centaines de milliers de Burkinabè ont été contraints de quitter leurs maisons et fuir vers d'autres régions du pays. Au 31 décembre 2020, le nombre de personnes déplacées dans le pays s'élevait à plus d'un million d´individus, dont une majorité de femmes et d'enfants. HiiL mène actuellement une étude distincte avec le Haut Commissariat aux Réfugiés sur les besoins en matière de justice des personnes déplacées internes (PDI) Burkina Faso. Les PDI ne sont donc pas un groupe cible spécifique de la présente enquête.

4

Echantillon de l´enquête

Nous avons parlé avec 6.064 hommes et femmes choisis de façon aléatoire dans tout le Burkina Faso. Le choix des répondants individuels a suivi un processus de randomisation à plusieurs étapes, en utilisant le recensement de 2019 comme cadre d'échantillonnage pour faire en sorte que les résultats de l'étude puissent être généralisés à l'ensemble de la population du Burkina Faso. Les enquêteurs ont rendu visite aux populations dans les treize régions administratives, couvrant ainsi l'ensemble du pays. Dans chaque région, nous avons tiré un échantillon aléatoire sur trois niveaux administratifs différents : la province, la commune, le village.[11] Une fois sur le terrain, les enquêteurs ont suivi une procédure spécifique pour sélectionner des adultes d'origines diverses tout en garantissant la représentativité en termes d'âge, de sexe et de la zone de résidence. Les résultats de l'enquête sont donc représentatifs de l'ensemble des adultes du Burkina Faso et peuvent être généralisés de manière relativement sûre à l'ensemble de la population.

11 Pour des raisons de sécurité, certains des villages sélectionnés ont dû être remplacés par des villages similaires.

Emplacement géographique

Près de 68% des personnes interrogées vivent dans des zones rurales, contre 32% dans des zones urbaines. Les personnes âgées, contrairement aux jeunes, vivent le plus souvent en zone rurale.

LOCALITÉS GÉOGRAPHIQUES DES INTERVIEWS.

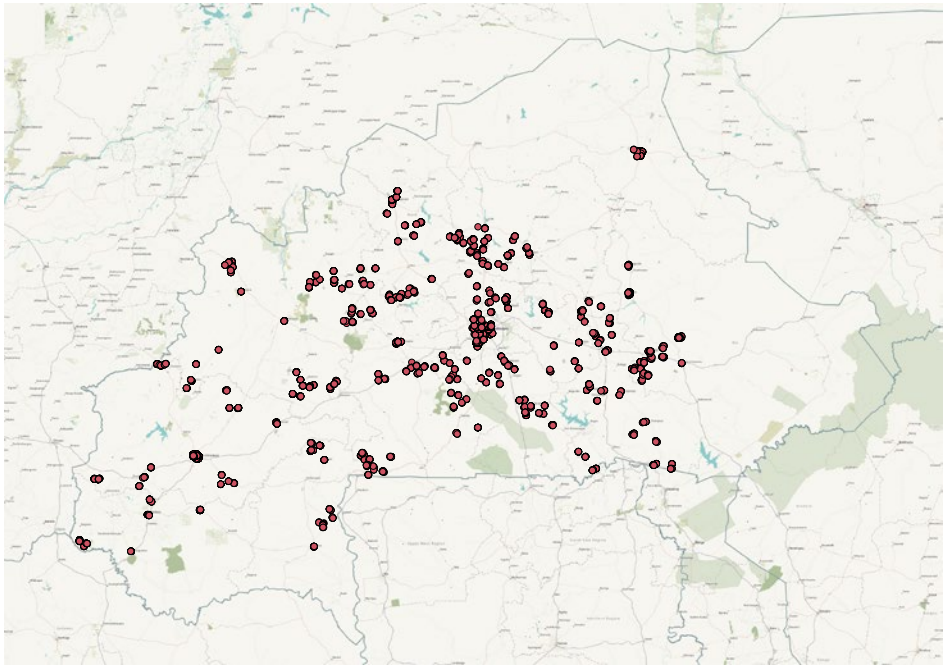

La couverture régionale de notre échantillon reflète la part respective de chaque région dans la population totale.

Region	N	Pourcentage
Boucle du Mouhoun	600	10%
Cascades	240	4%
Centre	840	14%
Centre Est	480	8%
Centre Nord	480	8%
Centre Ouest	480	8%
Centre Sud	360	6%
Est	540	9%
Hauts Bassins	600	10%
Nord	480	8%
Plateau Central	304	5%
Sahel	420	7%
Sud Ouest	240	4%

Sexe, âge, statut matrimonial

Notre échantillon contient un peu plus de femmes que d'hommes : soit 52% contre 48%. L'âge moyen des répondants est de 36 ans. Au sein de l'échantillon, l'âge moyen des hommes (39 ans) est légèrement plus élevé que l'âge moyen des femmes (34 ans). Les hommes sont également légèrement surreprésentés dans les groupes les plus âgés, tandis que les femmes apparaissent plus souvent dans les groupes les plus jeunes.

GROUPES D'ÂGE

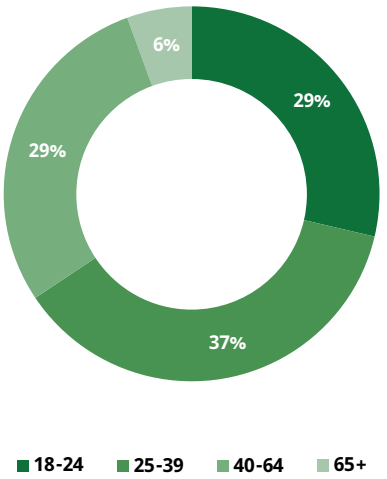

N=6064

Près de 69% des répondants sont mariés : deux tiers d'entre eux sont dans un mariage monogame, tandis qu'un tiers est dans un mariage polygame. 21% des personnes interrogées sont célibataires et jamais mariés, 4% sont en couple, 4% sont veufs et 1% sont mariés mais séparés. Seuls 19 répondants (moins de 1%) sont divorcés.

Niveau d'éducation, emploi, revenu

Environ 47% des répondants ont recu une éducation formelle. Parmi les 53% pour qui ce n'est pas le cas, 83% se disent analphabètes (soit 44% de l'échantillon total). Lorsque nous examinerons les différences démographiques dans ce rapport, nous utiliserons la distinction entre les personnes sachant lire et écrire, et les personnes analphabètes, plutôt que les différents niveaux d'éducation.

Les femmes (48%) sont plus souvent analphabètes que les hommes (39%). En termes d'âge, il est évident que les personnes plus jeunes ont plus souvent bénéficié d'une éducation formelle et sont beaucoup moins souvent analphabètes que les personnes plus âgées.

Près de la moitié des répondants sont des agriculteurs, des pêcheurs ou des éleveurs. Par ailleurs, 26% sont des employés, 12% des étudiants et 8% des chômeurs. Le reste des répondants est à la retraite (2%), s'occupe du foyer ou de la famille (1%), ou ont un autre type d'occupation (1%). Les femmes sont plus souvent au chômage que les hommes. Comme on pouvait s'y attendre, les habitants des zones rurales travaillent plus souvent comme agriculteurs, pêcheurs ou éleveurs,

POURCENTAGE DE RÉPONDANTS AYANT REÇU UNE ÉDUCATION FORMELLE

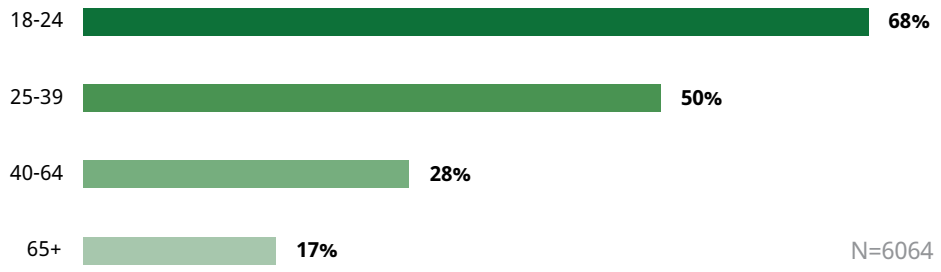

tandis que les habitants des zones urbaines sont plus souvent employés, chômeurs ou étudiants.

Parmi ceux et celles qui ont un emploi, 43% sont à leur propre compte, principalement dans le secteur informel (34%). Les 57% restants étaient employés soit à temps plein (44%), soit à temps partiel (14%). La plupart de ces personnes sont également des travailleurs informels (30%).

La majorité des répondants évaluent leur situation financière comme étant difficile. Seuls 2% des personnes interrogées indiquent qu'elles sont en mesure d'acheter plus que le nécessaire. Dans la suite du rapport, nous ferons la distinction entre les personnes capables de subvenir à leurs besoins essentiels (62%) et celles qui n´en sont pas capables (38%).

Les téléphones portables sont clairement présents partout au Burkina Faso: 98% des personnes ont au moins un téléphone portable en bon état de marche dans leur foyer. Enfin, 41% de la population a accès à l'internet.

Des différences distinctes existent entre les populations des zones urbaines et rurales. Alors que 69% des habitants des zones urbaines ont reçu une forme d'éducation formelle, ce n'est le cas que pour 37% des habitants des zones rurales. Et tandis que 77% des habitants des zones urbaines indiquent qu'ils sont en mesure de subvenir à leurs besoins essentiels, ce n'est le cas que pour 55% des habitants des zones rurales. Enfin, l'accès à internet est beaucoup plus élevé dans les zones urbaines (72%) que dans les zones rurales (27%).

SITUATION FINANCIÈRE

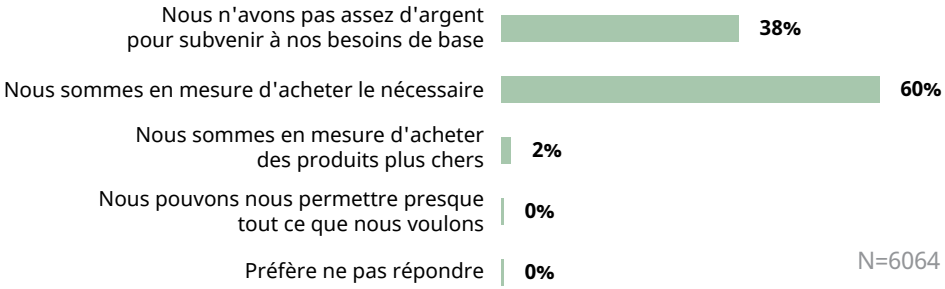

5

L´écart de justice

Juste avant le début de la saison des pluies de 2021, nous avons rendu visite à 6.064 Burkinabè. Les enquêteurs locaux ont frappé aux portes dans tout le pays et se sont assis avec des hommes et des femmes pour discuter de leurs besoins en matière de justice et de leurs tentatives de résolution des problèmes de justice auxquels ils sont confrontés. Dans ce chapitre, nous commencerons par examiner ces problèmes de justice et la capacité des citoyens à les résoudre.

Les problèmes de justice sont courants, mais inégalement répartis

Environ deux Burkinabè sur trois ont été confrontés à un problème de justice au cours des quatre dernières années (la période entre juin 2017 et juin 2021).

La prévalence des problèmes de justice est conforme aux résultats d'études similaires menées au Burkina Faso, notamment notre enquête eJNS réalisée en 2020 pendant les premiers stades de la pandémie de Covid-19.[12]

En comparaison avec d'autres pays où nous avons mené une JNS, le taux de prévalence des problèmes au Burkina Faso se situe dans la moyenne. Il est inférieur à celui de l'Ouganda et du Nigéria, similaire au Kenya, et supérieur à celui l'Éthiopie et du Mali voisin.

Avez-vous eu des problèmes de justice au cours des quatre dernières années?

N=6064

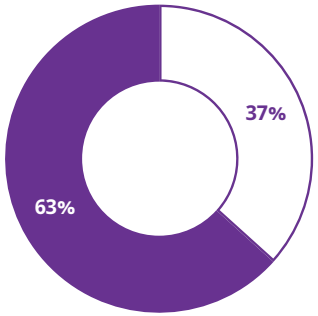

- Aucun problème signalé
- Un ou plusieurs problèmes signalés

12 https://dashboard.hiil.org/ejns-burkina-faso/

Prévalence comparée au niveau international[13]

Pays	Prévalence
Ouganda	88%
Nigéria	73%
Burkina Faso	63%
Kenya	63%
Ethiopie	40%
Mali	39%

Certains groupes démographiques sont plus susceptibles de connaître des problèmes de justice que d'autres:[14]

Genre:
Les hommes (67%) rencontrent plus souvent des problèmes de justice que les femmes (59%).

Lieu de résidence:
Les personnes vivant en zone rurale (64%) connaissent un peu plus souvent des problèmes de justice que les personnes vivant en zone urbaine (61%).

Niveau d'éducation:
Les personnes sachant lire (66%) sont plus susceptibles d'être confrontés à un problème de justice que les personnes analphabètes (60%).

Revenu:
Une différence similaire existe entre les personnes qui peuvent subvenir à leurs besoins de base (65%) et celles qui ne le peuvent pas (60%).

13 https://dashboard.hiil.org/country-comparison-page/

14 Certaines de ces différences doivent être interprétées avec prudence. Comme expliqué dans le chapitre sur la méthodologie, il peut y avoir une certaine sous-déclaration chez les femmes et/ou les pauvres.

TAUX DE PRÉVALENCE PAR RÉGION

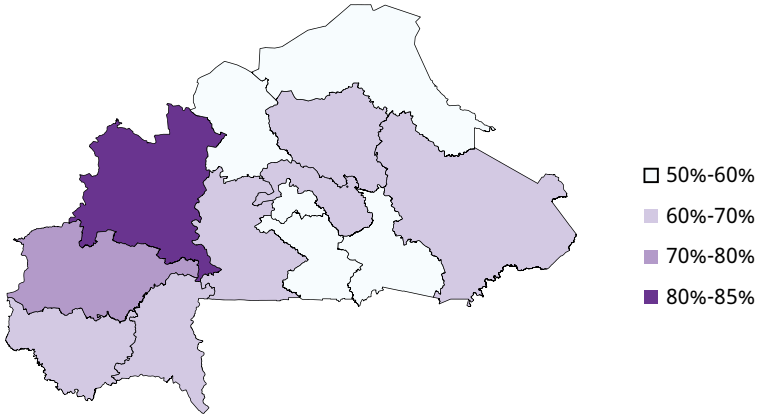

POURCENTAGE DE PERSONNES CONFRONTÉES À UN PROBLÈME DE JUSTICE

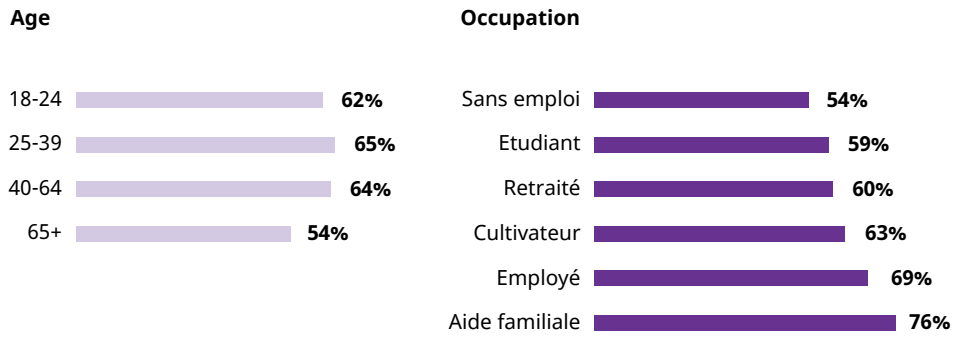

Enfin, les groupes les plus jeunes (18-24) et surtout les plus âgés (65+) sont moins susceptibles de signaler des problèmes que les deux groupes d'adultes intermédiaires (29-39 et 40-64). Cela n'est pas sans lien avec le fait que les chômeurs, les étudiants et les retraités sont moins susceptibles de signaler des problèmes de justice que les agriculteurs, les personnes ayant un emploi et les aides familiales.[15] Ces différences suggèrent que les personnes qui sont dans les phases les plus actives de la vie, et donc plus souvent dans des situations où les problèmes de justice quotidiens sont plus susceptibles de se produire, sont également plus susceptibles de connaître des problèmes de justice.

Nos résultats suggèrent enfin une certaine variation régionale dans la prévalence des problèmes de justice, allant de 50% dans le Centre-Sud à 84% dans la Boucle Du Mouhoun.

15 Notons que le nombre d'aidants ou de retraités dans notre échantillon est relativement faible (respectivement 86 et 94).

La plupart des personnes qui n'ont pas été confrontées à des problèmes de justice pensent que c'est le fruit du hasard

Aux personnes qui n'ont pas été confrontés à des problèmes de justice, nous avons demandé quelles sont, selon elles, les principales raisons à cela. Trois personnes sur quatre attribuent cette situation à une simple chance. Un tiers d´entre elles disent avoir pris des mesures préventives et seulement 15% disent qu'elles étaient trop pauvres ou trop faibles pour connaître des problèmes comme ceux de notre liste.

Les hommes (39%) ont répondu plus souvent que les femmes (30%) qu'ils ont pris des mesures préventives. Les femmes (17%) ont legerement plus de chance que les hommes (13%) de dire qu'elles sont trop vulnérables. Il n'y a pas d'autres différences démographiques significatives.

RAISONS POUR LESQUELLES IL N'Y A PAS DE PROBLÈMES DE JUSTICE

réponses multiples

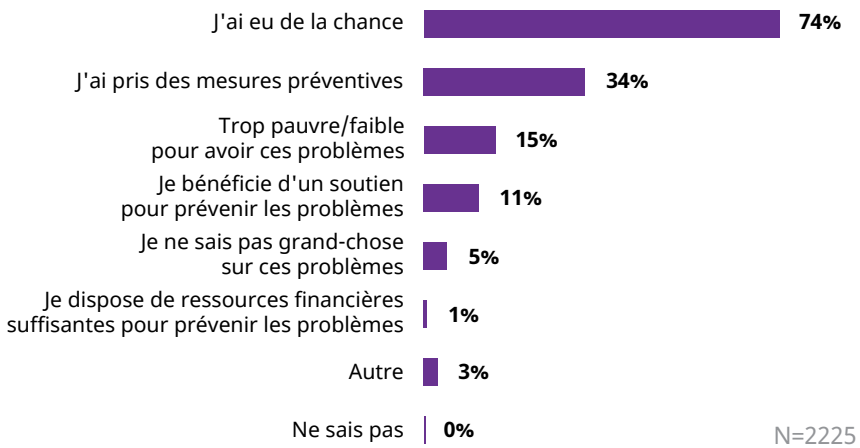

N=2225

Près de 50% des personnes ayant des problèmes de justice connaissent plus d'un problème

Parmi toutes les personnes qui ont connu au moins un problème de justice au cours des quatre dernières années, près de la moitié en ont eu plusieurs. Le nombre moyen de problèmes par personne est de 1,7.

1,7

Nombre moyen de problèmes parmi les personnes qui ont signalé au moins un problème.

Avec près de deux problèmes signalés par personne, nous avons recueilli des informations sur plus de 6.500 problèmes spécifiques.

Aussi bien les salariés que les jeunes adultes signalent en moyenne 1,8 problème, contre 1,6 problème dans les autres groupes. Cela confirme l'idée que les personnes les plus actives socialement sont plus susceptibles d'avoir des problèmes de justice. Il n'y a pas d'autres différences démographiques majeures dans le nombre moyen de problèmes rencontrés.

NOMBRE DE PROBLÈMES PAR PERSONNE

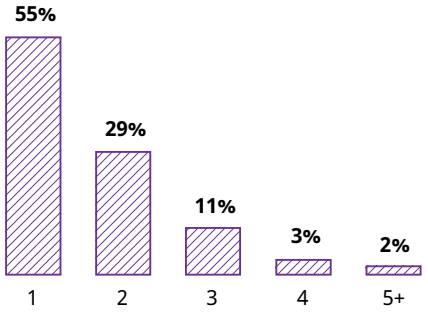

N=3839

Le foncier et le crime/ délit sont les catégories de problèmes les plus courantes au Burkina Faso

CATÉGORIES DE PROBLÈMES LES PLUS FRÉQUENTS

en % des personnes ayant des problèmes

N=3839

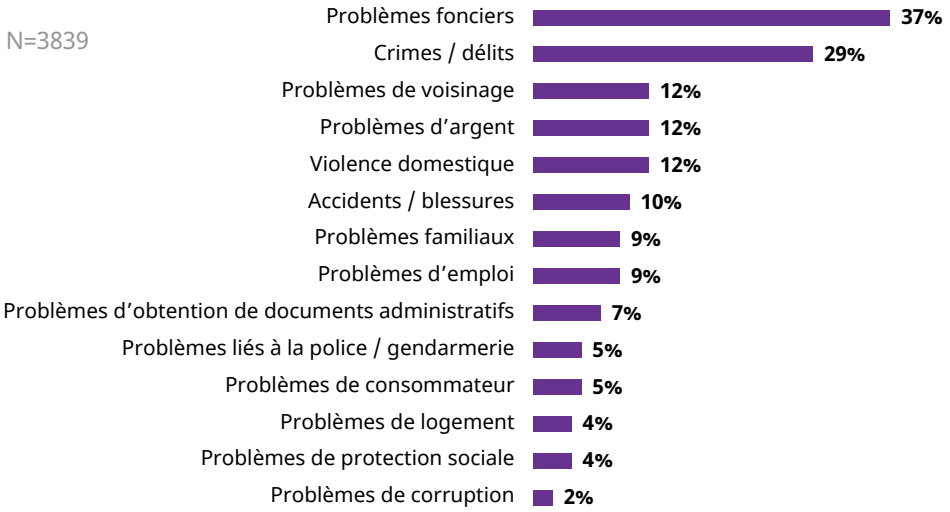

Près de deux adultes sur trois au Burkina Faso ont connu un problème de justice au cours des quatre dernières années. Le graphique ci-dessus montre le pourcentage de personnes, parmi celles ayant déclaré des problèmes, qui ont connu au moins un problème dans une catégorie.[16]

16 Une fois encore, il est possible que les répondants sous-déclarent certaines catégories de problèmes, comme la violence domestique ou les problèmes familiaux, de sorte qu'elles pourraient toucher plus de personnes que ne le suggère le graphique

Deux catégories de problèmes se distinguent : près de quatre Burkinabè sur dix, confrontés à des problèmes de justice, ont des problèmes fonciers ; et près d'un tiers a connu un problème lié au crime/délit.

Au moins 10% des personnes connaissent des problèmes de voisinage, des problèmes d'argent, des violences domestiques ou des accidents. Il convient de noter que la violence domestique est relativement courante, car on peut s'attendre à ce que cette catégorie de problèmes soit sous-déclarée. Il est donc probable que la prévalence réelle de cette catégorie de problèmes soit encore supérieure à 12%. Si l'on la considère avec les problèmes familiaux, elle serait la troisième catégorie de problèmes la plus courante.

Catégorie de problème	Estimation du nombre de personnes par an
Fonciers	576.000
Crime/délit	449.000
Voisins	193.000
Argent	182.000
Violence domestique	179.000
Accidents	156.000
Famille	139.000
Emploi	139.000
Documentation	106.000
Police	79.000
Consommateur	77.000
Logement	64.000
Problème de protection sociale	58.000
Corruption	35.000

D'une part, les problèmes fonciers sont dus au fait que les Burkinabè accordent une grande valeur financière à la terre. Dans le cas des terrains urbains, le fait que chaque citoyen veuille avoir son propre terrain crée des tensions. D'autre part, les problèmes fonciers sont alimentés par la mauvaise gestion des terres au fil des années, ce qui en fait un domaine très délicat. L'utilisation des terres dans les zones rurales pose souvent des problèmes avec les éleveurs de bétail et le manque de pâturages rend difficile la cohabitation entre agriculteurs et éleveurs de bétail. Ce sont les raisons pour lesquelles la crise foncière est réelle et ne fait que s'aggraver.

Avocat général auprès d'une cour d'appel

Nous vivions sur des parcelles non loties depuis 15 ans et la mairie a procédé au lotissement et nous a privés de parcelles. Lors dudit lotissement, ils ont dit que les autochtones étaient prioritaires pour gagner des parcelles, ensuite venaient les étrangers. Ils disent que nous venons de la Côte d'Ivoire, donc nous sommes des étrangers. Mais nous sommes des citoyens Burkinabè ? Je vis dans la région depuis longtemps, cela me fait mal de vivre cette amertume.

Il existe un certain nombre de différences démographiques en ce qui concerne les problèmes les plus courants, en particulier pour les problèmes fonciers (voir encadré). D'autres données démographiques significatives sont les suivantes:

Genre:
Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à signaler des problèmes de violence domestique et de voisinage (dans les deux cas, 15% pour les femmes contre 9% pour les hommes). Les problèmes familiaux sont également plus fréquents chez les femmes (11%) que chez les hommes (7%). En revanche, les hommes sont plus nombreux que les femmes à signaler des problèmes d'emploi (hommes 11%, femmes 7%). Cette dernière différence peut s'expliquer par les disparités d'accès au marché du travail en fonction du genre (28% des hommes ont un emploi contre 23% des femmes).

Lieu de résidence :
Les citadins (19%) sont plus nombreux que les ruraux (10%) à être confrontés à des problèmes liés au voisinage, à des accidents (15% contre 8%) et à des problèmes liés à l'emploi (12% contre 8%).

Comme décrit dans l'encadré, les habitants des zones rurales connaissent beaucoup plus souvent des problèmes fonciers.

Niveau d'éducation:
Les personnes sachant lire sont plus susceptibles de connaître des problèmes de violence domestique, d'accidents, d'emploi, de famille et de voisinage (voir graphique) que les personnes analphabètes. Toutefois, cela pourrait s'expliquer en partie par le fait qu'elles ont des problèmes dans un nombre légèrement plus élevé de catégories que les personnes analphabètes (1,6 contre 1,5 en moyenne). Comme décrit dans l'encadré dessous, les personnes analphabètes connaissent beaucoup plus souvent des problèmes fonciers..

Revenu:
Les tendances en termes de catégories de problèmes des personnes qui peuvent subvenir à leurs besoins de base et de celles qui ne le peuvent pas sont similaires à celles des personnes sachant lire et des personnes analphabètes.

Age:
Le nombre de personnes touchées par les problèmes les plus courants varie selon les différentes étapes de la vie. Le graphique ci-dessous montre cette tendance pour les six problèmes les plus fréquents.[17]

17 Nous avons supprimé le groupe des seniors (65 ans et plus) en raison du nombre réduit d'observations.

CATÉGORIES DE PROBLÈMES LES PLUS FRÉQUENTS
par alphabétisation

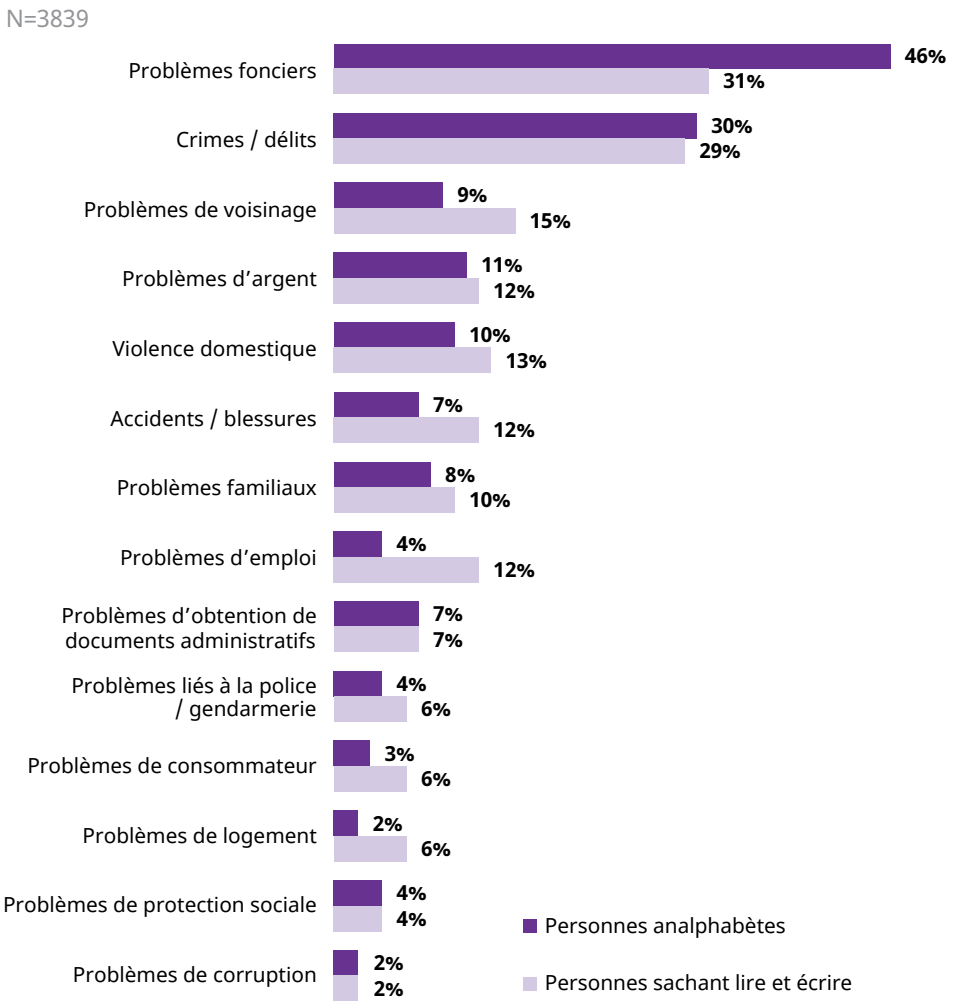

CATÉGORIES DE PROBLÈMES LES PLUS FRÉQUENTS

par groupe d'âge

N=3657

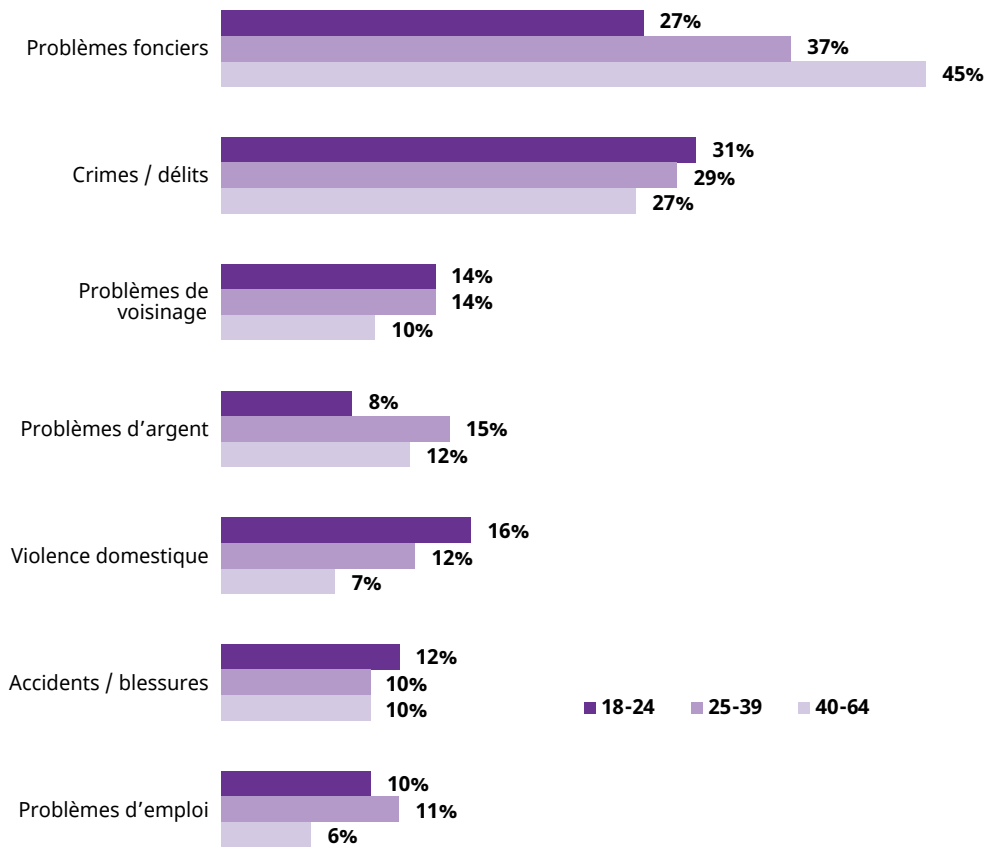

Certaines des différences démographiques notables en matière de problèmes fonciers sont:

- Les hommes (42%) sont plus nombreux que les femmes (32%) à signaler des problèmes fonciers ;
- Les Burkinabè les plus pauvres (qui ne peuvent pas subvenir à leurs besoins de base) sont plus susceptibles (42%) que les plus riches (34%) de connaître des problèmes fonciers ;
- Les personnes analphabètes sont plus susceptibles (46%) que les personnes sachant lire (28%) de connaître des problèmes fonciers ;
- Près de 50% des habitants des zones rurales ont connu un ou plusieurs problèmes fonciers, contre seulement 17% des habitants des zones urbaines ;
- Près de 50% des personnes âgées de 25 à 39 ans ont un ou plusieurs problèmes fonciers, contre seulement un quart du groupe le plus jeune (18-24 ans).

Le vol est le problème spécifique le plus courant, affectant tout le monde

Comme expliqué au chapitre 3, les catégories de problèmes utilisées jusqu'à présent sont toutes composées de multiples conflits et problèmes spécifiques.

Bien que le foncier soit la catégorie de problèmes la plus courante, le problème spécifique le plus courant n'est pas un problème foncier. Le vol est le problème de justice spécifique le plus couramment rencontré au Burkina Faso. D'après les entretiens qualitatifs, il semble que le vol de motos est un problème particulièrement courant. Le deuxième problème spécifique le plus courant est un problème foncier : les conflits liés aux animaux possédés ou gardés par les voisins. Deux autres problèmes fonciers font partie des cinq problèmes spécifiques les plus courants. C'est pourquoi le crime/délit et le foncier sont les deux catégories de problèmes les plus courantes.

Au niveau civil, les conflits fonciers sont une réalité, que ce soit en milieu urbain ou rural, ainsi que les difficultés entre agriculteurs et éleveurs. Au niveau du crime/délit, le vol est l'infraction de base. Sur 10 cas, 5 ou 6 sont des vols.

Avocat général auprès d'une cour d'appel

J'étais allé à la catéchèse et on a volé ma moto à l'église. En fait, nous, les catéchumènes, garons nos motos ensemble. Donc, quand nous avons terminé et que je suis sortie, les autres ont pris leurs motos, mais je ne pouvais pas voir la mienne.

Agriculteurs et éleveurs partagent les mêmes territoires, alors que les animaux sont ambulants et que les agriculteurs ne font qu'étendre leurs champs. Souvent, on remarque que les pistes à bétail sont occupées par des champs. Dans ce cas, où vont aller les animaux ? Donc, pour moi, c'est l'occupation anarchique des champs.

Secrétaire général d'une mairie

Mon mari n'a pas son propre champ. Il travaille avec les gens et avec l'arrivée des personnes déplacées ici, lorsqu'il cultive les champs, leurs animaux détruisent ses champs et gâchent la récolte.

La désagrégation des problèmes spécifiques par caractéristiques démographiques reproduit en grande partie les schémas observés pour les catégories de problèmes ci-dessus.

PROBLÈMES SPÉCIFIQUES LES PLUS FRÉQUENTS

en % des personnes ayant des problèmes

N=3839

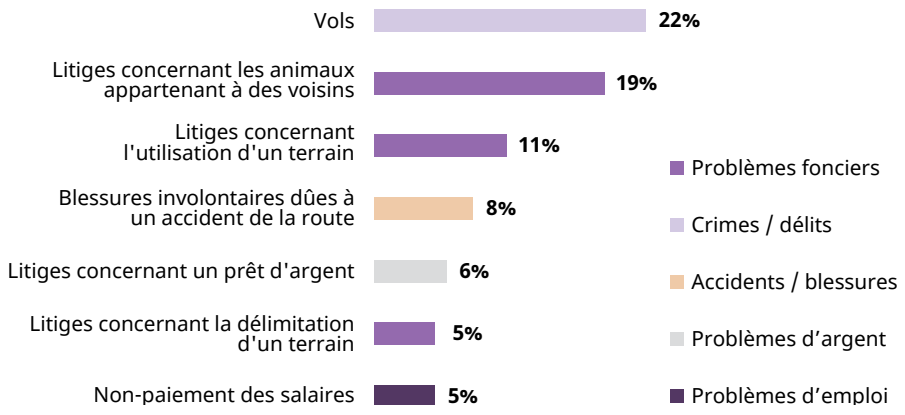

Un point positif : les solutions justes sont courantes au Burkina Faso

Pour chaque problème rencontré par les personnes interrogées, nous avons posé trois questions de suivi. Premièrement, nous avons demandé aux enquêtés d'évaluer la gravité de leurs problèmes sur une échelle de un à dix. La gravité moyenne des 6.598 problèmes rencontrés par Burkinabè de notre échantillon est de 6,1.

6,1

La gravité moyenne de l'ensemble des problèmes de justice rencontrés par les Burkinabè.

Après avoir évalué la gravité, nous avons demandé aux enquêtés si leur problème avait été résolu. Si tel est effectivement le cas, nous leur avons demandé dans quelle mesure ils estimaient que la solution était juste et équitable.

Le fait que de nombreuses personnes parviennent à résoudre leurs problèmes est un signe positif : plus de la moitié de l'ensemble des problèmes de justice étaient entièrement ou partiellement résolus au moment de l'entretien. Un tiers des problèmes sont abandonnés et seulement 15% sont en cours.

Tous les problèmes n'ont pas les mêmes chances d'être résolus. Le crime/delit, deuxième catégorie de problèmes la plus courante, a le taux de résolution le plus faible (29%). Les problèmes d'argent, la corruption, les problèmes d'emploi et les problèmes liés à l'obtention de documents officiels sont également résolus dans moins de la moitié des cas. En revanche, les problèmes liés à la police et les accidents sont résolus respectivement dans 78% et 73% des cas. Pour leur part, les problèmes fonciers sont résolus dans 56% des cas.

ÉTAT DE RÉSOLUTION DES PROBLÈMES DE JUSTICE

tous les problèmes

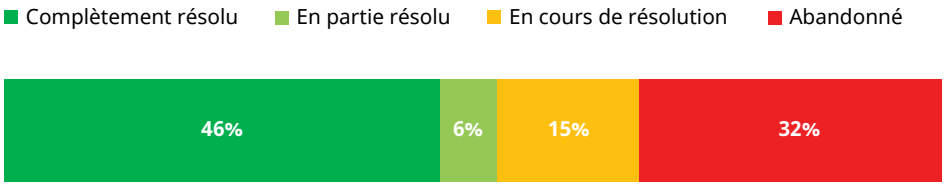

N=6508 problèmes

ÉTAT DE RÉSOLUTION

selon la catégorie de problème

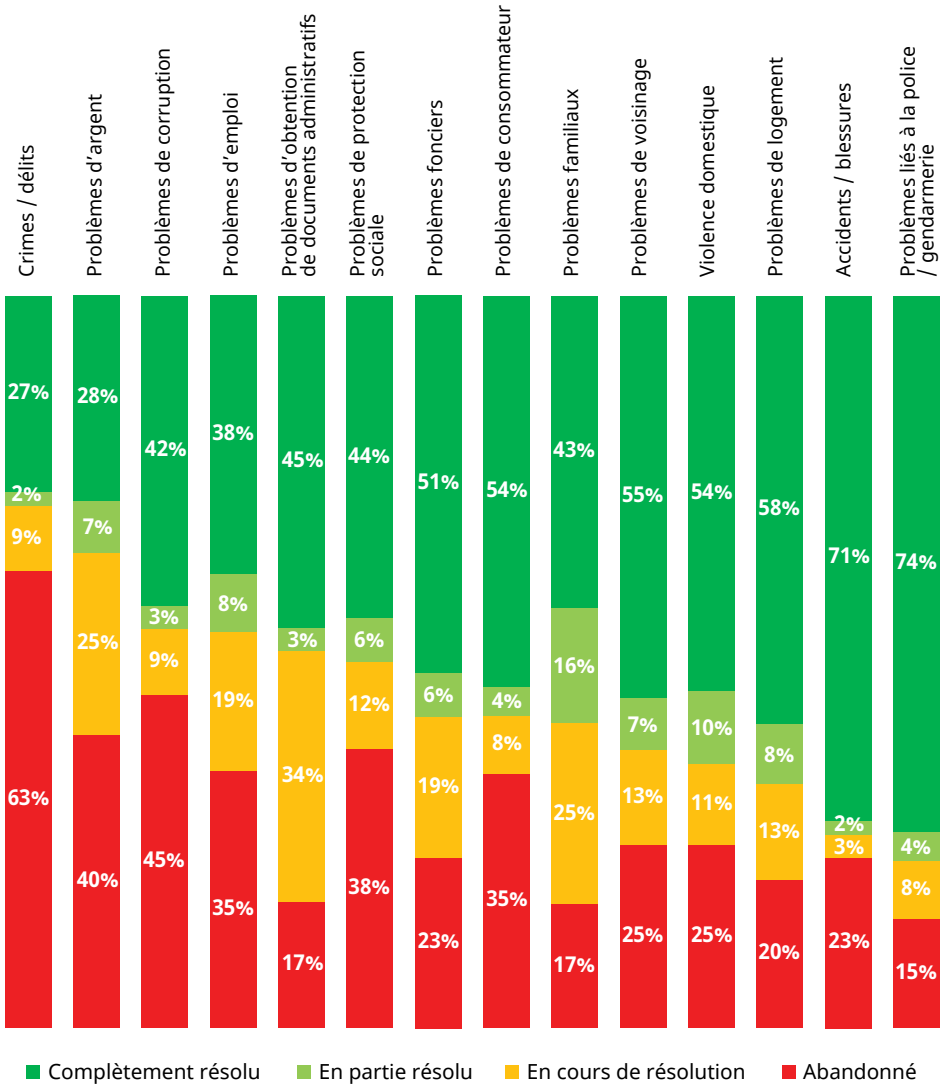

Au chapitre 7, nous examinerons de plus près la solution des problèmes de justice, notamment si certains groupes démographiques sont plus susceptibles de résoudre leurs problèmes de justice que d'autres.

Sur 3.397 problèmes entièrement ou partiellement résolus, la résolution a été équitable ou très équitable dans 68% des cas.

ÉQUITÉ DE LA RÉSOLUTION

N=3397 problems

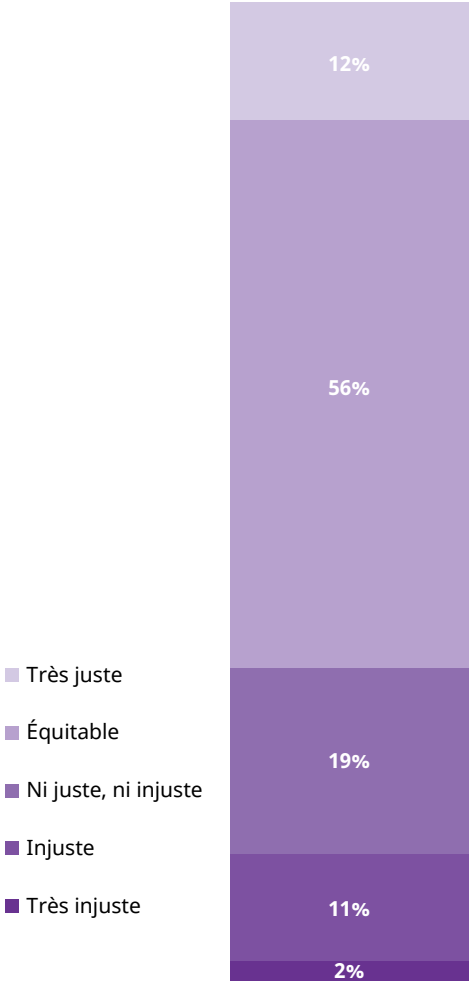

Cela suggère que non seulement la résolution est probable, mais aussi qu'une solution juste et équitable est plus probable que non.

Quantifier l'écart de justice au Burkina Faso

La JNS est une enquête représentative au niveau national. Les informations que les Burkinabè nous ont données nous permettent de calculer l'ampleur des besoins de justice non satisfaits dans le pays.[18]

Quand on considère une population d'environ 11,5 millions d'adultes[19], force est de constater que tous les quatre ans:

- 7,28 millions de personnes font face à au moins un problème de justice
- Elles rencontrent collectivement 12,34 millions de problèmes de justice
- 6.439.000 de ces problèmes sont résolus
- 1.901.000 sont en cours
- 3.995.000 sont abandonnés
- 2.021.000 problèmes sont résolus mais la solution n'est pas juste et ou équitable

Cela signifie qu´en additionnant les problèmes en cours, abandonnés et résolus de manière non équitable, l'ampleur de l´écart de justice au Burkina Faso sur une période de quatre ans s'élève à 7.917.000 problèmes nécessitant des solutions équitables. Cela se traduit par un écart de justice de 1.979.000 problèmes qui doivent être résolus chaque année.

18 Les chiffres de cette section sont arrondis à la hausse.

19 Ce chiffre n'est pas tout à fait exact, car il inclut toutes les personnes âgées de plus de 15 ans. Alors que dans les enquêtes JNS, nous n'incluons que les adultes (18 ans et plus). Cela signifie que le calcul ici sous-estime probablement la véritable taille de l'écart de justice.

Identifier les problèmes les plus graves

Comme expliqué au chapitre 4, les résultats de l'enquête ont été présentés à un groupe d'experts du Burkina Faso lors d'un atelier de deux jours à Ouagadougou. Au cours de cet atelier, les experts se sont penchés non seulement sur les résultats, mais ont également identifié ce qu'ils considèrent être les problèmes de justice les plus graves dans le pays, sur la base des données de la JNS, de leur expérience professionnelle et des priorités actuelles en matière de justice. Sur la base de cette discussion et d'un certain nombre d'indicateurs issus des données de l'enquête JNS, nous identifions les problèmes suivants comme étant les plus graves au Burkina Faso:

- Les crimes/délits
- Les problèmes familiaux
- Les problèmes fonciers
- Violence domestique

Pour apporter un éclairage supplémentaire sur ces catégories de problèmes, nous présentons à la fin de chaque chapitre des tableaux détaillés avec un certain nombre de points de données pour chacune d'entre elles.

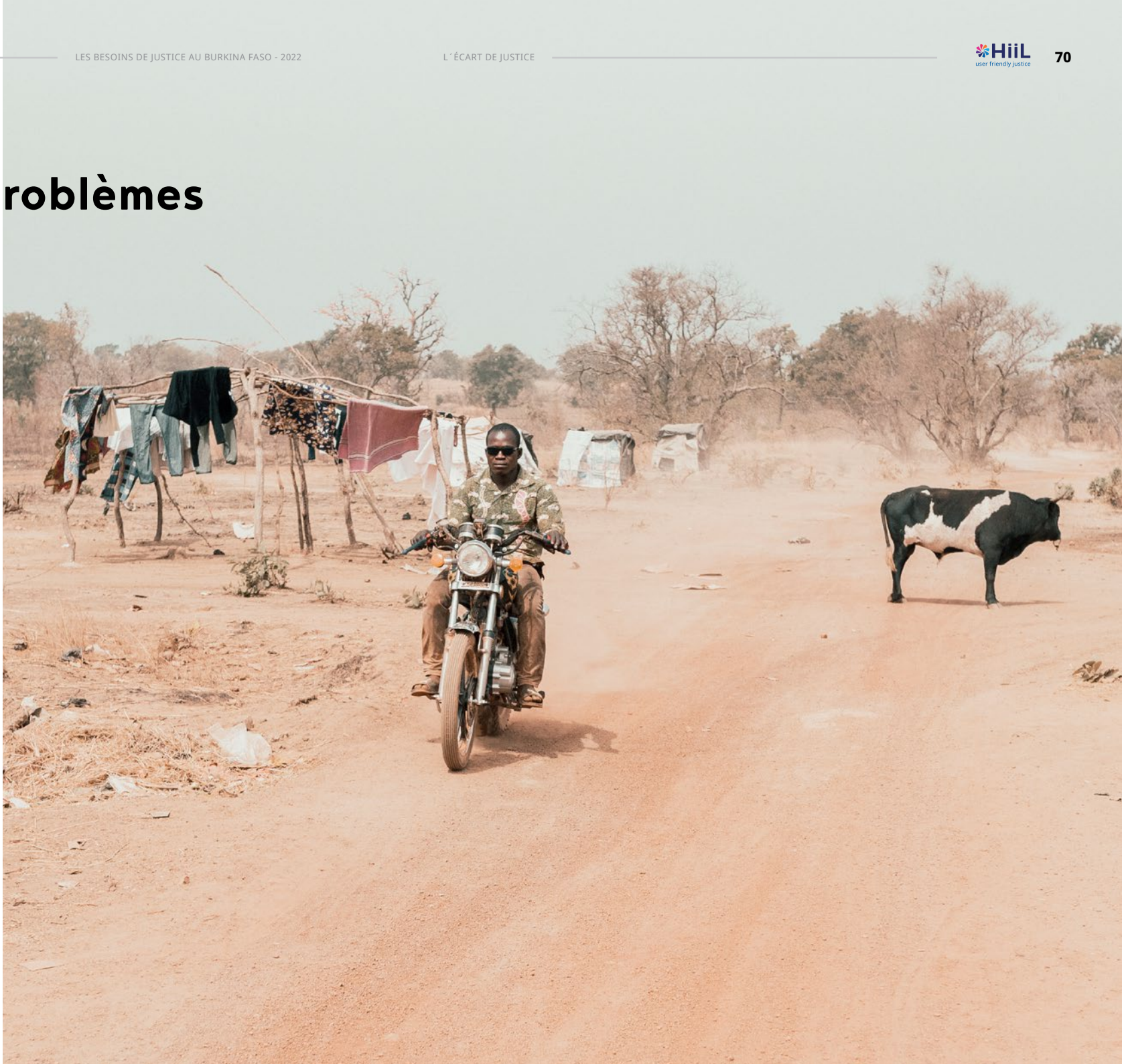

Impact des problèmes de justice

Les problèmes de justice affectent ceux qui les subissent de différentes manières. Dans ce chapitre, nous mesurons l'effet, les conséquences et l'impact que les problèmes de justice ont sur la vie de millions de Burkinabè. Pour ce faire, nous les interrogeons sur les conséquences de leur problème le plus grave et sur les effets que celui-ci a sur les principales dimensions de leur vie.

Lorsque les répondants ont indiqué avoir fait face à plusieurs problèmes de justice au cours des quatre dernières années, nous leur avons demandé de choisir le plus grave.[20] Il y a plusieurs raisons à cela. Tout d´abord, les problèmes sélectionnés constituent un bon indicateur pour aider à fixer les priorités. Ensuite, le fait de choisir le problème le plus grave donne à l'enquête une orientation claire pour approfondir le sujet. À partir de là, nous donnons une analyse approfondie des parcours de justice des citoyens pour résoudre leur problème le plus grave. Chaque problème équivaut donc à une personne, sauf indication contraire.

20 Lorsque les gens ont rencontré un seul problème de justice, celui-ci est automatiquement traité comme le plus grave

Les problèmes fonciers et ceux liés aux crimes/délits sont les problèmes les plus courants et les plus graves

Dans le chapitre précédent, nous avons montré que les problèmes fonciers et les crimes et délits sont les problèmes de justice les plus répandus au Burkina Faso. Quand on regarde les problèmes les plus graves sélectionnés, on se rend compte que cela ne change pas : les problèmes fonciers et les crimes/délits restent les catégories de problèmes les plus courantes.

CATÉGORIE DE PROBLÈMES LES PLUS GRAVES

N=3839

Les problèmes fonciers sont considérablement plus souvent sélectionnés comme le problème le plus grave que les autres catégories de problèmes. En revanche, les problèmes de voisinage sont rarement considérés comme les plus graves, bien qu'ils soient le troisième problème le plus courant. Cela correspond au niveau de gravité relativement faible que les gens attribuent aux problèmes de voisinage (voir chapitre 5).

Les différences entre les groupes démographiques sont similaires à celles constatées dans le chapitre précédent pour les problèmes les plus courants, probablement parce que les taux de base étaient déjà différents pour les différents groupes. Par exemple, plus d'hommes que de femmes ont identifié les problèmes fonciers comme leur problème le plus grave, mais cela correspond au fait que plus d'hommes que de femmes ont connu des problèmes fonciers.

J'ai un problème avec mon voisin. C'est un voisin qui a un bar et la musique est jouée à plein temps. Les gens boivent et crient et la musique est forte.

Les problèmes de justice ont presque toujours des conséquences négatives sur la vie des populations

Près de neuf Burkinabè sur dix (85%) ayant des problèmes de justice ont signalé que leur problème le plus grave a au moins une conséquence négative.

La conséquence la plus fréquente est la perte d'argent : Près de la moitié des Burkinabè ayant subi une conséquence négative en font cas. Une personne sur trois a subi une perte de temps. D'autres conséquences courantes concernent des relations importantes qui ont été mises à mal.

1,7

Nombre moyen de conséquences signalées par personne

A CAUSE DU PROBLÈME, AVEZ-VOUS VÉCU L'UNE DES SITUATIONS SUIVANTES?

réponse multiple

N=3263

La nature des conséquences varie en fonction des charactéristiques démographiques de ceux qui en font l'expérience.

Genre:
les femmes sont légèrement plus susceptibles que les hommes de signaler des préjudices aux relations familiales (18% contre 14%) ou des violences à leur encontre (14% contre 9%). Les hommes rapportent plus souvent des pertes d'argent (50% contre 40%) et une perte de temps (38% contre 28%).

Lieu de résidence :
les citadins (40%) déclarent plus souvent une perte de temps que les ruraux (30%). Ces derniers déclarent plus souvent des préjudices aux relations dans la communauté (18% contre 13%).

Niveau d'éducation:
Il n'y a pas de différence statistiquement significative entre les personnes sachant lire et les personnes analphabètes.

Revenu:
Il n'y a pas de différence statistiquement significative entre les personnes qui peuvent subvenir à leurs besoins de bases et celles qui ne le peuvent pas.

Âge:
Il n'y a pas de différence statistiquement significative entre les différents groupes d'âge.

La carte thermique ci-dessous montre la répartition des conséquences par catégorie de problèmes les plus graves. Les couleurs plus foncées représentent des pourcentages plus élevés au sein des colonnes. En outre, nous avons classé les conséquences (rangs du tableau) par ordre décroissant, ce qui signifie que les conséquences situées en haut du tableau sont plus fréquentes que celles situées en bas.

La plupart des conséquences sont intrinsèquement liées à des catégories particulières de problèmes. Par exemple, la perte d'argent est plus fréquente chez les personnes confrontées à des problèmes de consommation, de crime/délit ou de corruption. Les personnes dont le problème le plus grave est un accident subissent plus souvent des conséquences physiques, tandis que les personnes dont le problème le plus grave est la violence domestique ou un problème familial signalent plus souvent des préjudices aux relations familiales.

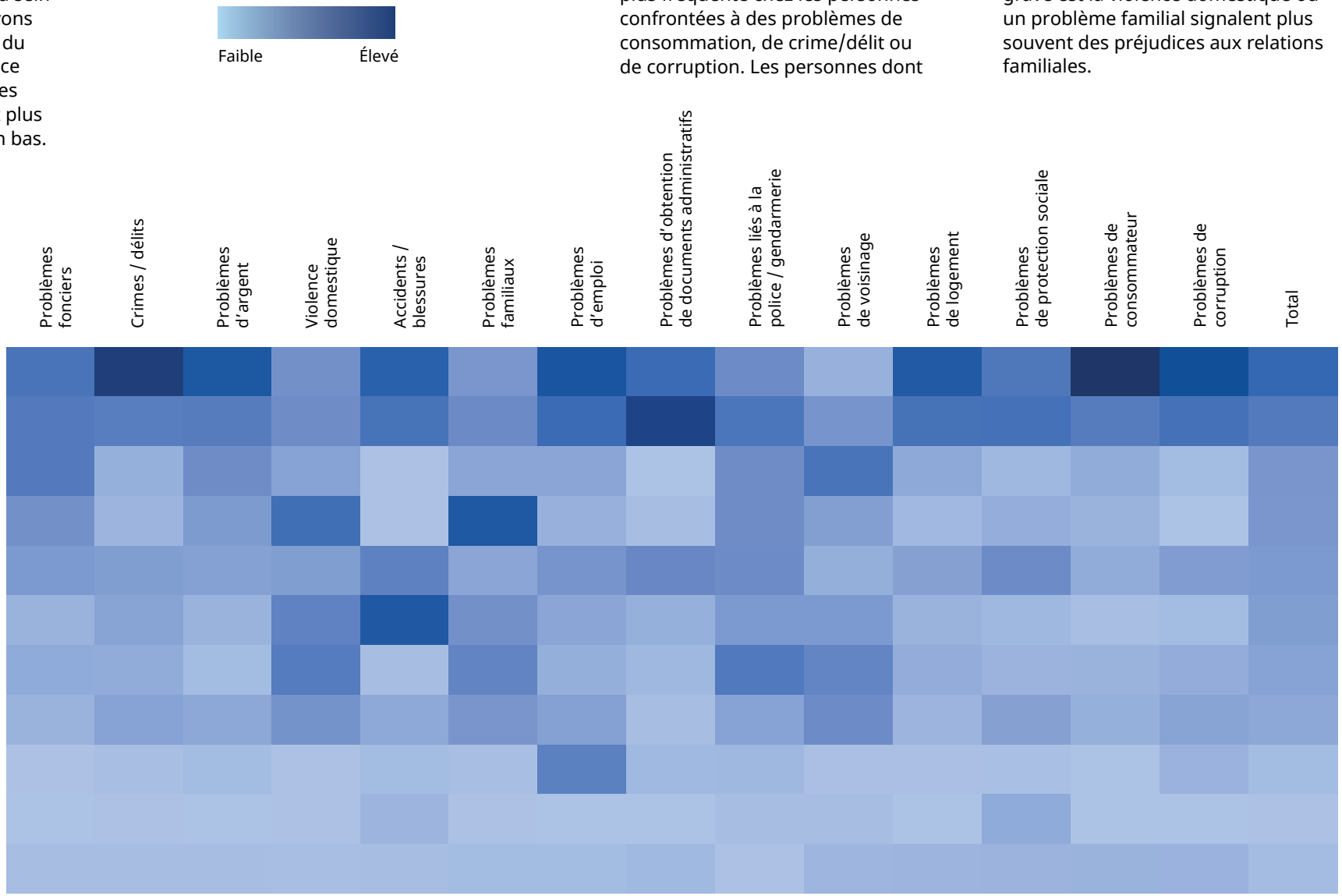

Certains problèmes sont plus chers que d'autres

Le montant moyen d'argent perdu à cause d'un problème de justice (sans compter l'argent dépensé pour essayer de résoudre le problème) est de 100.000 CFA.[21] Il existe des différences significatives entre les groupes démographiques. En général, les groupes suivants perdent des sommes d'argent supérieures à la moyenne à cause de leur problème de justice:

- Les hommes
- Les personnes capables de subvenir à leurs besoins de base
- Les citadins
- Les personnes âgées de 40 à 59 ans

Cela est probablement dû aux types de problèmes de justice que ces groupes rencontrent le plus souvent, comme les accidents, les problèmes d'emploi ou d'argent. Comme le montre le graphique ci-dessous, ce sont les problèmes de justice les plus coûteux en termes de perte d´argent.

14

Le nombre moyen de jours de travail perdus à cause d'un problème de justice. Il n'existe pas de différences significatives entre les différents groupes démographiques.

21 Environ 153 EURO

ARGENT PERDU
selon le genre

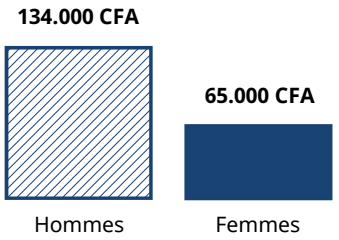

ARGENT PERDU
selon le lieux de résidence

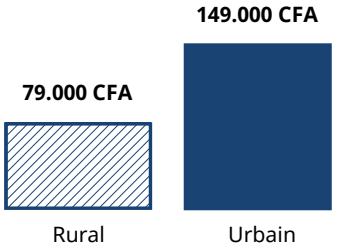

ARGENT PERDU
selon la situation économique

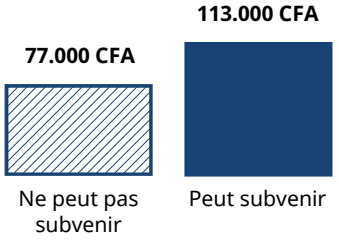

ARGENT PERDU
selon le groupe d'âge

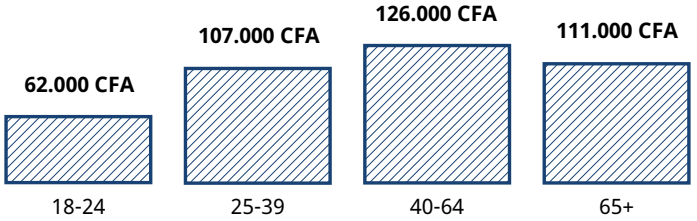

ARGENT PERDU
selon la catégorie de problème

N=3839

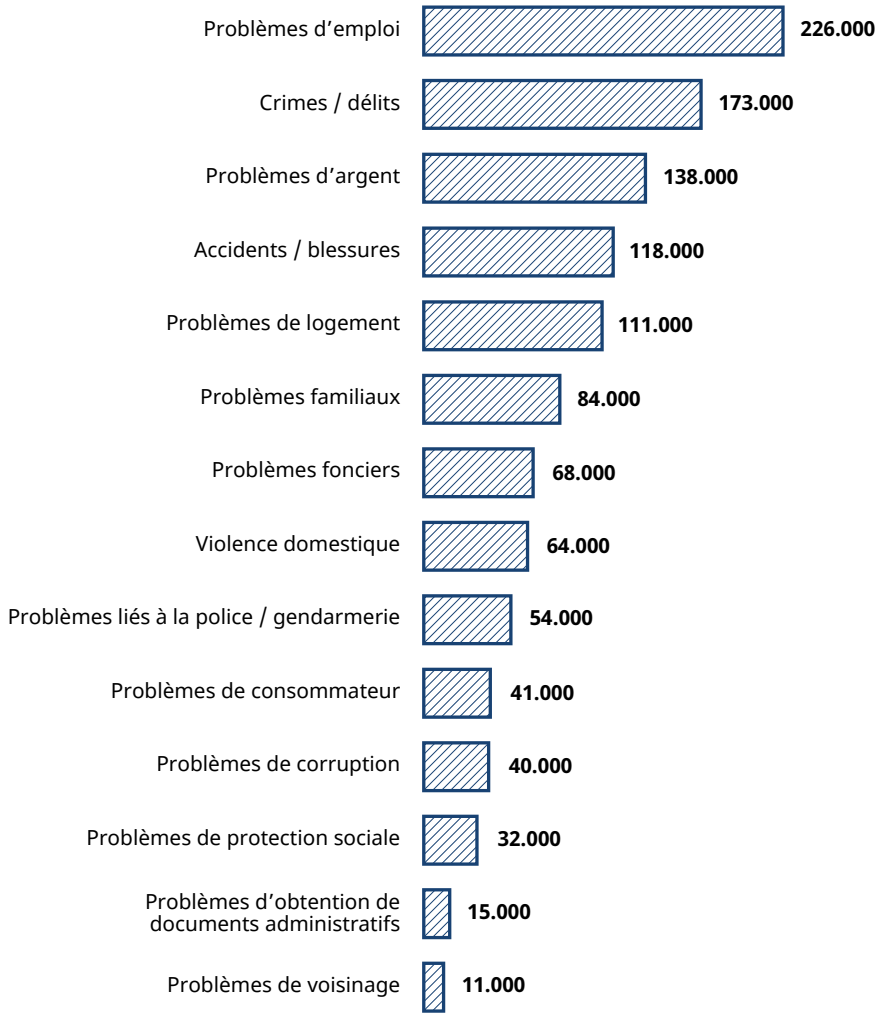

Au Burkina Faso, les problèmes de justice affectent particulièrement les relations personnelles et le bien-être financier

Outre les conséquences rapportées ci-dessus, les Burkinabè nous ont également parlé des effets négatifs que leurs problèmes de justice les plus graves peuvent avoir sur cinq aspects de leur qualité de vie. Les relations personnelles et le bien-être financier des personnes sont le plus souvent affectés par les problèmes qu'elles rencontrent. La santé physique a tendance à ne pas être affectée.

DANS QUELLE MESURE LE PROBLÈME
A-T-IL AFFECTÉ LES ASPECTS SUIVANTS DE VOTRE VIE?

N=3839

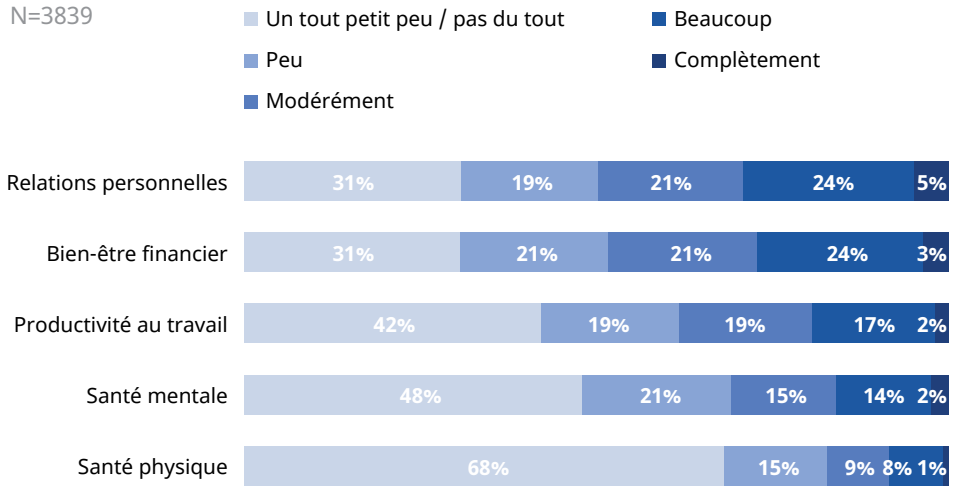

La paternité de mon enfant est contestée par le père. Actuellement, l'enfant est âgé de 11 ans et fera la classe de CM1 à la rentrée prochaine. Il n'a pas d'acte de naissance. L'enfant est parrainé par une ONG et nous devons obtenir un acte de naissance. C'est une obligation. Aujourd'hui, un être humain, qui plus est un étudiant, doit détenir des papiers d'identité. En ce moment, c'est ce qui me préoccupe. Je ne peux pas dormir à cause de ce problème. Nous voulons de l'aide.

Score d'impact: une mesure multidimensionnelle

Nous avons développé une mesure unique et multidimensionnelle de l'impact des problèmes de justice. Ce score d'impact agrège les réponses individuelles sur les cinq dimensions expliquées ci-dessus et normalise les répartitions. Le résultat donne un score compris entre zéro (très faible impact/ pas du tout d'impact) et un (très grande impact).

0,29

Score d'impact moyen

Le graphique ci-dessous montre que le score d'impact moyen par catégorie de problèmes est le plus élevé pour les problèmes liés aux prestations sociales et à la famille, suivis de près par les problèmes d'emploi et les accidents. En revanche, les problèmes de consommateurs et de documents d'identité ont le score d'impact le plus faible. De même, le graphique montre clairement qu'il n'y a pas de relation entre la fréquence des problèmes et le score d'impact.

Encore une fois, il n´y a que des différences marginales entre les groupes démographiques en ce qui concerne le score d'impact. Cela suggère que les Burkinabè ressentent un impact similaire des problèmes de justice, peu importe de qui il s´agit et où se trouve la personne.

SCORE D'IMPACT MOYEN

selon la catégorie de problème

N=3839

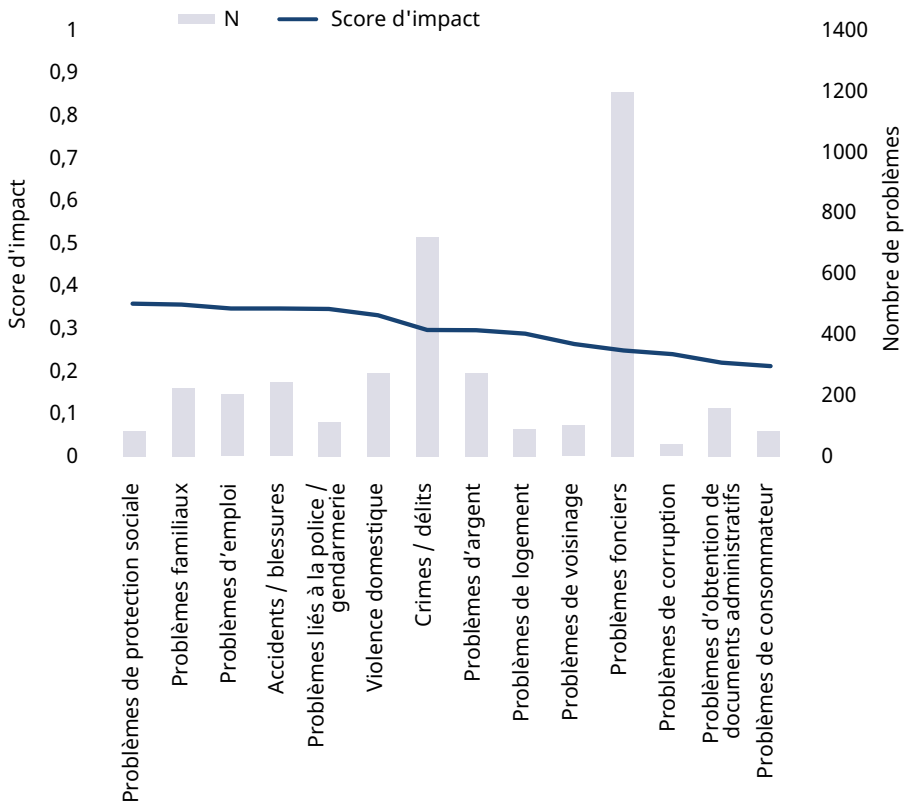

Vue d'ensemble de l'impact des problèmes les plus pressants sur ceux qui les subissent

CRIME

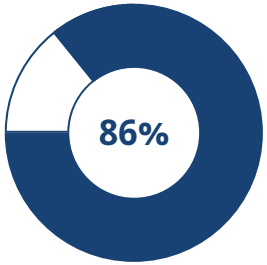

ont subi des conséquences négatives

75% perte d'argent

30% perte de temps

13% capacité de travail restreinte

11 jours ont été perdus en moyenne à cause d'un crime

173K CFA ont été perdus en moyenne à cause d'un crime

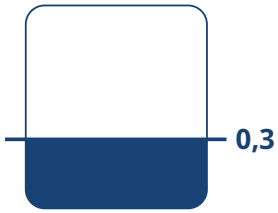

le score d'impact moyen sur une échelle de 0 à 1. Comparé aux autres catégories de problèmes, les crimes ont le 7ème score d'impact le plus élevé

PROBLÈMES FONCIERS

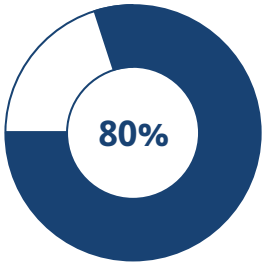

ont subi des conséquences négatives

37% perte d'argent

33% dommages aux relations familiales

33% perte de temps

13 jours ont été perdus en moyenne à cause d'un problème foncier

68K CFA ont été perdus à cause d'un problème foncier

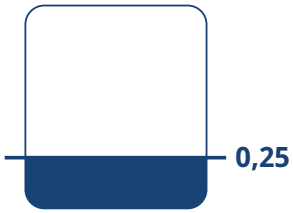

le score d'impact moyen sur une échelle de 0 à 1. Comparé aux autres catégories de problèmes, les crimes ont le 11ème score d'impact le plus élevé

PROBLÈMES FAMILIAUX

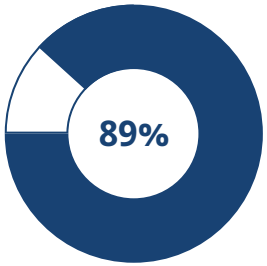

ont subi des conséquences négatives

57% dommages aux relations familiales

26% violence à mon égard

23% perte de temps

17 jours ont été perdus en moyenne à cause d'un problème familial

84K CFA ont été perdus à cause d'un problème familial

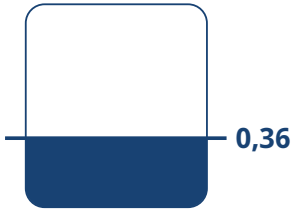

le score d'impact moyen sur une échelle de 0 à 1. Comparé aux autres catégories de problèmes, les crimes ont le 2ème score d'impact le plus élevé

VIOLENCE DOMESTIQUE

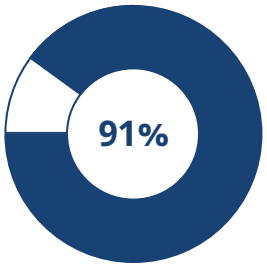

ont subi des conséquences négatives

40% dommages aux relations familiales

32% violence à mon égard

27% blessure corporelle m'affectant ou affectant un membre de ma famille

14 jours ont été perdus en moyenne à cause d'un problème de violence domestique

60K CFA ont été perdus à cause d'un problème de violence domestique

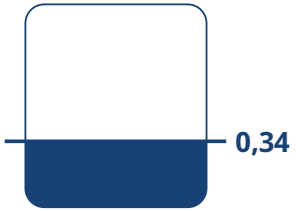

le score d'impact moyen sur une échelle de 0 à 1. Comparé aux autres catégories de problèmes, les crimes ont le 6ème score d'impact le plus élevé

7

Résolution des litiges

Dans le chapitre 5, nous avons montré que 63% des adultes Burkinabè ont connu au moins un problème de justice au cours des quatre dernières années. Dans le présent chapitre, nous examinons ce que les citoyens font pour essayer de résoudre ces problèmes. Nous nous focalisons ici sur leurs problèmes les plus graves. Cela signifie que l'analyse est basée sur les 3.839 problèmes identifiés comme étant les plus graves.

Trois personnes sur quatre prennent des mesures pour résoudre leurs problèmes

La grande majorité des personnes ayant un problème de justice tentent de le résoudre : 77% d'entre elles agissent d'une manière ou d'une autre, soit en parlant à l'autre partie, soit à un tiers, ou les deux. La majorité des personnes qui prennent des mesures (86%) se tourne vers une tierce partie pour obtenir de l'aide.

Il n'est pas surprenant qu'il existe une forte relation entre le fait d'agir et le fait de résoudre le problème : 59% des personnes qui prennent des mesures parviennent à résoudre leur problème, contre 25% des personnes qui n'agissent pas.

Comparé à d'autres pays africains, au Burkina Faso, le pourcentage de personnes qui prennent des mesures pour résoudre leur problème est plus faible. C'est surtout au Mali voisin que le pourcentage de personnes qui agissent pour résoudre leur problème est beaucoup plus élevé.

PERSONNES PRENANT DES MESURES POUR RÉSOUDRE LE PROBLÈME

en % des personnes ayant des problèmes

N=3839

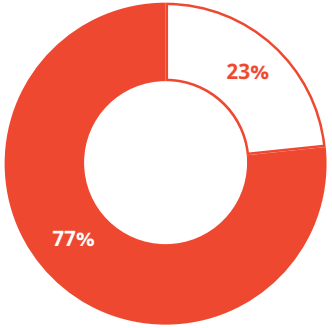

Pas de mesure

Mesure prise

Pays	Pourcentage de personnes qui prennent des mesures
Mali	94%
Kenya	81%
Ethiopie	80%
Ouganda	80%
Burkina Faso	77%
Nigéria	71%

Il existe quelques différences démographiques lorsqu'il s'agit de passer à l'action:

Genre:
Les hommes (79%) sont légèrement plus susceptibles que les femmes (74%) de prendre des mesures pour résoudre leurs problèmes.

Lieu de résidence:
Il n'y a pas de différence statistiquement significative entre les personnes vivant dans les zones rurales et urbaines.

Niveau d'éducation:
Les personnes sachant lire et écrire prennent plus souvent des mesures (79%) que les personnes analphabètes (73%).

Revenu:
Une différence similaire, mais plus faible, existe entre les personnes qui peuvent subvenir à leurs besoins de base (78% de prise de mesures) et celles qui ne le peuvent pas (75%).

Age:
Aucune différence significative n'existe entre les différents groupes d'âge.

Les gens qui cultivent nos terres ont dit qu'ils ne nous les rendraient pas. Depuis que j'étais petite, avant même que je me marie, on disait que la terre appartenait à mon mari. Nous sommes allés à la gendarmerie d'abord, puis à la mairie et à la préfecture sans obtenir gain de cause. Alors nous sommes allés au tribunal. Personnellement, je ne voudrais pas trop m'impliquer dans cette affaire. Ce n'est pas un problème dont une femme doit se mêler. L'affaire est entre les mains de mon mari.

Les gens sont plus enclins à agir pour certains types de problèmes que pour d'autres.

Le taux d'action (c'est-à-dire la probabilité de prendre des mesures pour résoudre le problème) varie selon les catégories de problèmes. Le taux d'action est supérieur à 80% pour les problèmes familiaux, les conflits de voisinage, les problèmes de logement, les problèmes fonciers, les problèmes de police et la violence domestique. En revanche, les personnes confrontées à un crime, un accident ou des problèmes d'argent sont moins susceptibles d'agir (les chiffres concernant la corruption et les problèmes de consommateurs sont trop faibles pour tirer une conclusion significative).

POURCENTAGE DE PERSONNES PRENANT DES MESURES
selon la catégorie de problème

N=3839

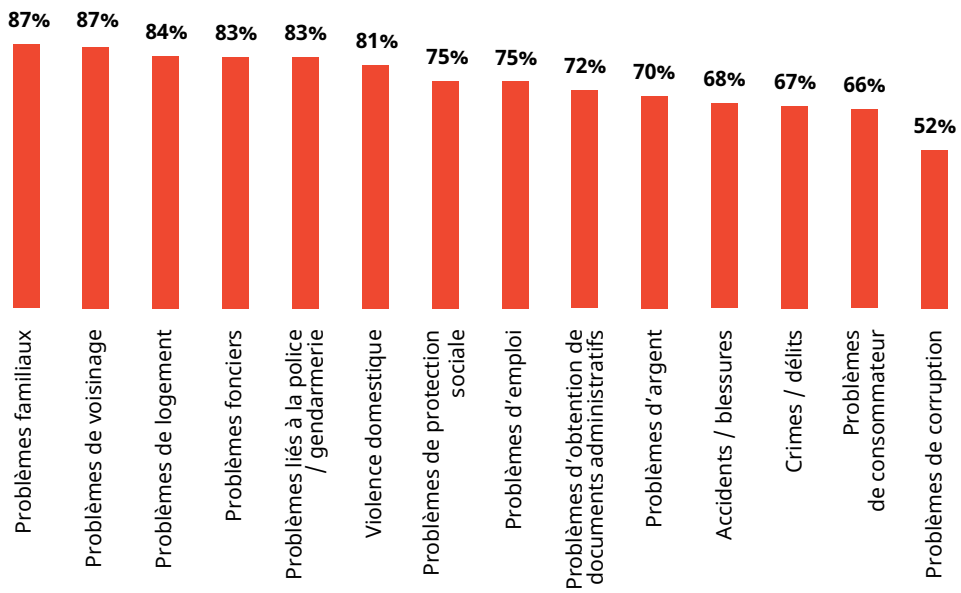

Le manque de temps ou d'argent sont rarement la cause de l'absence de prise de mesure

Près d'une personne sur quatre ayant un problème de justice ne prend aucune mesure pour le résoudre. Les principales raisons du manque d´action sont que les gens ne veulent pas nuire à la relation avec l'autre partie, qu'ils ne s'attendent pas à un résultat positif ou qu'ils ne savent pas quoi faire. En revanche, le manque de temps ou d'argent est rarement la raison de ne pas agir.

PRINCIPALE RAISON EXPLIQUANT L'ABSENCE DE PRISE DE MESURE POUR RÉSOUDRE LE PROBLÈME

N=897

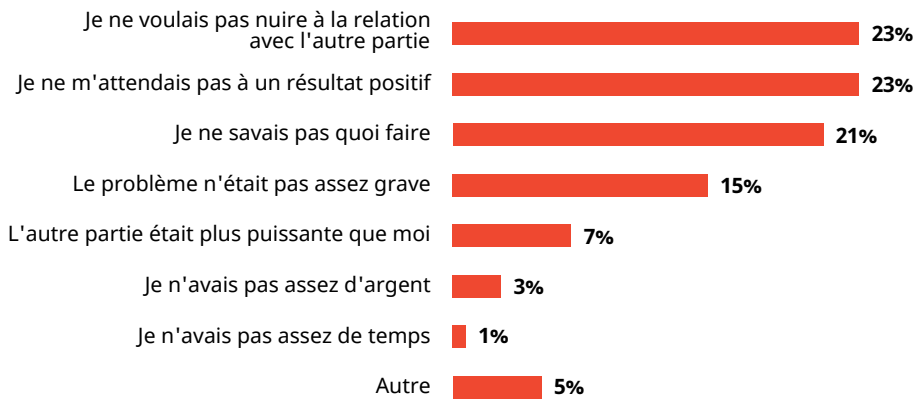

Le fait de ne pas vouloir nuire à la relation avec l'autre partie est particulièrement courant pour les personnes confrontées à des conflits dans la sphère personnelle, comme la violence domestique, les problèmes d'argent, de famille, d'emploi, de voisinage et le foncier.

Les personnes ayant des problèmes de logement répondent relativement souvent que l'autre partie a plus de pouvoir, tandis que la plupart des personnes ayant des problèmes liés au crime/délit ou à la police ne s'attendent pas à une issue positive. Enfin, les personnes confrontées à des problèmes liés aux services publiques ou prestations sociales, à la corruption et au crime/délit indiquent relativement souvent qu'elles ne savent pas quoi faire.

Quelque temps après mon accouchement, j'ai remarqué un changement dans le comportement de mon mari et nos problèmes ont commencé. Il a cessé de me parler, il ne mangeait plus les plats que je préparais. Un soir, il m'a demandé de rentrer chez moi et m'a dit qu'il allait venir parler avec ma famille. Au début, je voulais refuser, mais j'ai finalement accepté.

Lorsque je suis arrivée dans la maison paternelle, je suis restée plusieurs jours sans qu'il m'appelle. Lorsque je l'ai appelé pour savoir quand il allait venir parler, il m'a dit qu'il ne viendrait pas. J'ai appris que trois jours après mon départ, une fille a emménagé chez moi. Je pense que c'est à cause de cette dernière qu'il m'a chassée.

Sa famille l'a convoqué pour comprendre ce qui se passe, mais il a refusé de répondre. Je ne suis pas allée voir la police, la gendarmerie, l'action sociale ou la justice. Comme nous sommes de la même ethnie, je ne voulais pas rompre la relation entre nous.

Si je m'adressais à ce service, il allait être puni, mais je ne veux pas lui faire de mal. J'espère aussi que Dieu pourra toucher son cœur pour qu'il change de comportement.

De nombreux problèmes de justice sont soit complètement résolus, soit abandonnés

Environ 45% des problèmes les plus graves sont complètement résolus et 6% sont partiellement résolus. Cela signifie que plus de la moitié des problèmes les plus graves sont résolus, un signe positif pour la justice au Burkina Faso. En même temps, il est inquiétant de constater qu'il y a encore 50% de problèmes non (encore) résolus.

Comparé aux autres pays où nous avons mené une enquête JNS, le Burkina Faso se distingue par son nombre relativement élevé de problèmes complètement résolus. Aucun autre pays africain, qui a fait l'objet d'une enquête récente, n'avait un pourcentage plus élevé de problèmes complètement résolus. Seul le Nigeria avait le même pourcentage. Le nombre de problèmes en cours de résolution est également beaucoup plus faible que dans tous les autres pays africains où nous avons mené une enquête JNS. Il s´agit là d´un signe très positif car cela montre qu'il existe des mécanismes (formels ou informels) qui permettent aux Burkinabè de résoudre leurs problèmes les plus graves.

ÉTAT DE LA RÉSOLUTION DU PROBLÈME

problèmes les plus graves seulement

N=3839

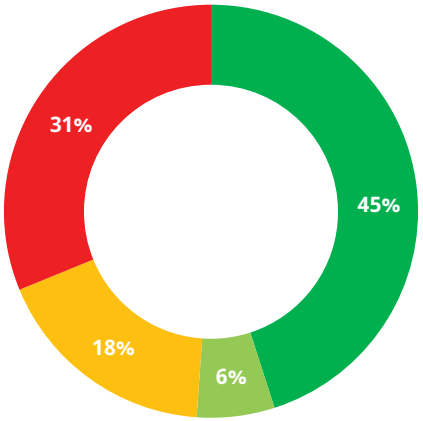

- Complètement résolu
- En partie résolu
- En cours de résolution
- Abandonné

Nous ne sommes pas surpris par ces résultats car, à la base, le Burkina Faso a une forte culture de pardon, de respect de l'autorité coutumière et religieuse qui favorise la médiation au sein des communautés. L'existence d'une forme de justice traditionnelle est un facteur qui pourrait bien expliquer ces résultats satisfaisants en ce sens que les chefs traditionnels effectuent aussi un travail extraordinaire de médiation pour désamorcer plusieurs crises.

Président d'un tribunal de district (arrondissement)

ÉTAT DE LA RÉSOLUTION DES PROBLÈMES DE JUSTICE

par pays

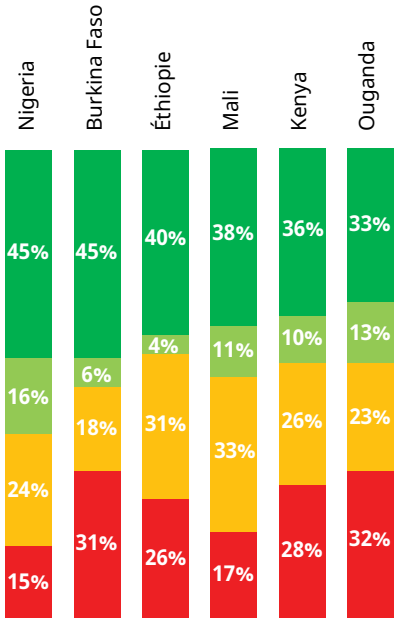

- Complètement résolu
- En partie résolu
- En cours de résolution
- Abandonné

N=3839

Dans le même temps, le nombre de problèmes abandonnés est également relativement élevé par rapport aux autres pays de la région. Seul l'Ouganda présente un pourcentage plus élevé de problèmes abandonnés.

Cela indique que si de nombreuses personnes parviennent à résoudre leurs problèmes de justice, de même un nombre important de personnes abandonnent complètement leurs tentatives de résolution.

Les différences démographiques dans les taux de résolution sont fortement corrélées à la probabilité de prendre des mesures pour résoudre le problème:

Genre:
les hommes (53%) sont plus susceptibles que les femmes (49%) de résoudre leur problème le plus grave. Les femmes (34%) abandonnent plus souvent leur problème de justice le plus grave que les hommes (29%).

Lieu de résidence:
malgré les différences dans les types de problèmes qu'ils rencontrent et la façon dont ils tentent de les résoudre (voir la discussion dans la section suivante sur les sources d'aide les plus courantes dans les zones rurales et urbaines), il n'y a pas de différences statistiquement significatives entre les personnes des zones rurales et urbaines lorsqu'il s'agit de résoudre leur problème le plus grave.

Niveau d'éducation:
les personnes sachant lire et écrire résolvent plus souvent leur problème le plus grave (53%) que les personnes analphabètes (48%). Les personnes analphabètes (35%) abandonnent plus souvent leur problème le plus grave que les personnes sachant lire et écrire (28%).

Revenu:
Aucune différence statistiquement significative n'existe entre les personnes qui peuvent subvenir à leurs besoins de base et celles qui ne le peuvent pas.

Age:
Il n'existe pas non plus de différence statistiquement significative entre les différents groupes d'âge.

Les gens considèrent que les problèmes en cours de résolution ont plus d'impact que ceux qui sont (complètement ou partiellement) résolus ou abandonnés. Cette constatation est conforme aux résultats obtenus dans d'autres pays où nous avons mené une enquête JNS. Cela est peut-être dû au fait que lorsqu'un problème a plus d'impact, les intéressés se donnent plus de mal pour le résoudre et ne l'abandonnent pas aisément. Les problèmes ayant un impact moindre sont plus facilement abandonnés. L'effet inverse est aussi possible (les problèmes qui sont abandonnés sont ensuite considérés comme ayant moins d'impact car ils appartiennent au passé), mais la formulation de ces questions rend cela moins probable.

Tous les types de problèmes n'ont pas les mêmes chances d'être résolus

Il existe de grandes différences dans les taux de résolution entre les différentes catégories de problèmes. Le crime/délit, la deuxième catégorie de problèmes la plus courante, présente le taux de résolution le plus faible (29%). Les problèmes d'argent, de corruption, les problèmes liés à l'emploi et aux documents administratifs sont également résolus dans moins de la moitié des cas. En revanche, les problèmes liés à la police et les accidents sont résolus respectivement dans 78% et 73% des cas. Les problèmes fonciers se situent quelque part au milieu, avec 56% d'entre eux résolus.

En général, les catégories de problèmes qui ont un taux d'action plus élevé ont également un taux de résolution plus élevé.

Il est intéressant de constater que les accidents et le crime/délit présentent tous deux de faibles taux d'action mais des taux de résolution très différents. Il est possible que les accidents se règlent souvent d'eux-mêmes sur place et ne «traînent» pas. Le faible pourcentage d'accidents en cours de résolution soutient cette idée.

ÉTAT DE RÉSOLUTION DES PROBLÈMES DE JUSTICE LES PLUS GRAVES

selon la catégorie de problème

N=3839

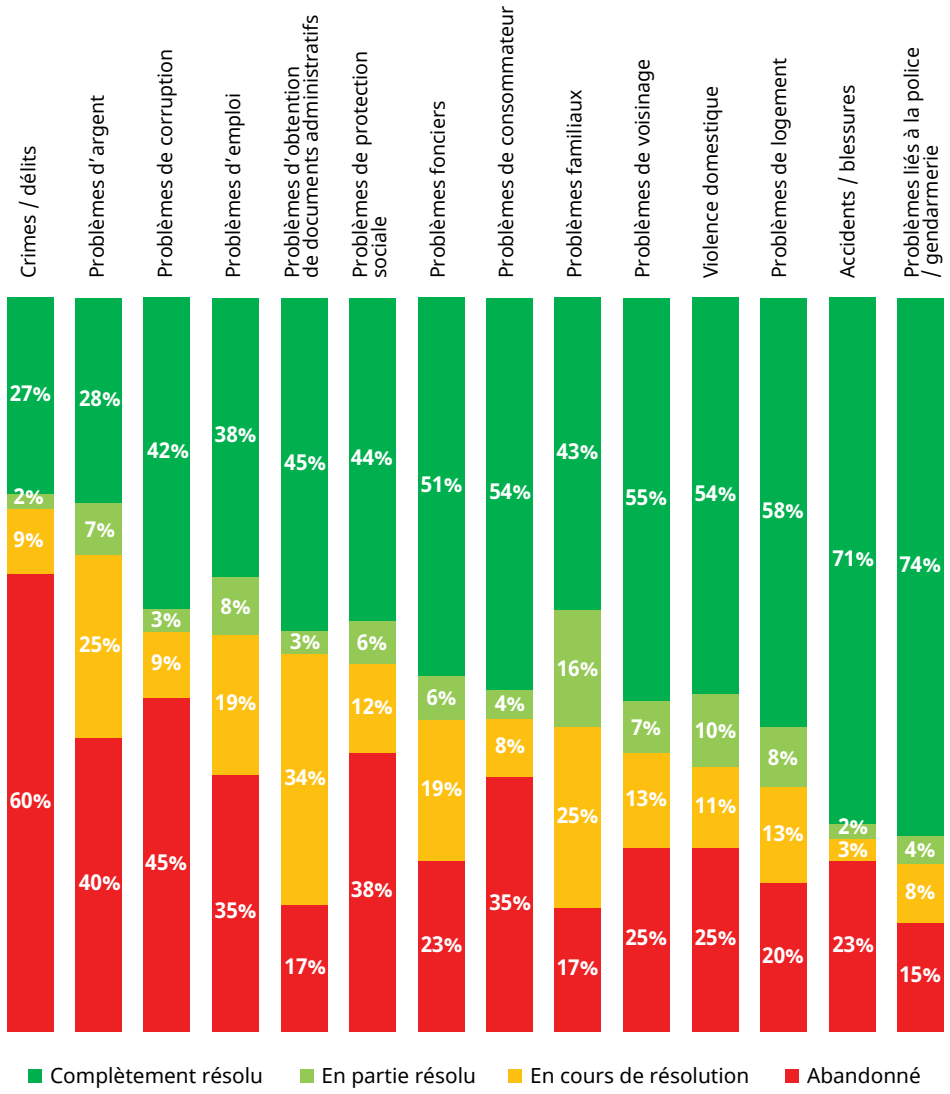

Près de la moitié des personnes ayant un problème de justice demandent de l'aide à un membre de la famille

Comme indiqué ci-dessus, la plupart des personnes ayant un problème de justice prennent des mesures pour le résoudre. Dans de nombreux cas, les intéressés se tournent vers une ou plusieurs personnes de leur réseau personnel. Les membres de la famille sont le type de personne le plus souvent sollicité: 43% des personnes qui ont pris des mesures pour résoudre leur problème de justice demandent de l'aide à un membre de leur famille. La deuxième option la plus fréquente est de parler directement à l'autre partie.

Au cours du laboratoire de données sur la justice, les experts ont avancé plusieurs raisons pour lesquelles il est si courant pour les Burkinabè de faire appel à des membres de leur famille comme source d'aide. Premièrement, la famille est considérée comme sacrée par de nombreuses personnes. Deuxièmement, en particulier dans les zones rurales, la population des alentours est souvent composée de membres de la famille. Toute personne cherchant de l'aide pour un problème de justice tombe donc rapidement sur un membre de sa famille. Enfin, les individus ne sont souvent pas fondamentalement perçus comme distincts de la famille. Par conséquent, si quelqu'un a un problème, cela devient immédiatement le problème de toute la famille.

En dehors de l'entourage personnel et familial, et bien que cela arrive plus rarement, on fait appel à la police ou à la gendarmerie et aux autorités coutumières ou traditionnelles. Presque personne au Burkina Faso ne s'adresse à un avocat pour son problème de justice.

SOURCES D'AIDE LES PLUS COURANTES

en % de ceux qui prennent des mesures

N=2942

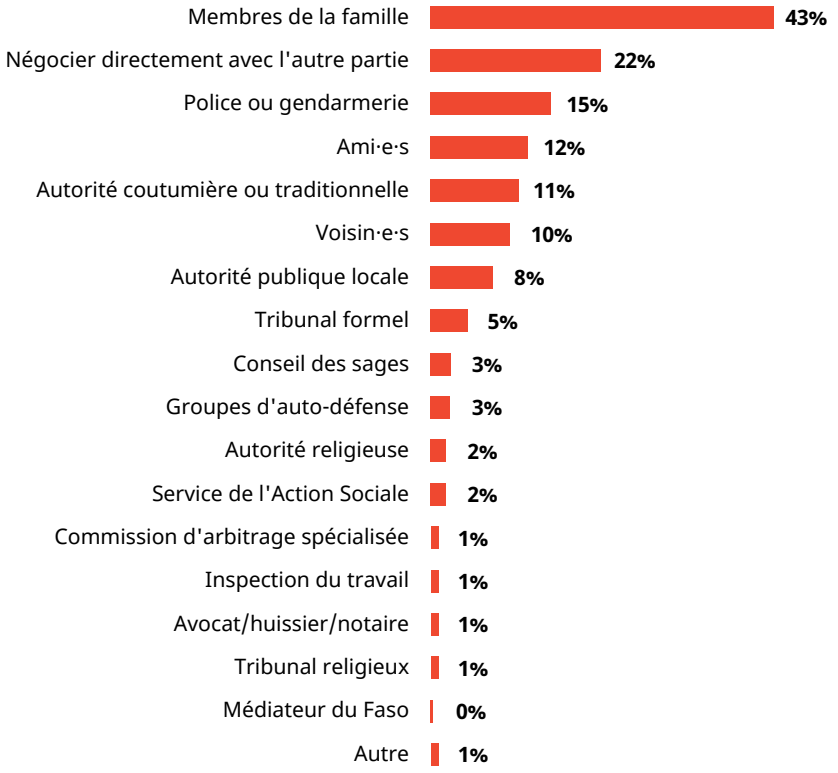

Il existe des différences démographiques importantes lorsqu'il s'agit de faire appel à des sources d'aide:

Genre:
Bien qu'il s'agisse de la source d'aide la plus courante pour les deux, les femmes sont nettement plus nombreuses (49%) que les hommes (37%) à se tourner vers les membres de la famille pour obtenir de l'aide. Les hommes (18%) se tournent plus souvent vers la police ou la gendarmerie que les femmes (12%), ainsi que vers les autorités publiques locales (11% contre 5% pour les femmes). Les entretiens approfondis ont mis en évidence que pour certains prestataires de justice, ces différences en termes de genre, ainsi que d'autres différences sociodémographiques dans le choix des prestataires de justice, était le résultat de perceptions autour des normes sociales et des rôles dans la société.

Lieu de résidence:
Les autorités coutumières et traditionnelles sont significativement plus souvent engagées dans les zones rurales (14%) que dans les zones urbaines (2%). Les personnes vivant en milieu rural font également plus souvent appel aux autorités publiques locales (10% contre 4%) et aux groupes d'autodéfense (4% contre 1%) que les personnes vivant en milieu urbain. Enfin, elles font plus souvent appel aux membres de leurs familles que les citadins (44% contre 40%). En revanche, les habitants des zones urbaines se tournent plus souvent vers les institutions officielles de l'État, comme la police ou la gendarmerie (22% contre 12%) ou les tribunaux formels (8% contre 3%). Ils sont également plus susceptibles de faire appel à un avocat, même si cela reste très rare (2% contre 0% des personnes vivant en zone rurale). Enfin, ils sont plus susceptibles de faire appel à des amis (15% contre 11%) et ont plus souvent tendance à négocier directement avec l'autre partie (26% contre 20%).

Niveau d'éducation:
L'aphabétisation étant plus répandue dans les zones urbaines, certaines différences sont similaires à celles qui existent entre les personnes des zones rurales et urbaines. Les personnes sachant lire et écrire se tournent plus souvent vers la police ou la gendarmerie (17% contre 13% des personnes analphabètes), leurs amis (15% contre 9%), les tribunaux formels (6% contre 3%) et les avocats (1% contre 0%). Les personnes analphabètes se tournent plus souvent vers les autorités coutumières et traditionnelles (15% contre 8% des personnes sachant lire et écrire).

Revenu:
Des différences similaires sont visibles entre les personnes qui peuvent ou non subvenir à leurs besoins de base.

Age:
en termes d'âge, une tendance se détache. Les jeunes s'appuient davantage sur leurs réseaux personnels et la négociation directe avec l'autre partie, tandis que les personnes plus âgées se tournent nettement plus souvent vers des sources d'aide institutionnalisées, notamment les autorités coutumières et traditionnelles.

Il serait un peu exagéré de parler de coexistence. Mais comme la justice moderne ne peut pas résoudre tous les problèmes, il y a toujours de la place pour la justice traditionnelle. Il existe une sorte de complémentarité mais il y a des situations où elles se heurtent et quand cela arrive, ce n'est pas intéressant.

Avocat général
auprès d'une cour d'appel

La justice traditionnelle a fait ses preuves en matière de conciliation au Burkina Faso et cela peut justifier le fait qu'il y a plus de problèmes résolus dans ce pays. Il est clair qu'il y a des problèmes que la justice classique ne peut pas résoudre mais que la justice traditionnelle peut, et vice versa. Si les deux formes de justice trouvent un terrain de collaboration, cela ne peut être que plus bénéfique.

Président d'un tribunal religieux

L'accès à la justice est difficile. Les conditions financières ne sont pas abordables, et surtout la corruption. [...] Il est rare de voir une femme traduire son mari en justice. Donc, je dirais que les contraintes socioculturelles sont [aussi] un obstacle à l'accès à la justice.

Prêtre catholique

Depuis septembre 2020, je ne reçois plus rien du père de ma fille. Il ne contribue plus aux dépenses de notre fille. Le problème a commencé après que j'ai donné naissance à notre fille. Il voulait que je vienne vivre avec lui et j'ai refusé car il était déjà marié à une autre femme. Nous n'étions donc pas d'accord sur ce point. Au début, mes parents ont essayé de le contacter pour essayer de résoudre le problème à l'amiable. Mais il ne s'est pas montré compréhensif, il a été plutôt grossier avec mes parents. Comme le monsieur en question n'a pas coopéré, nous avons porté le problème devant la justice. Nous avons fait ces démarches parce que nous voulions résoudre le problème à l'amiable. Nous n'allions même pas aller au tribunal si le monsieur avait coopéré. Nous ne voulions pas que le problème aille loin.

L'enfant de mon voisin a blessé le mien en lui versant du thé chaud dans les oreilles. Mon enfant a été gravement blessé. Sur place, il s'est évanoui et nous l'avons emmené au centre de santé. Je suis allée porter plainte à la gendarmerie car tout le monde m'a dit que si j'y allais, ils m'aideraient à résoudre le problème. J'aurais aimé que la gendarmerie nous prodigue des conseils, car nous sommes avant tout des voisins. On peut se détester, mais les enfants seront toujours ensemble. Nous sommes devenus comme une famille dans le quartier. Nous devons être des voisins de paix.

SOURCE D'AIDE LA PLUS COURANTE

selon le lieux de résidence

N=2942

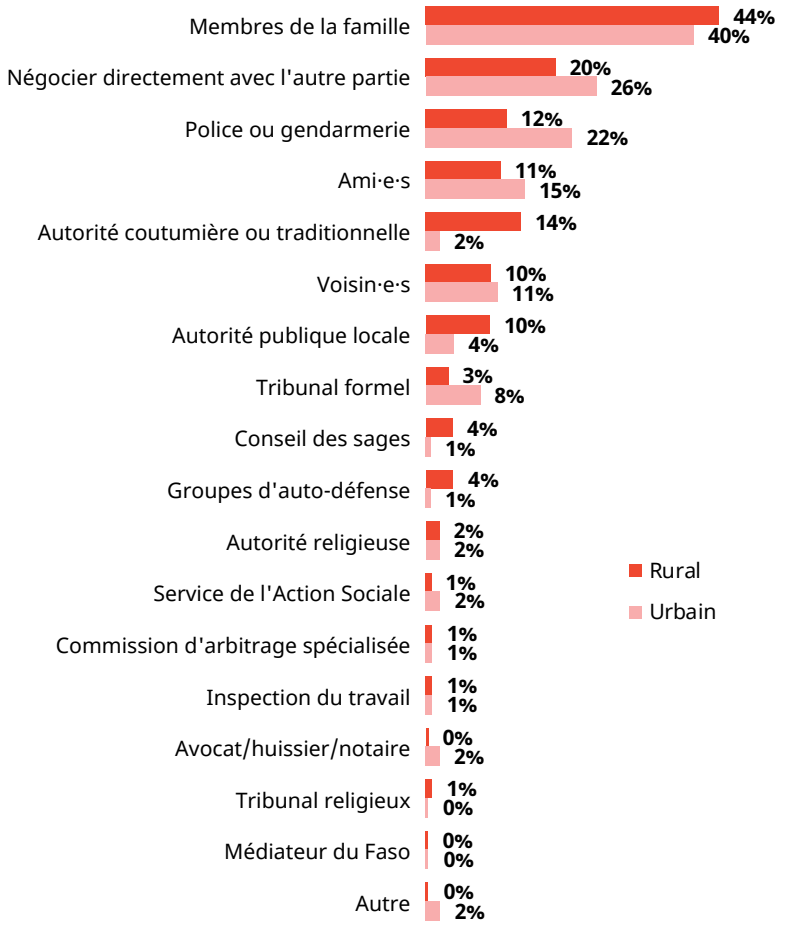

SOURCES D'AIDE LES PLUS COURANTES

selon les groupes d'âge

N=2942

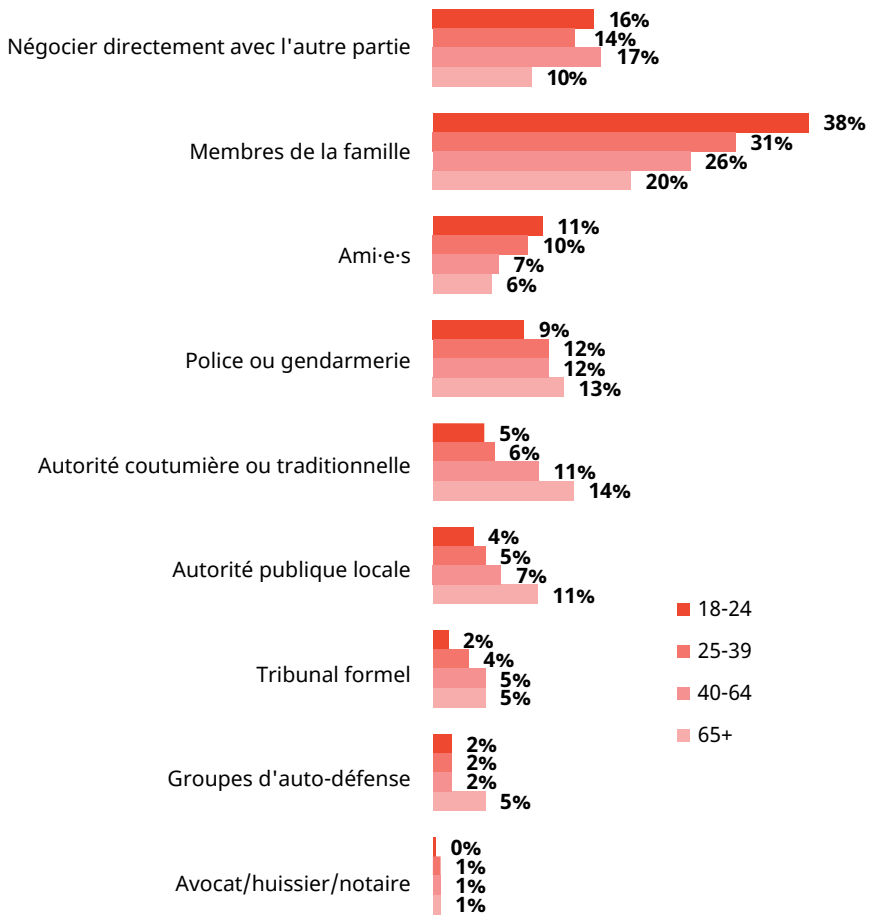

Mon problème venait d'un terrain que je louais près du bureau de douane pour mon entreprise. Ils sont venus me dire de partir, mais je ne savais pas où aller. J'ai dit à mon frère d'aller leur parler, de les supplier car nous avons fui le terrorisme, nous n'avons pas d'argent. Cette terre est la source de nourriture pour nos enfants. J'ai demandé à mon frère, parce qu'il est instruit et plus âgé que moi. Pour plus de respect et de considération, j'ai pensé que si mon frère aîné parle, il pourrait avoir de bons résultats.

L'aspect fort [de la justice traditionnelle] est qu'elle est la forme de justice la plus légitime aux yeux de la société. Il ne faut pas oublier que plus de 70% de la population vit en milieu rural. Quant aux aspects faibles, le système reste encore dans les anciennes valeurs et considérations, alors que la population est entrée dans la modernité. Son problème est qu'il agit selon ses propres normes, alors qu'au niveau de la justice moderne, les normes sont plutôt égalitaires. Quand on prend l'exemple de la femme et de son rôle, de sa place, de ses droits, ils diffèrent dans les deux justices.

Secrétaire général du Conseil régional des organisations de la société civile

Les personnes vivant dans les zones rurales font appel à des sources d'aide différentes de celles des zones urbaines. Les experts participant au laboratoire de données sur la justice ont donné plusieurs explications à ces différences. Tout d'abord, les institutions de justice formelle sont souvent plus difficiles à atteindre pour les personnes vivant en zone rurale. Le coût du transport et les longues distances à parcourir pour accéder, par exemple, aux tribunaux formels sont des obstacles importants qui n'existent pas lorsqu'il s'agit de faire appel aux membres de la famille ou aux autorités coutumières et traditionnelles. Deuxièmement, les relations entre les personnes vivant dans les zones rurales et les autorités judiciaires, notamment la police, sont souvent compliquées : les populations rurales ont souvent moins confiance à la police. Enfin, les communautés sont généralement plus petites et plus soudées dans les zones rurales, et le risque est plus grand que les personnes impliquées dans un conflit rencontrent l'autre partie. Porter l'affaire devant la police peut entraîner des malentendus et des représailles lorsque les parties se recroisent. Comme les habitants des zones rurales devront souvent continuer à vivre ensemble, ils préfèrent régler leurs différends à l'amiable.

Très peu de problèmes de justice parviennent devant les tribunaux

Les problèmes de justice sont souvent associés aux avocats, aux tribunaux et aux juges. Cependant, seuls 5% des personnes ayant un problème de justice finissent par s'adresser à un tribunal formel, un taux similaire à celui de la plupart des autres pays dans lesquels nous avons mené une étude JNS. Les principales raisons invoquées par les personnes qui ne vont pas au tribunal sont : «je ne veux pas nuire à mes relations» et «le problème ne peut pas être soumis directement au tribunal». En revanche, très peu de personnes évitent les tribunaux parce qu'elles les jugent trop chers, trop lents ou inéquitables. Cependant, lors des entretiens qualitatifs, de nombreuses personnes ont déclaré qu'elles pensaient que la justice formelle était hors de portée des populations démunies.

PRINCIPALE RAISON DE NE PAS ALLER AU TRIBUNAL FORMEL

N=2799

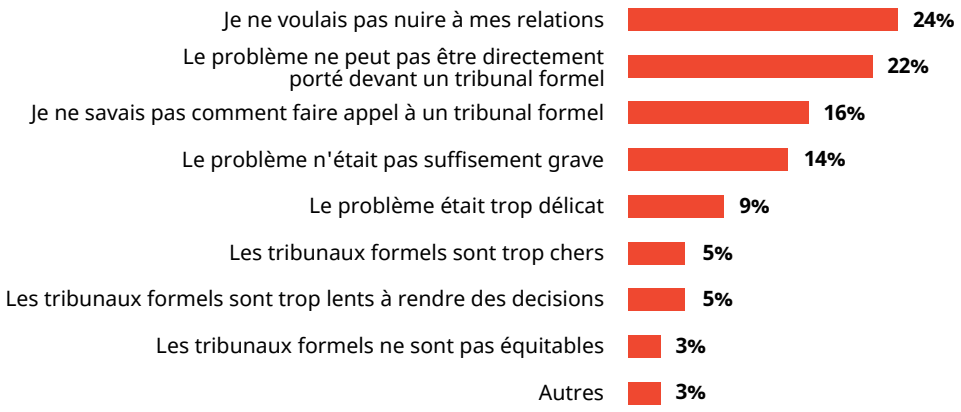

Je suis enseignante d'une école primaire publique. En décembre 2018, je suis allée à la banque pour retirer mon salaire. À ma grande surprise c'est seulement 28.000 francs CFA qui avaient été versés sur mon compte. Je suis allée voir la direction régionale pour essayer de comprendre. Ils m'ont fait savoir que je n'étais pas la seule, une longue liste m'a été montrée. Il s'agissait des noms des personnes qui n'avaient pas reçu leur salaire complet. Ils m'ont dit que la liste allait être remise sur la feuille de paie pour être corrigée mais pour l'instant rien. Comme on m'avait dit à la direction régionale que le problème allait être résolu, je n'ai pas essayé de faire autre chose. Ce n'était pas un problème aussi grave qui nécessitait l'intervention de la justice. En outre, nous devons avoir les moyens de convoquer quelqu'un au tribunal. Car au tribunal, il faut prendre un avocat qui va vous défendre. Et c'est très lent aussi.

Nous avons entendu dire qu'il y a des personnes qui vendent nos terres. Nous n'avons aucune preuve que les champs nous appartiennent. Nous avons vu plusieurs situations où des personnes ont été expulsées des champs parce qu'elles n'avaient pas de documents. Lorsque nous avons été informés, nous sommes allés voir le chef, qui est le chef du village. C'est lui qui règle les questions foncières, c'est pourquoi nous sommes allés lui demander de l'aide.

Les membres de la famille sont la source d'aide la plus courante pour presque tous les types de problèmes

Les populations font appel à différentes sources d'aide pour différents problèmes. Le tableau ci-dessous montre la fréquence relative du recours à différentes sources d'aide pour chaque catégorie de problèmes. Il montre que si les membres de la famille sont souvent sollicités pour aider à résoudre toutes les catégories de problèmes, ils le sont beaucoup plus pour les problèmes liés à la violence domestique, aux prestations sociales et à la famille que pour les problèmes liés à la consommation, l'emploi et le logement. Les autorités coutumières et traditionnelles sont principalement sollicitées pour les problèmes fonciers et, dans une moindre mesure, pour les crimes et les problèmes avec la police.

Au cours du laboratoire de données sur la justice, les experts ont confirmé et expliqué l'importance des mécanismes traditionnels et des règles coutumières pour les problèmes de propriété foncière. La codification coutumière du droit foncier prime sur le droit formel. La propriété foncière légale formelle est généralement absente dans les zones rurales, où les problèmes fonciers sont les problèmes juridiques les plus courants. Cela contribue à expliquer pourquoi les autorités coutumières et traditionnelles sont si souvent engagées dans les zones rurales.

Les populations s'adressent le plus souvent aux autorités publiques locales pour des problèmes liés aux documents officiels, tandis que la police ou la gendarmerie et les groupes d'autodéfense sont presque uniquement engagés pour des problèmes liés au crime/délit. Enfin, les personnes ayant des problèmes familiaux s'adressent le plus souvent au service d'action sociale. Cela montre que certaines sources d'aide, telles que les groupes d'autodéfense et le service d'action sociale, ne font peut-être pas partie des sources d'aide les plus sollicitées dans l'ensemble, mais qu'elles sont d'une importance capitale pour certaines catégories de problèmes.

Des voleurs sont venus dans notre cour vers 2 heures du matin, volant des objets et ouvrant ma porte pour me menacer de leur donner de l'argent. J'ai eu peur et j'ai appelé la police, qui m'a dit qu'elle ne pouvait pas venir et que je devais me rendre au poste de police le matin pour déposer une plainte. Le matin, mes voisins m'ont accompagné pour la plainte. Je suis allée à la police, car je me suis dit qu'ils sont les premières personnalités de référence. Si vous êtes victime d'un vol, la police est la seule personne vers laquelle vous pouvez vous tourner pour obtenir gain de cause.

Les Koglweogos sont une association qui lutte contre les crimes de vol, qui devenaient de plus en plus insupportables au sein de nos communautés. À un moment donné, les habitants ont vu tous leurs biens volés par des voleurs et nous avons dû faire quelque chose pour protéger ce qui nous est cher. C'est pour cette raison que des groupes de Koglweogos sont nés partout au Burkina avec l'accord des chefs traditionnels des localités.

Membre d'un Koglweogo

Ma moto a été volée sur la place du marché. Je l'avais laissée pour aller acheter des condiments et quand je suis revenue, la moto n'était plus là. Nous avons signalé le problème aux Koglwéogo (groupe d'autodéfense), mais à ce jour, nous n'avons pas eu de nouvelles. Nous nous sommes adressés aux Koglwéogo en raison de leur rapidité. Mon téléphone a déjà été volé et je suis allé les informer. C'est lorsque le voleur est allé réinitialiser le téléphone que les Koglwéogo l'ont arrêté. Quand je suis arrivé, ils m'ont rendu le téléphone et le voleur a honnêtement dit que c'était lui qui avait volé mon téléphone. Cette expérience m'a encouragée à me tourner à nouveau vers eux.

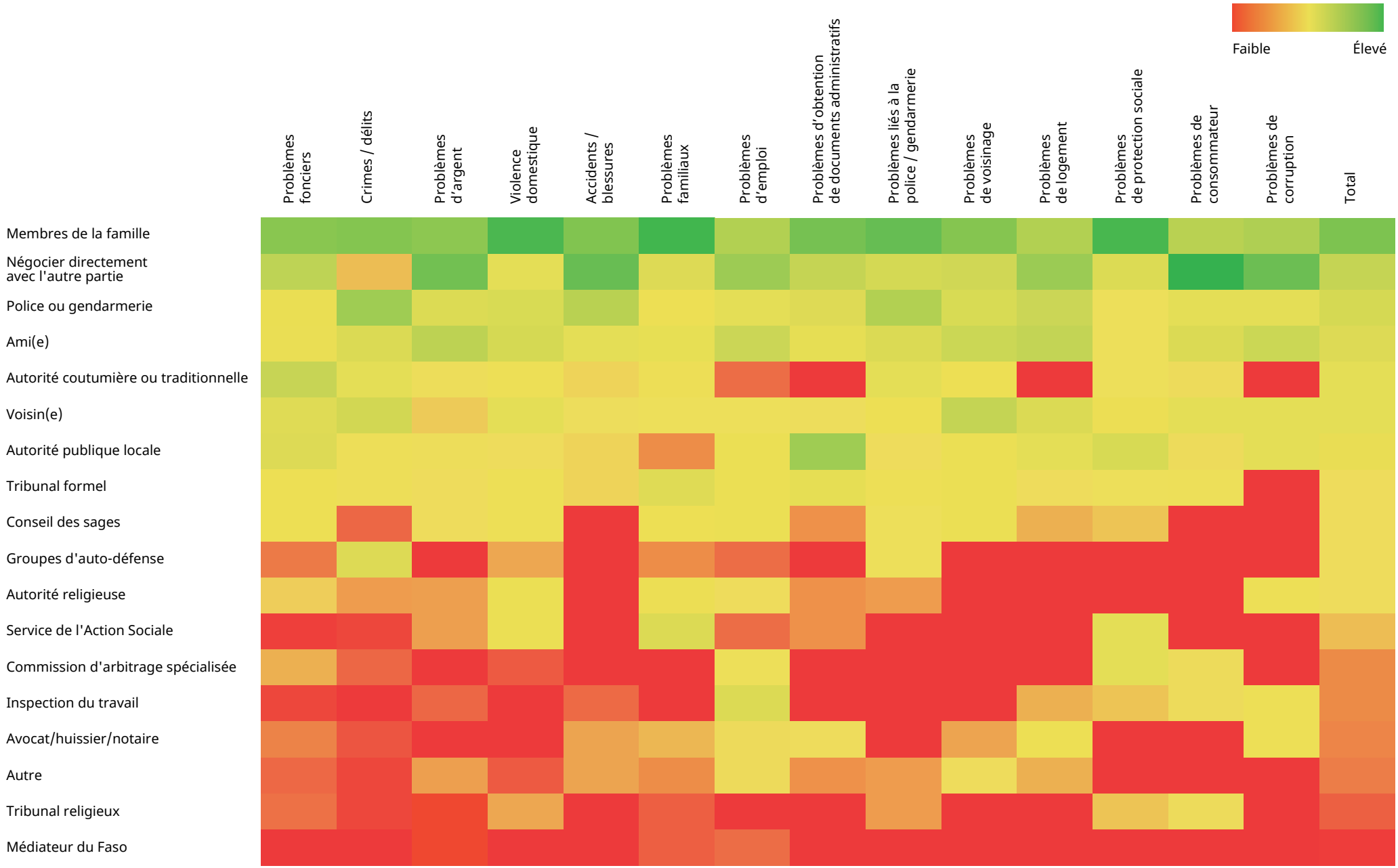
Faible
Élevé
Problèmes fonciers
Crimes / délits
Problèmes d'argent
Violence domestique
Accidents / blessures
Problèmes familiaux
Problèmes d'emploi
Problèmes d'obtention de documents administratifs
Problèmes liés à la police / gendarmerie
Problèmes de voisinage
Problèmes de logement
Problèmes de protection sociale
Problèmes de consommateur
Problèmes de corruption
Total
Membres de la famille
Négocier directement avec l'autre partie
Police ou gendarmerie
Ami(e)
Autorité coutumière ou traditionnelle
Voisin(e)
Autorité publique locale
Tribunal formel
Conseil des sages
Groupes d'auto-défense
Autorité religieuse
Service de l'Action Sociale
Commission d'arbitrage spécialisée
Inspection du travail
Avocat/huissier/notaire
Autre
Tribunal religieux
Médiateur du Faso

Les gens font appel à plusieurs sources d'aide pour des problèmes qui ont plus d'impact

Ce problème vient de mon partenaire qui a abusé de moi sexuellement et cet abus a conduit à une grossesse. D'abord, je suis allée voir ma famille, puis mon père a décidé de porter l'affaire devant le bureau d'action sociale. Et enfin, nous sommes allés devant un tribunal compétent pour voir si nous pouvons résoudre le problème.

Les gens entreprennent souvent plus d'un type d'action lorsqu'ils tentent de résoudre leur problème de justice : en moyenne ils entreprennent 1,4 actions différentes. Par exemple, 52% des personnes qui font appel à un membre de la famille pour les aider à résoudre leur problème, entreprennent également une autre forme d'action, soit en demandant l'aide d'une autre personne, soit en parlant directement à l'autre partie.

Comme dans de nombreux autres pays, les Burkinabè font appel à plus de sources d'aide pour les problèmes ayant un impact plus important. Le score moyen d'impact (sur une échelle de 0 à 1) pour le problème le plus grave est de 0,29. Toutefois, pour les personnes qui font appel à plus de deux sources d'aide, ce score est de 0,36. Ce qui est plus élevé que le score d'impact moyen de ceux qui font appel à une ou deux sources d'aide (0,29) et de ceux qui ne font appel à aucune source d'aide (0,24). Cela suggère que les problèmes qui ont le plus d'impact ont besoin, en moyenne, de plus de sources d'aide pour être résolus.

Lorsque plusieurs sources d'aide sont mobilisées, les sources institutionnelles sont souvent considérées comme les plus utiles

Nous avons demandé aux personnes qui ont fait appel à plusieurs sources d'aide laquelle était la plus utile.[22]

Comme indiqué ci-dessus, les gens finissent rarement par aller au tribunal pour résoudre leur problème de justice. Toutefois, lorsqu'ils le font, les tribunaux formels sont souvent considérés comme les plus utiles. Outre les tribunaux, les autorités coutumières ou traditionnelles et les autorités publiques locales sont également considérées relativement souvent comme la source d'aide la plus utile.

22 Les résultats à cette question ont été analysés par rapport à la probabilité que chaque source soit sélectionnée en premier lieu. Pour éviter que la source d'aide la plus courante (les membres de la famille) ne devienne également la plus utile, nous avons divisé le nombre de fois qu'une source d'aide est sélectionnée

SOURCES D'AIDE LES PLUS UTILES

en % du nombre de fois où elles sont utilisées

N=781

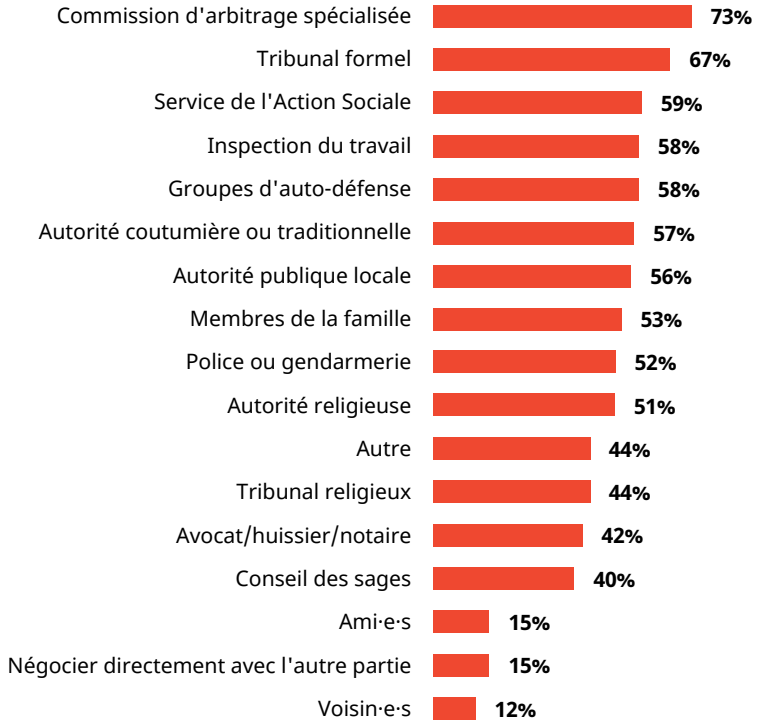

Les sources institutionnelles sont plus souvent considérées comme plus utiles que les sources d'aide au sein du réseau personnel. Seuls les membres de la famille sont relativement souvent considérés comme la source d'aide la plus utile. Les amis et les voisins, bien qu'ils soient fréquemment sollicités comme source d'aide, sont rarement considérés comme les plus utiles.

Cette division pourrait s'expliquer par le fait que les gens sont plus susceptibles de faire appel à plusieurs sources d'aide pour des problèmes qui ont un impact important, qui sont très complexes, ou les deux. Les sources d'aide informelles sont moins susceptibles de résoudre de tels problèmes, mais tendent à être plus utiles pour des problèmes relativement moins complexes ou ayant moins d'impact. Les gens peuvent se tourner principalement vers des sources institutionnelles lorsque les personnes de leur réseau personnel ne sont pas en mesure de résoudre le problème pour eux.

Les parties tierces sont essentielles à la résolution des problèmes de justice

La médiation est un bon mécanisme et je pense que nous le trouvons même au niveau de la justice moderne, par exemple dans les tribunaux pour mineurs. Elle peut être un moyen de résoudre de nombreux problèmes.

Avocat général
auprès d'une cour d'appel

Nous avons également demandé aux personnes, dont le problème a été partiellement ou totalement résolu, comment elles y sont parvenues. Trois catégories de réponses à cette question sont courantes à égalité, chacune représentant environ 27-28% des cas de résolution : une partie tierce a tranché le problème, la résolution a été convenue avec l'autre partie, et la résolution a été convenue avec l'autre partie après médiation d'une tierce partie. Il est moins fréquent que le problème soit réglé de lui-même ou qu´il soit résolu par les propres moyens de l´intéressé. Cela montre que les tiers sont des sources d'aide importantes pour résoudre les litiges et les problèmes de justice.

Les parties tierces sont particulièrement importantes pour résoudre les problèmes qui ont le plus d'impact. Le score moyen d'impact est considérablement plus faible pour les problèmes résolus directement avec l'autre partie (0,21) que pour les problèmes résolus par la médiation (0,30) ou par une décision d'un tiers (0,31).

COMMENT LE PROBLÈME A-T-IL ÉTÉ RÉSOLU?

N=1962

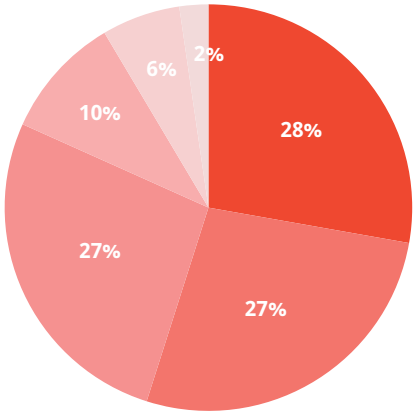

- Une tierce-partie a décidé/tranché le litige
- Accord avec l'autre partie après médiation d'une tierce-partie
- Accord direct avec l'autre partie
- Le problème s'est reglé de lui-même
- J'ai réglé ce problème par moi-même
- Autre

Les parcours de justice des citoyens comportent des éléments positifs et négatifs

Comme expliqué au chapitre 3, la JNS mesure également la façon dont les gens évaluent leur parcours de justice en termes de processus, de résultat et de coût. Les indicateurs de ces dimensions sont présentés ensemble dans le graphique ci-dessous.

ÉVALUATION DU PARCOURS DE JUSTICE

sur une échelle de 1 (pas satisfait·e du tout) à 5 (completement satisfait·e)

N=2942

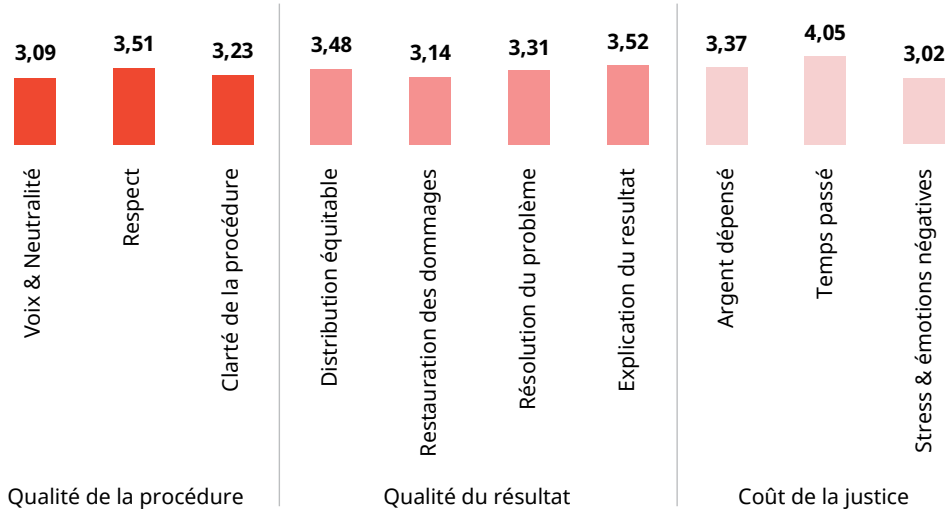

Nous étions à la maison et les gens ont envoyé quelqu'un pour nous dire de ne pas cultiver notre terre cette année, parce que la terre leur appartient et qu'ils en ont besoin. Nous savons que la terre appartient à l'État et non à un individu et nous sommes là depuis très longtemps.

Une réunion a été convoquée avec les autres personnes concernées pour discuter du problème. Les personnes âgées ont dit d'aller voir le chef des terres, qui nous a dit qu'il n'était pas au courant de cette information. Il a convoqué les propriétaires fonciers, qui ne sont pas venus répondre, même après trois rappels. Nous avons décidé de porter l'affaire devant les avocats, pour que si à l'avenir il y a un problème, on puisse nous aider.

Nous sommes également allés signaler le problème à la mairie, au service chargé de la gestion des terres. Ce qu'ils ont fait pour nous, nous a satisfaits, car ils nous ont respectés, ils ont considéré notre problème et nous ont écoutés. Nous n'avons eu aucune difficulté à obtenir de l'aide de leur part. Ils nous ont aidés, mais le problème n'est pas encore résolu. Ils ont fait leur travail.

En ce qui concerne la qualité de la procédure, les gens sont plutôt satisfaits du respect dont ils ont fait l´objet lors de leur parcours de justice et de la transparence générale de la procédure. Ils sont moins satisfaits de la façon dont ils se sont sentis entendus ainsi que par rapport à la neutralité des parties tierces.

Pour ce qui est de la qualité du résultat, les Burkinabè sont relativement positifs par rapport à l'équité de la repartition, la qualité de la solution au problème et la manière dont les résultats sont communiqués et expliqués. Ils sont moins positifs par rapport à mesure dans laquelle les dommages causés par le litige ont été réparés.

Aucun des indicateurs relatifs à la qualité de la procédure et du résultat n'a obtenu une note supérieure à quatre. Cela suggère qu'il est possible d'améliorer les processus de justice.

Enfin, en ce qui concerne le coût de la justice, les populations ont généralement le sentiment de consacrer une quantité raisonnable de d'argent et pas trop de temps à la résolution de leur problème de justice. Toutefois, elles ressentent du stress et des émotions négatives qui peuvent être attribués au processus de résolution.

Dans le prochain chapitre, nous examinerons de plus près ces scores d'évaluation et la façon dont ils changent en fonction des interventions que les populations reçoivent.

Vue d'ensemble de la résolution des problèmes les plus pressants

CRIME

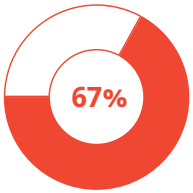

ont pris des mesures pour résoudre le problème

24% des problèmes ont été complètement résolus

2% des problèmes sont partiellement résolus

10% des problèmes sont en cours

65% des problèmes ont été abandonnés

2% ont parlé à l'autre partie pour résoudre le problème

- **45%** Membres de la famille
- **36%** Police ou gendarmerie
- **19%** Voisin·e·s

sont les sources d'aide les plus souvent engagées

1,5 le nombre moyen de source d'aide engagées pour faire face à un problème foncier

Voix & Neutralité: **3,14**
Respect: **3,55**
Clarté de la procédure: **3,26**

Distribution équitable: **3,56**
Restauration des dommages: **3,24**
Résolution des problèmes: **3,40**
Explication des résultats: **3,69**

Stress et émotions négatives: **3,16**
Argent dépensé: **3,54**
Temps passé: **4,09**

PROBLÈMES FONCIERS

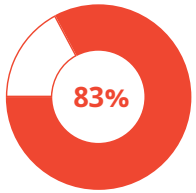

ont pris des mesures pour résoudre le problème

53% des problèmes ont été complètement résolus

6% des problèmes sont partiellement résolus

21% des problèmes sont en cours

20% des problèmes ont été abandonnés

24% ont parlé à l'autre partie pour résoudre le problème

- **41%** Membres de la famille
- **24%** Négociation directe
- **21%** Autorité coutumière ou traditionnelle

sont les sources d'aide les plus souvent engagées

1,4 le nombre moyen de source d'aide engagées our faire face à un problème foncier

Voix & Neutralité: **3,14**
Respect: **3,55**
Clarté de la procédure: **3,26**

Distribution équitable: **3,56**
Restauration des dommages: **3,24**
Résolution des problèmes: **3,46**
Explication des résultats: **3,55**

Stress et émotions négatives: **3,16**
Argent dépensé: **3,54**
Temps passé: **4,09**

PROBLÈMES FAMILIAUX

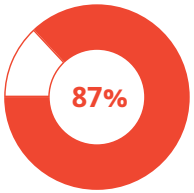

ont pris des mesures pour résoudre le problème

38% des problèmes ont été complètement résolus

12% des problèmes sont partiellement résolus

27% des problèmes sont en cours

22% des problèmes ont été abandonnés

13% ont parlé à l'autre partie pour résoudre le problème

- **64%** Membres de la famille
- **14%** Service de l'Action Sociale
- **13%** Négociation directe

sont les sources d'aide les plus souvent engagées

1,4 le nombre moyen de source d'aide engagées pour faire face à des problèmes familiaux

Voix & Neutralité: **2,95**
Respect: **3,38**
Clarté de la procédure: **3,26**

Distribution équitable: **3,48**
Restauration des dommages: **3,23**
Résolution des problèmes: **3,33**
Explication des résultats: **3,56**

Stress et émotions négatives: **2,49**
Argent dépensé: **3,14**
Temps passé: **3,66**

VIOLENCE DOMESTIQUE

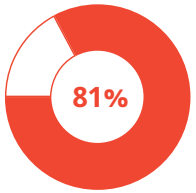

ont pris des mesures pour résoudre le problème

56% des problèmes ont été complètement résolus

13% des problèmes sont partiellement résolus

11% des problèmes sont en cours

21% des problèmes ont été abandonnés

10% ont parlé à l'autre partie pour résoudre le problème

- **62%** Membres de la famille
- **16%** Ami·e·s
- **15%** Police ou gendarmerie

sont les sources d'aide les plus souvent engagées

1,5 le nombre moyen de source d'aide engagées pour faire face à un problème de violence domestique

Voix & Neutralité: **3,12**
Respect: **3,53**
Clarté de la procédure: **3,22**

Distribution équitable: **3,48**
Restauration des dommages: **3,16**
Résolution des problèmes: **3,27**
Explication des résultats: **3,39**

Stress et émotions négatives: **2,85**
Argent dépensé: **3,80**
Temps passé: **4,13**

8

Interventions et traitements

Comme le montre le chapitre 7, la plupart des problèmes au Burkina Faso sont résolus avec l'aide d'une tierce partie, également appelée source d'aide. Ces sources d'aide utilisent une variété de méthodes pour parvenir à ces résolutions. Chez nous à HiiL, nous nous référons aux actions spécifiques qu'un prestataire de justice effectue lorsqu'il est engagé dans un processus de résolution de conflit. Plusieurs interventions peuvent être combinées pour prévenir ou résoudre les problèmes de justice. Nous appelons ces combinaisons d'interventions un traitement.

Près d'un tiers des sources d'aide prodiguent des conseils

Pour chaque source d'aide à laquelle les Burkinabè ont fait appel, nous avons demandé si celle-ci a fourni l'une des interventions suivantes:

- A donné des conseils (a conseillé)
- A préparé des documents
- M'a représenté
- A servi de médiateur entre les parties (a fait la médiation)
- A décidé/réglé l'affaire (a décidé)
- A dirigé vers une autre personne/bureau (a référé)
- A servi d'intermédiaire avec une autre personne/bureau (a servi d´intermédiaire)
- A apporté un soutien émotionnel/moral/financier/matériel (a soutenu)
- Autre
- N'a rien fait

Lorsqu'une source d'aide a fait plus d'une de ces choses, nous avons demandé aux personnes de choisir l'intervention qu'elles considéraient comme l'action décisive ayant conduit à la résolution du problème ou ayant eu le plus de chances de conduire à cette résolution.

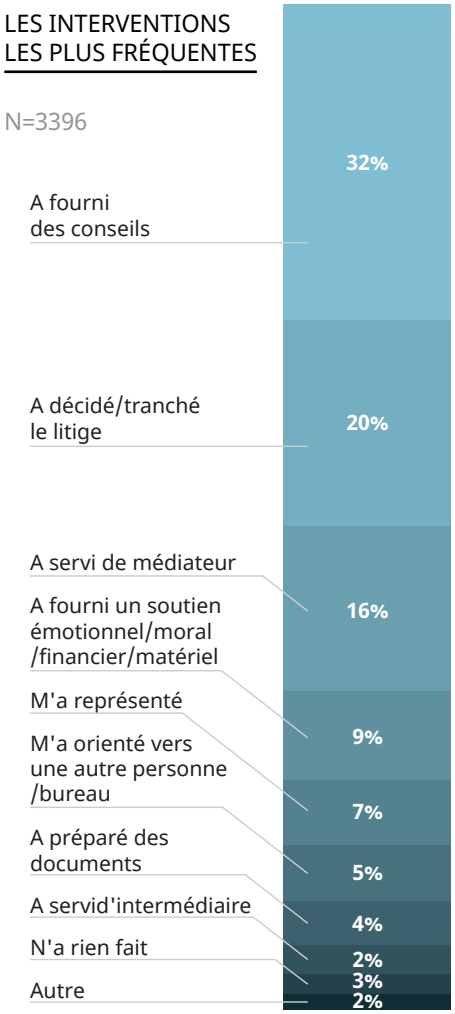

Près d'un tiers des cas où les personnes ont fait appel à une source d'aide, elles ont reçu des conseils. La prise de décision et la médiation sont également relativement courantes. Seuls 3% des tierces parties n'ont rien fait pour aider.

Deux frères de sang étaient en conflit et leur famille a essayé de les réconcilier, mais en vain. Ils sont donc venus me voir et lorsque je les ai écoutés, il était clair que le frère cadet avait raison ! Mais tout en sachant que le jeune frère avait raison, je l'ai traité de menteur et il a pleuré. J'ai fait cela pour apaiser la tension, car le grand frère refusait d'admettre qu'il avait tort et les deux frères étaient prêts à se battre.

Lorsqu'ils sont revenus dans la famille, deux mois plus tard, ils sont tous deux revenus librement vers moi avec un poulet et de l'argent et je leur ai demandé : Que se passe-t-il ? Le grand frère a pris la parole et a dit : «Chef, je sais maintenant que vous faites cela pour nous unir à nouveau et non pour rendre justice !» Les deux ont fait la paix devant moi ce jour-là.

Je suis certain que la loi n'allait pas agir de cette manière. Elle allait trancher immédiatement et donner la vérité à celui qui la méritait. La tension allait continuer et conduire à un désastre familial et les frères allaient s'attaquer mutuellement spirituellement ou même physiquement, comme ils étaient prêts à le faire...

Chef Traditionnel

L'offre de médiation est particulièrement courante pour les autorités coutumières ou traditionnelles

Il existe de grandes différences entre les sources d'aide et les types d'interventions qu'elles proposent. Le graphique ci-dessous montre le type d'intervention fourni par certaines sources d'aide sélectionnées et les interventions qu'elles proposent aux citoyens du Burkina Faso.[23]

23 La catégorie « autre » comprend la préparation des documents, les référencements, l´intermédiation, la représentation, les soutiens et autres. Étant donné que ces catégories individuelles ont une prévalence si faible, nous les avons regroupées pour rendre le graphique plus lisible.

INTERVENTIONS
par sources d'aide

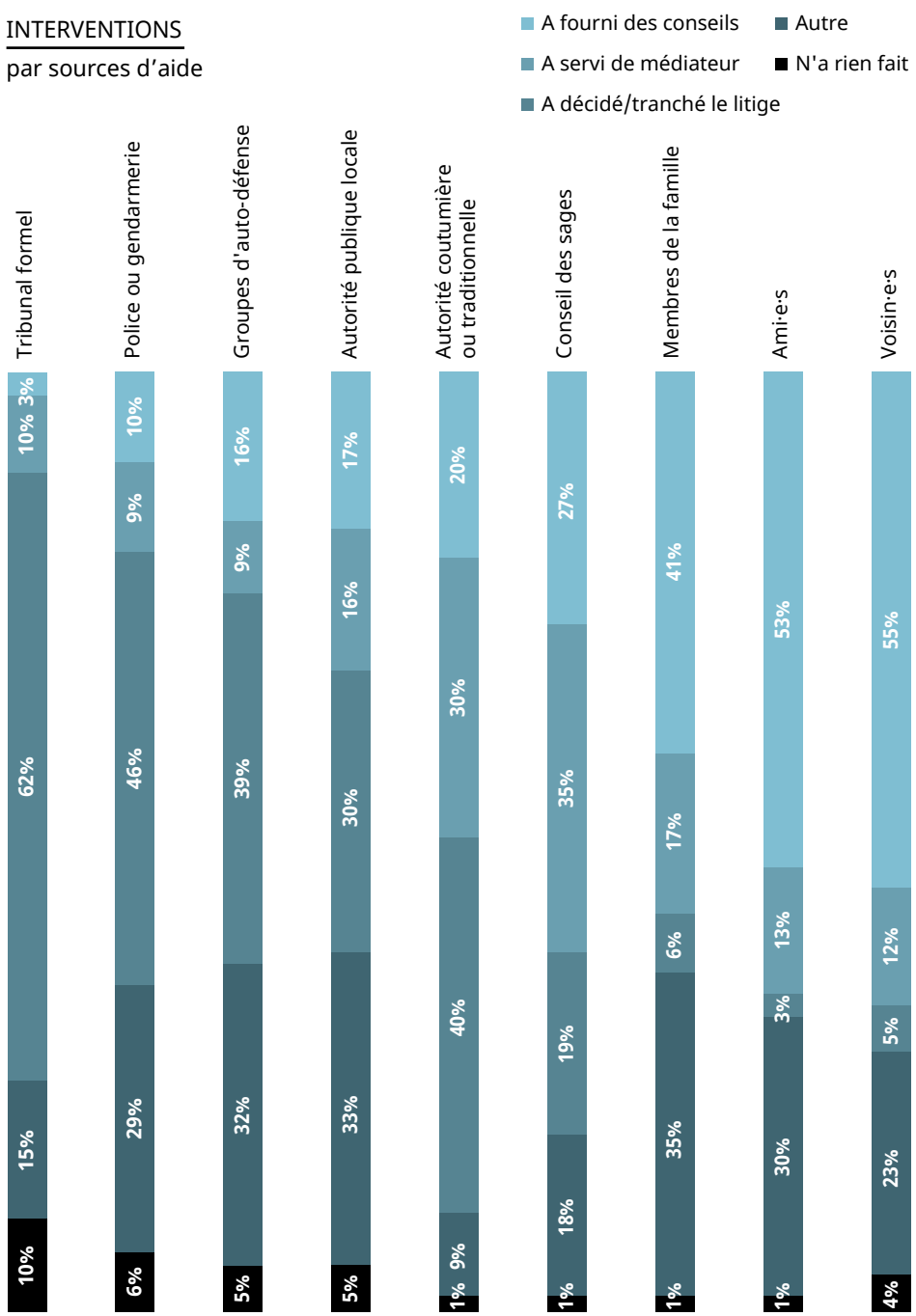

Les membres de la famille fournissent le plus souvent des conseils, suivis d'une médiation et d'un soutien. Les amis et les voisins ont une répartition similaire des interventions.

Les autorités coutumières ou traditionnelles et les conseils des anciens (bien que rarement sollicités) offrent relativement souvent une médiation, surtout en comparaison avec les autres sources d'aide. Elles aussi fournissent régulièrement des conseils et les autorités coutumières ou traditionnelles prennent souvent une décision pour trancher le conflit.

Il n'est pas surprenant que les tribunaux formels règlent le plus souvent un conflit juridique par le biais d'une décision. Toutefois, ce type d'intervention est également très fréquent pour la police et les groupes d'autodéfense (bien que ces derniers soient rarement sollicités).

La force de la justice traditionnelle est la médiation, car on dit souvent qu'un mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon procès. La population s'y reconnaît davantage, car elle s'appuie sur nos valeurs. Quant aux faiblesses, ce sont souvent des acteurs à la moralité douteuse. Il y a aussi le fait que la population Burkinabè est cosmopolite : ce qui est respecté à l'Ouest peut ne pas l'être à l'Est, donc la différence des coutumes peut être une faiblesse.

Avocat général auprès d'une cour d'appel

La décision et la médiation sont les plus susceptibles de résoudre les problèmes de justice

Toutes les interventions n'ont pas les mêmes chances de résoudre un problème de justice. Le graphique ci-dessous montre pour chaque intervention le statut de résolution du problème qu'elle était censée résoudre.[24] Comme on peut s'y attendre, la décision ou le règlement de l'affaire conduit fréquemment à la résolution partielle ou complète d'un problème. Toutefois, la médiation présente un taux de résolution presque aussi élevé. Cela correspond aux résultats du chapitre 7, qui montrent que la plupart des personnes ont indiqué que leur problème avait été résolu par la médiation ou par la décision d'un tiers.

24 À noter que dans de nombreux cas, les répondants ont sollicité plusieurs parties tierces, et ont donc reçu plusieurs interventions pour résoudre un problème particulier de justice. Cela signifie qu'il n'y a pas toujours de relation directe entre une intervention spécifique et le statut de résolution du problème. Par exemple, quelqu'un peut d'abord recevoir des conseils d'un membre de la famille, suivi de la décision émanant d'une autorité traditionnelle qui résout complètement le problème de justice. Dans ce cas, les deux interventions seront liées à un problème complètement résolu. Néanmoins, le nombre élevé d'interventions dans l'ensemble de données signifie que cela donne toujours une bonne indication des interventions plus ou moins réussies.

Je peux dire que pour résoudre les problèmes à notre niveau, nous utilisons des mécanismes tels que la médiation et la conciliation. Si le médiateur parvient à réconcilier [les parties], cela permet de résoudre définitivement le problème. A mon avis, c'est une bonne pratique.

Président d'un tribunal départemental

Dans de nombreuses situations, la médiation est une excellente chose si elle porte ses fruits. Elle évite les procès. Dans le contexte de l'église, on a souvent recours à la famille pour faire une médiation et on voit que chacun supporte son camp. Ce qui signifie que la médiation manque d'objectivité. Mais si la partie tierce est neutre, la médiation peut bien porter des fruits.

Président de tribunal religieux

À l'inverse, et sans surprise non plus, ne rien faire signifie le plus souvent qu'un problème est en cours ou abandonné. La représentation et le conseil présentent également des taux de résolution inférieurs à 50%.

ÉTAT DE RÉSOLUTION
par intervention

N=3396

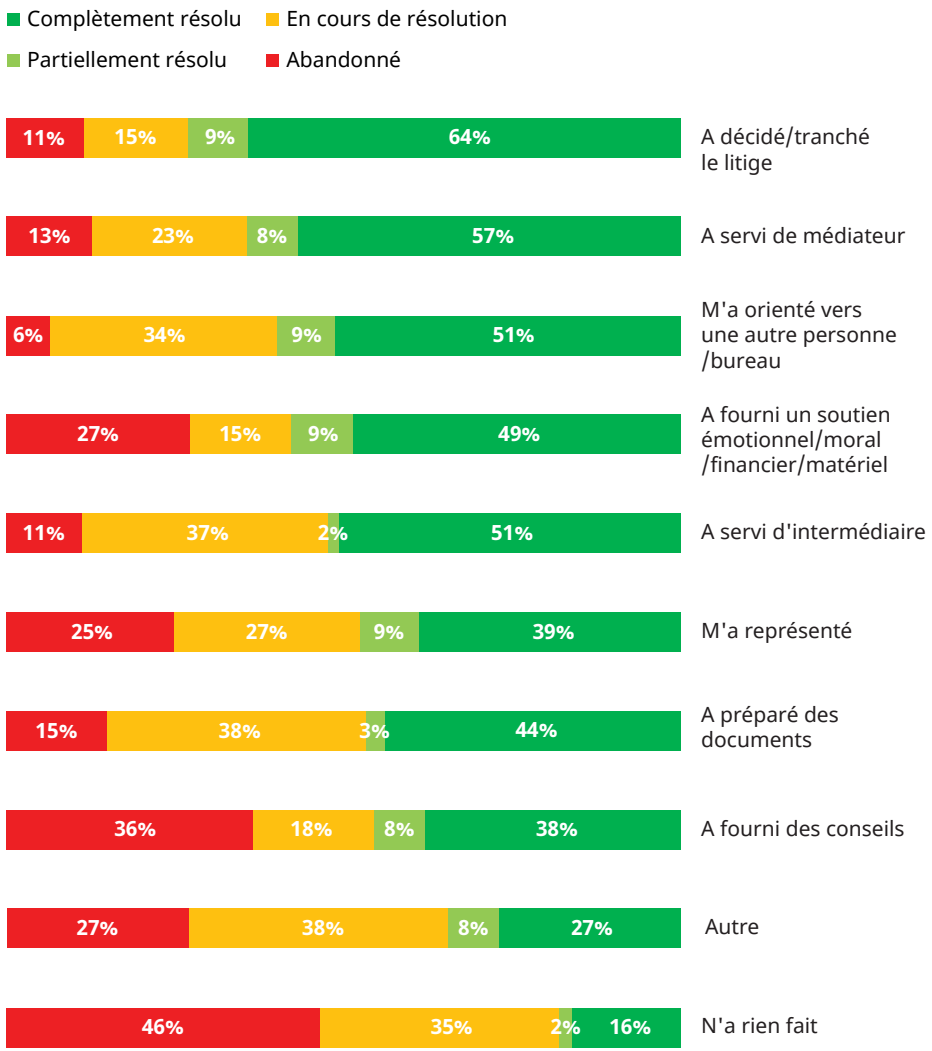

Des gens ont été envoyés pour venir nous dire qu'ils voulaient que nous quittions leurs terres. Ils nous ont dit qu'à partir de maintenant, si nous cultivons à nouveau ces terres, ils maudiront nos activités. Alors, personne n'a essayé de cultiver la terre. Nous sommes allés voir le chef du village, car c'est lui qui nous a prêtés la terre. Nous sommes sur son territoire, il est notre doyen. Nous voulons de l'aide pour régler ce problème. Nous devons aller au tribunal, mais nous n'avons pas les moyens. Si nous avions de l'argent, nous l'aurions fait. Mais si la partie adverse rejette la médiation du chef, nous sommes obligés d'aller au tribunal.

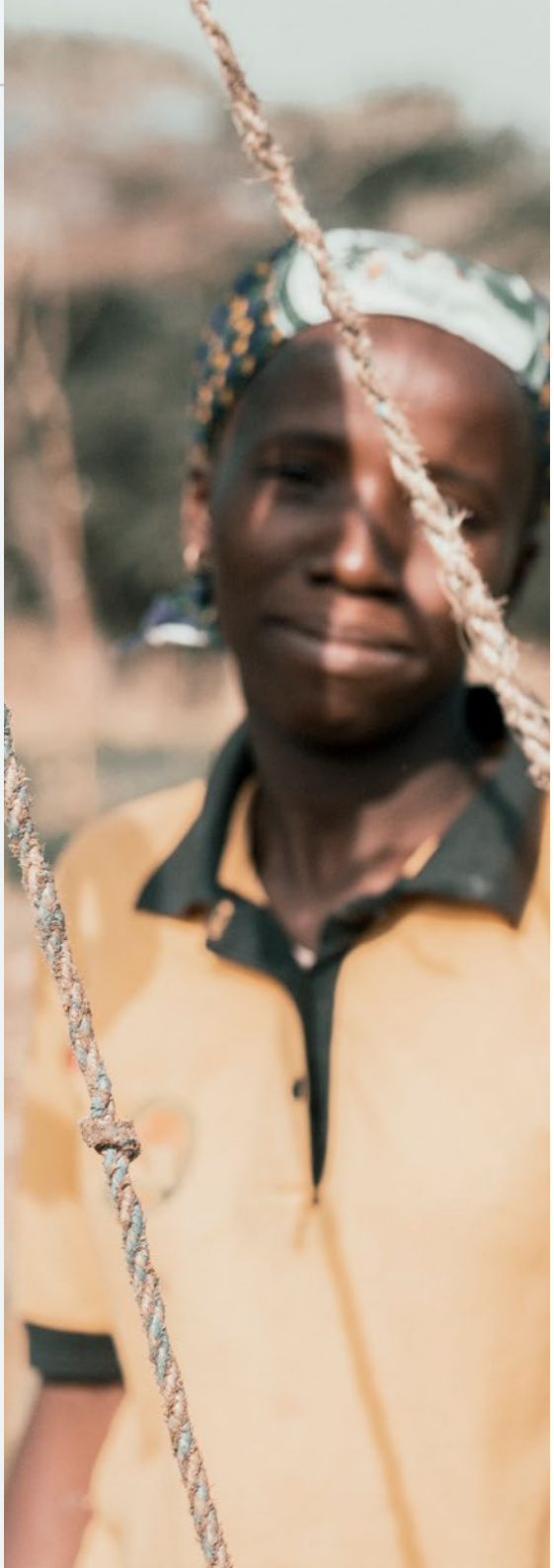

Recevoir une décision a un coût

Les conseils, les décisions et la médiation représentent plus des deux tiers de toutes les interventions. Ces trois interventions ont un effet sur la façon dont les populations évaluent leur parcours de justice.

Les personnes qui reçoivent des conseils donnent généralement des scores d'évaluation du processus et des résultats inférieurs à ceux des personnes qui reçoivent une médiation ou une décision. Toutefois, elles dépensent beaucoup moins d'argent et de temps dans le processus de résolution.

Quant aux personnes qui reçoivent une décision, elles donnent généralement une évaluation plus positive de la mesure dans laquelle elles sont entendues et de la neutralité de la ou des tierces parties, ainsi que de la clarté de la procédure. Toutefois, elles dépensent beaucoup plus d'argent pour le processus que les personnes qui bénéficient d'une médiation.

Nous pensons que la logique administrative n'est pas la solution. C'est pour cela que pendant la révolution, les Burkinabè aimaient les tribunaux populaires qui étaient proches de la population. Aujourd'hui, nous voyons une justice bourgeoise, et comme la majorité des gens ne peuvent pas se payer ses services, nous pensons que pour certains types de conflits, la médiation pourrait être la seule solution.

Président d'un tribunal d'arrondissement

ÉVALUATION DU PARCOURS DE JUSTICE
selon le type d'intervention

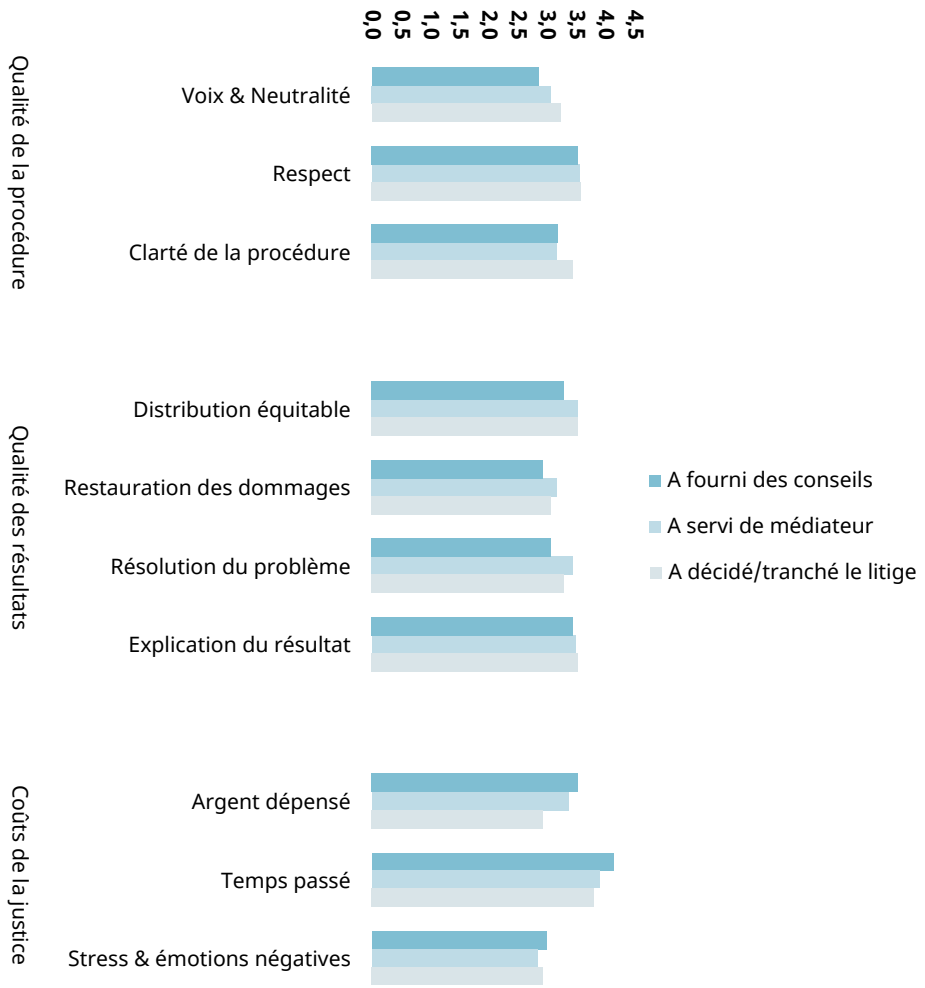

Les résultats obtenus dépendent du problème

Lorsque le parcours de justice d'une personne aboutit à la résolution de son problème, il s'accompagne idéalement d'un ou de plusieurs résultats positifs. Les résultats sont des résultats positifs à long terme d'un parcours de justice, qui aident les gens à aller de l'avant en laissant le problème derrière eux. Un parcours de justice peut avoir de multiples résultats : les gens rapportent en moyenne 1,66 résultat.

Les résultats sont spécifiques à la catégorie de problème de justice : une personne victime de violence domestique ne cherche pas les mêmes choses qu'une personne ayant un problème foncier. Vous trouverez ci-dessous les principaux résultats obtenus par les justiciables pour certains des problèmes de justice les plus courants.

Problèmes fonciers	
Accord sur l'utilisation des terres	59%
Propriété foncière équitable	44%
Compensation pour la perte de revenus ou de biens	10%
Partage équitable des bénéfices	6%
Protection contre la perte de bénéfices	4%
Autres	3%
Le résultat n'a pas aidé à résoudre le problème	9%
N=351	

Crimes / délits	
L'auteur est puni	39%
Recevoir des excuses	31%
Comprendre ce qui s'est passé	30%
Compensation pour la perte de revenus ou de biens	30%
Protection, prévention de la répétition de l'acte criminel	28%
Autres	6%
Le résultat n'a pas aidé à résoudre le problème	9%
N = 187	

Problèmes de voisinage	
Réparation des relations avec les voisins	55%
Communication respectueuse	48%
Moins de problèmes dans le quartier	37%
Réparation ou compensation	13%
Solutions équitables pour les litiges frontaliers (bâtiments)	5%
Autres	3%
Le résultat n'a pas aidé à résoudre le problème	2%
N = 417	

Violence domestique	
Recevoir des excuses	50%
Réparer les relations	46%
Protection : empêcher que cela se reproduise	33%
Comprendre ce qui s'est passé	23%
Assumer la responsabilité de ses actes préjudiciables	12%
Compensation pour la perte de revenus ou de biens	5%
Punition	5%
Autres	2%
Le résultat n'a pas aidé à résoudre le problème	7%
N = 189	

Problèmes familiaux	
Pas de violence au sein de la famille	57%
Communication respectueuse	44%
Les enfants sont en sécurité et en sûreté	30%
Répartition équitable des biens et des dettes	13%
Revenus sûrs pour toutes les personnes concernées	10%
Logement sûr pour toutes les personnes concernées	7%
Autres	3%
Le résultat n'a pas aidé à résoudre le problème	7%
N = 115	

Autre	
Recevoir des excuses	37%
Comprendre ce qui s'est passé	31%
Empêcher que cela ne se reproduise	25%
Réparer les relations entre les personnes	21%
Recevoir une compensation pour la perte de revenus ou de biens	17%
Découvrir qui est responsable	12%
Sécurité physique ou financière	10%
Autres	5%
Le résultat n'a pas aidé à résoudre le problème	8%
N = 620	

Pour de nombreuses catégories de problèmes, les résultats les plus courants sont liés au fait de recevoir des excuses, de comprendre ce qui s’est passé, de communiquer de manière respectueuse et d’empêcher que cela ne se reproduise. Cela donne des idées sur ce sur quoi il faut se focaliser pour aider les citoyens à résoudre leurs problèmes juridiques. Il convient toutefois de noter qu’il s’agit de résultats que les personnes indiquent avoir obtenus ou reçus ; cela ne signifie pas nécessairement que c’est aussi ce qui est important pour elles.

Vue d'ensemble des interventions liées aux problèmes les plus pressants

CRIME

Intervention	Providers
A donné des conseils	63%
A décidé/tranché l'affaire	26%
A fourni un soutien émotionnel/moral/ financier/matériel	16%
M'a représenté	12%
N'a rien fait	8%
A préparé des documents	7%
A fait la médiation entre les parties	7%
M'a dirigé vers une autre personne ou bureau	6%
A servi d'intermédiaire	1%
Autre	6%

PROBLÈMES FONCIERS

Intervention	Providers
A donné des conseils	42%
A décidé/tranché l'affaire	34%
A fait la médiation entre les parties	32%
M'a représenté	9%
M'a dirigé vers une autre personne ou bureau	8%
A fourni un soutien émotionnel/moral/ financier/matériel	6%
A préparé des documents	4%
A servi d'intermédiaire	4%
N'a rien fait	3%
Autre	1%

PROBLÈMES FAMILIAUX

Intervention	Providers
A donné des conseils	37%
A fait la médiation entre les parties	28%
A décidé/tranché l'affaire	24%
M'a représenté	16%
A fourni un soutien émotionnel/moral/ financier/matériel	15%
M'a dirigé vers une autre personne ou bureau	6%
A préparé des documents	5%
N'a rien fait	3%
A servi d'intermédiaire	2%
Autre	2%

VIOLENCE DOMESTIQUE

Intervention	Providers
A donné des conseils	47%
A fait la médiation entre les parties	31%
A décidé/tranché l'affaire	30%
A fourni un soutien émotionnel/moral/ financier/matériel	14%
M'a dirigé vers une autre personne ou bureau	6%
M'a représenté	5%
A servi d'intermédiaire	3%
A préparé des documents	2%
N'a rien fait	2%
Autre	1%

9

Informations et conseils juridiques

L'information et le conseil juridiques sont des éléments cruciaux pour la résolution des problèmes de justice et font partie intégrante de l'accès à la justice. L'information et le conseil peuvent aider à identifier les meilleurs moyens de résoudre les problèmes de justice. Tout comme l'aide reçue pour résoudre un problème de justice, les informations et les conseils peuvent provenir de nombreuses sources et prestataires différents, et pas nécessairement uniquement de sources formelles comme les juges ou les cabinets d'avocats. Par exemple, même si un parent ne peut pas prodiguer de conseils sur la façon dont le problème est lié à une loi ou à un code, il peut offrir un soutien émotionnel ou financier. Dans ce chapitre, nous explorons ce que font les Burkinabè lorsqu'ils vont à la recherche d´informations et de conseils juridiques pour résoudre leur problème le plus grave.

Nous faisons une distinction entre l'information et le conseil juridiques. L'information juridique est une information plus générique disponible au niveau des sources publiques, telles que la radio, les journaux ou l'internet. Les conseils juridiques sont adaptés à la situation spécifique d'un problème ou d'un litige juridique et peuvent être donnés par un large éventail d'acteurs. Dans de nombreux cas, ces conseillers donnent une forme de soutien beaucoup plus étendu que les conseils purement juridiques.

Près de trois Burkinabè sur quatre ayant des problèmes ont cherché un conseil juridique

La recherche de conseil juridique est une stratégie courante des citoyens pour tenter de résoudre leurs problèmes de justice. Près de trois Burkinabè sur quatre ayant des problèmes de justice ont reçu des conseils d'au moins une personne ou organisation.

AVEZ-VOUS REÇU DES CONSEILS

en % des personnes ayant des problèmes

N=3839

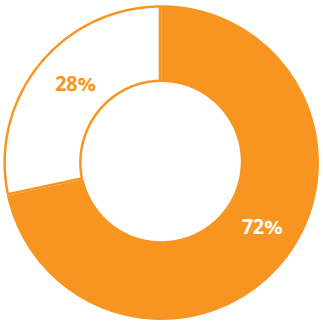

A reçu des conseils

N'a pas reçu de conseils

Le taux élevé de personnes ayant recours à des conseils juridiques est une constante au sein de la population Burkinabè, puisqu'il n'y a presque pas de différences entre les différents groupes démographiques:

Genre:
Pas de différence statistiquement significative.

Lieu de résidence:
Pas de différence statistiquement significative entre les personnes vivant dans les zones rurales et urbaines.

Niveau d'éducation:
Les personnes sachant lire et écrire recherchent plus souvent des conseils juridiques (74%) que les personnes analphabètes (69%).

Revenu:
Pas de différence statistiquement significative.

Age:
Il n'existe pas de différence statistiquement significative entre les différents groupes d'âge.

1,5

Nombre moyen de fournisseurs de conseils juridiques

NOMBRE DE SOURCES DE CONSEILS

N=2750

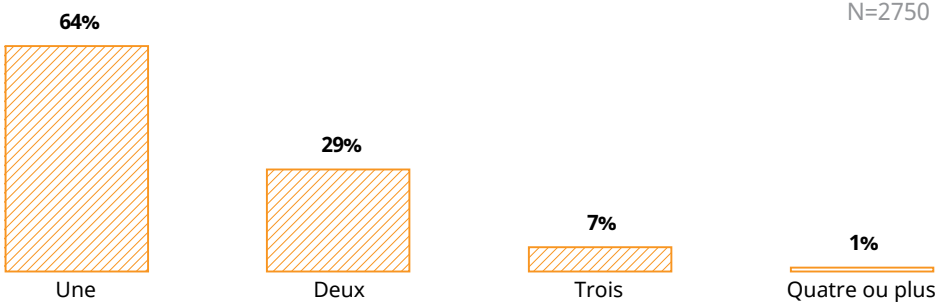

Les conseils juridiques semblent aider à résoudre les problèmes de justice

La recherche de conseils juridiques est fortement correlée à l´impact des problèmes : il existe une différence de près de 30% en termes de score d'impact du problème. Cela pourrait indiquer que plus l´impact des problèmes est important, plus les populations sont incitées à demander des conseils juridiques pour tenter de les résoudre.

La recherche d'un conseil juridique est également susceptible d'affecter le statut de résolution des problèmes. Les personnes qui ont demandé des conseils juridiques sont plus susceptibles de résoudre (complètement ou partiellement) leur problème, et inversement, moins susceptibles de l'abandonner. Et ce, malgré le fait que les problèmes qui font l´objet de conseils juridiques ont plus d'impact.

Ceci corrobore fortement l'idée que l'obtention de conseils juridiques augmente les chances de résoudre les problèmes au Burkina Faso.

SCORE D'IMPACT MOYEN

selon les conseils juridiques reçu

N=3839

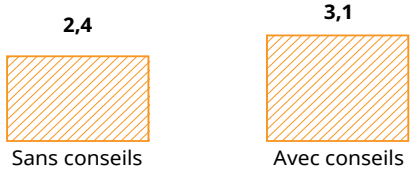

Pour moi, le principal obstacle est le manque de moyens financiers car la justice n'est pas gratuite, comme on aime à nous le dire. Ensuite, il y a l'ignorance. En fait, il existe des structures comme le fonds d'assistance judiciaire pour aider les pauvres, mais elles sont peu connues. Donc, quelqu'un qui n'a pas l'information ne peut pas savoir que cette structure existe. Il y a aussi des facteurs culturels. Je prends l'exemple des femmes victimes de viols. Beaucoup d'entre elles refusent d'aller au tribunal pour ne pas être exposées, même s'il existe la possibilité d'organiser des procès à huis clos. Mais la plupart des femmes ne le savent pas.

Greffier en chef d'une cour d'appel

ÉTAT DE RÉSOLUTION
selon les conseils juridiques reçu

N=3839

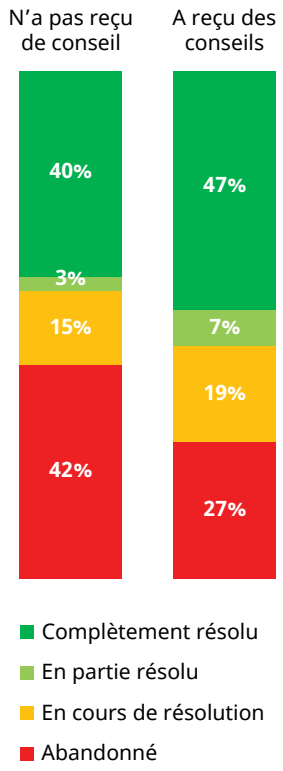

La plupart des conseils juridiques proviennent de réseaux personnels, les avocats étaient hors de vue

Une majorité écrasante de sources de conseils juridiques au Burkina Faso fait partie de réseaux personnels. Il s'agit de personnes proches de la personne confrontée à un problème de justice, comme des membres de la famille, des amis ou des voisins. Ceci reproduit les tendances que nous avons constatées au chapitre 7.

Les autres sources courantes de conseils juridiques sont les autorités coutumières ou traditionnelles, la police ou la gendarmerie, et les autorités publiques locales. Ce qui indique la forte préférence des populations pour les mécanismes locaux.

Les Burkinabè sollicitent rarement, voire jamais, les tribunaux formels, les autorités publiques nationales, les organisations de la société civile, les avocats et les organisations d'aide juridique.

J'avais une nourrice de 14 ans qui restait à la maison avec ma fille de 4 ans. Il s'est trouvé qu'un homme du quartier avait abusé sexuellement de la nounou lorsque j'étais absente et l'avait mise enceinte. Avant d'aller à l'action sociale, j'ai essayé d'entrer en contact avec l'homme mais il n'a jamais décroché. J'ai donc dû demander de l'aide à mes frères car je vivais seule. Nous avons pu rencontrer l'homme, qui a complètement nié la grossesse. Comme il ne la reconnaissait pas, j'ai porté le problème à l'action sociale. De l'action sociale, le dossier a été transféré à la justice.

SOURCES DE CONSEILS LES PLUS FRÉQUENTES

en % des personnes ayant reçu des conseils

N=2750

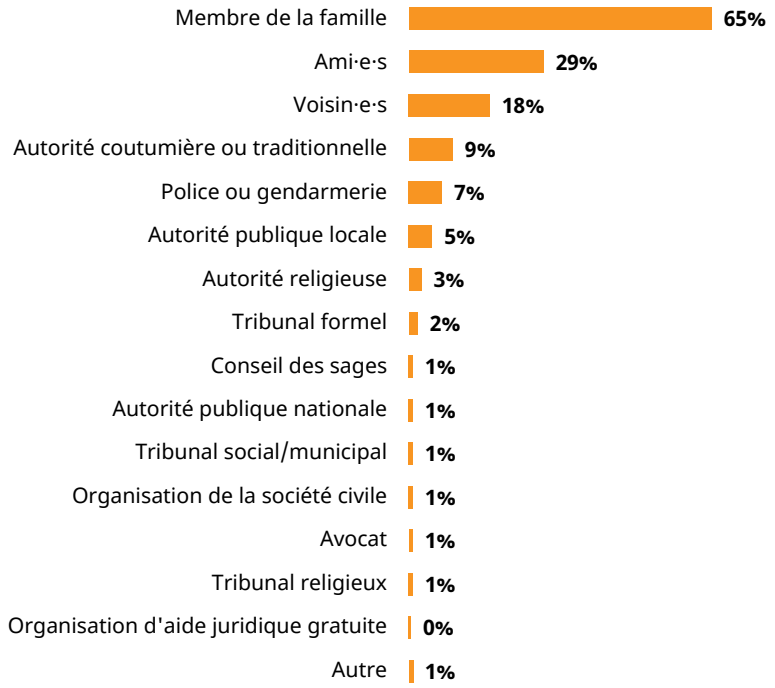

Les différences démographiques entre les sources de conseils juridiques reflètent celles entre les sources d'aide examinées au chapitre 7.

Genre:
Les hommes demandent plus souvent des conseils juridiques à leurs amis que ne le font les femmes (33% contre 25%), aux autorités coutumières et traditionnelles (12% contre 7%), et à la police ou la gendarmerie (7% contre 3%). Les femmes demandent plus souvent conseil aux membres de leurs familles (70% contre 61% pour les hommes) et aux voisins (19% contre 16%).

Lieu de résidence:
Les personnes vivant en zone rurale demandent plus souvent conseil aux autorités coutumières et traditionnelles (13% contre 2%) et aux autorités publiques locales (6% contre 3%), alors que les personnes vivant en zone urbaine demandent plus souvent conseil à la police ou à la gendarmerie (11% contre 6%) et aux amis (37% contre 26%).

Niveau d'éducation:
Les personnes analphabètes demandent plus souvent des conseils juridiques aux autorités coutumières et traditionnelles (14% contre 7%), alors que les personnes sachant lire et écrire demandent plus souvent des conseils à leurs amis (34% contre 22%) et à la police ou la gendarmerie (8% contre 6%).

Revenus:
Les personnes qui ne peuvent pas subvenir à leurs besoins de base demandent plus souvent des conseils juridiques aux membres de leurs familles (68% contre 64%) et aux autorités coutumières et traditionnelles (13% contre 8%). Les personnes qui gagnent suffisamment pour subvenir à leurs besoins de base recherchent plus souvent des conseils juridiques auprès d'amis (31% contre 26%) et de voisins (18% contre 16%).

Age:
Les différentes sources de conseils selon les groupes d'âge suivent le même schéma que les sources d'aide, les plus jeunes cherchant plus souvent des conseils juridiques auprès de leurs réseaux personnels et les plus âgés se tournant plus souvent vers des sources plus institutionnelles.

Cela suggère que les autorités coutumières ou traditionnelles ont tendance à s'occuper principalement des personnes plus démunies (principalement des hommes), âgées et avec un faible niveau d'éducation dans les zones rurales. Bien sûr, les types de problèmes auxquels sont confrontés ces groupes pourraient être plus appropriés à la consultation des autorités coutumières ou traditionnelles. Ces différentes caractéristiques démographiques sont également fortement corrélées.

Parallèlement, les personnes qui sollicitent la police ou la gendarmerie pour obtenir des conseils juridiques vivent plus souvent dans des zones urbaines que dans des zones rurales. Cela signifie soit que les problèmes qui se prêtent le mieux aux conseils de la police ou de la gendarmerie ont tendance à se produire plus souvent dans les zones urbaines (et pour les autorités coutumières ou traditionnelles dans les zones rurales), soit que le rôle et la portée de la police et de la gendarmerie sont plus importants dans les zones urbaines (et ceux des autorités coutumières et traditionnelles dans les zones rurales).

SOURCES DE CONSEILS LES PLUS FRÉQUENTES

selon le groupe d'âge

N=2750

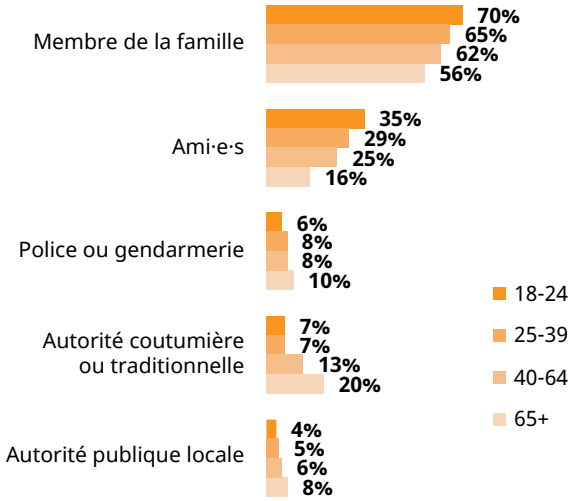

Le type de conseils dépend du prestataire

Les Burkinabè reçoivent différents types de conseils juridiques, qui dépendent en partie de la personne à laquelle ils s'adressent. Si l'on considère que les sources les plus courantes de conseils juridiques sont les membres de la famille et les amis, il n'est pas surprenant que le conseil le plus courant soit le soutien émotionnel (30% de tous les conseils donnés). Cela indique également que ces formes de conseils doivent être considérées comme plus amples que les conseils juridiques au sens étroit du terme.

Dire ce que d'autres personnes ont fait ou réussi à faire dans des situations similaires, aider à entrer en contact avec l'autre partie et dire où aller pour résoudre le problème sont des types de conseils relativement courants. Un signe positif est que dans seulement 1% des cas, le prestataire sollicité n'a rien fait pour aider.

TYPES DE CONSEILS LES PLUS FRÉQUENTS

N=4001 legal advice providers

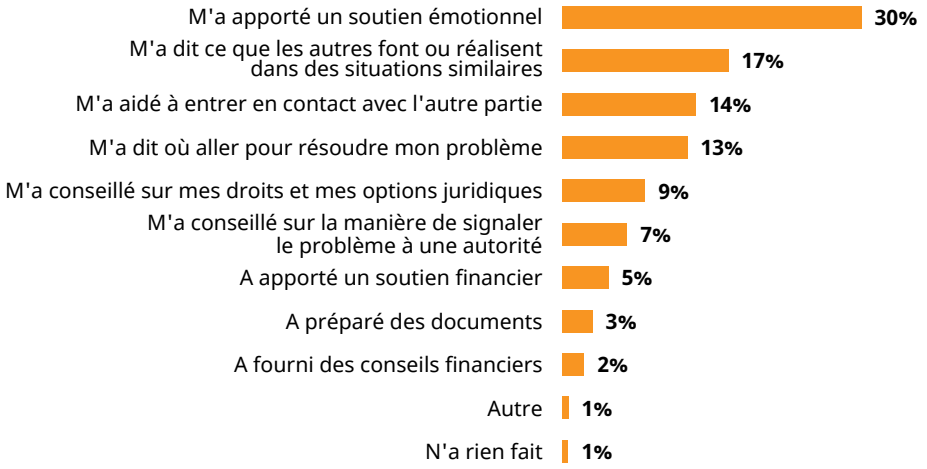

Mon mari était très jaloux. Lorsque mon téléphone sonnait, il en faisait un problème. Même lorsque mes parents appelaient, il se plaignait. Un jour, après une dispute, alors qu'il partait au travail, il a fermé la porte de la maison et est parti avec la clé. Je suis restée dehors sans manger jusqu'à ce qu'il revienne. Depuis ce jour, j'ai dormi dehors pendant 23 jours. Il ne me donnait plus à manger, c'est un des voisins qui me nourrissait.

Mon père a convoqué mon mari pour que nous puissions résoudre le problème. Il a répondu à mon père qu'il n'avait pas le temps. Mon père a alors dit que tant qu'il ne viendrait pas s'expliquer, je ne retournerais pas chez lui. Comme il n'est pas venu, je ne suis pas retournée chez lui.

J'ai appelé ma famille pour expliquer le problème et ils m'ont demandé d'attendre. Mais j'ai vu que si je restais, j'allais mourir de faim. J'ai donc demandé de l'argent à ma sœur pour me rendre chez elle, puis je suis allée chez mes parents.

Je suis allée une fois à l'action sociale. Le jour où j'y suis allée, j'ai trouvé un monsieur qui m'a fixé un rendez-vous. Le jour du rendez-vous, je suis allée mais il était absent. Après cela, je n'y suis plus retournée. Mon tribunal est loin de l'action sociale et je n'ai pas de moyen de déplacement. En fait, j'ai des douleurs au pied donc c'est un peu difficile pour moi de me déplacer pour aller loin. Mais l'action sociale fait très bien son travail, ils aident les femmes.

TYPE DE CONSEILS LES PLUS FRÉQUENTS

en fonction de leur source

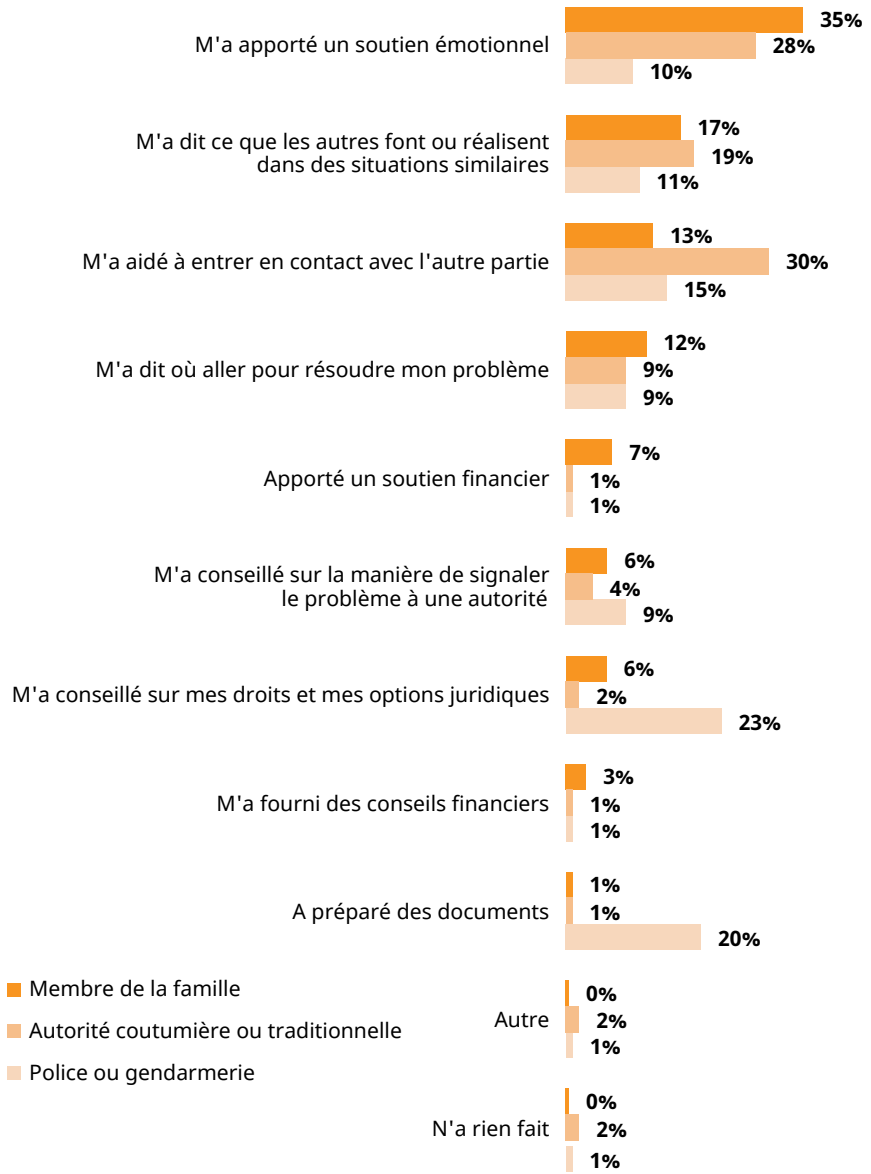

Le contenu des conseils diffère selon les sources. Cela devient particulièrement clair lorsque l'on examine de plus près trois sources de conseils courants : les membres de la famille, les autorités coutumières ou traditionnelles, et la police ou la gendarmerie.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, les membres de la famille apportent surtout un soutien émotionnel. Les autorités coutumières ou traditionnelles aident principalement à entrer en contact avec l'autre partie et fournissent un soutien émotionnel. Enfin, la police prodigue surtout des conseils sur les droits et les options juridiques et prépare des dossiers.

Il arrive que certaines personnes en conflit refusent de nous écouter. Dans ce cas, nous leur recommandons d'aller à la gendarmerie ou au tribunal, sachant qu'en justice, elles sortiront toujours frustrées et que le conflit risque de perdurer et de déchirer des familles, voire une communauté entière.

Un chef traditionnel

La plupart des Burkinabè considèrent que leurs sources de conseil sont utiles

Pour chaque source de conseil juridique sollicitée, nous avons demandé dans quelle mesure elle avait été utile. Les résultats sont encourageants : dans plus de 80% des cas, les répondants ont déclaré que le conseiller avait été utile ou très utile. Seul 1% a déclaré que le conseiller était très peu utile.

Il n'y a que de faibles différences dans le degré d'utilité entre les principaux prestataires. La police est le plus souvent jugée comme très utile, les autorités coutumières ou traditionnelles le sont moins. Néanmoins, les trois sources sont considérées comme utiles ou très utiles au moins dans 80% des cas.

ÉVALUATION DE L'UTILITÉ DES CONSEILLERS

N= 4001 prestataires de conseils

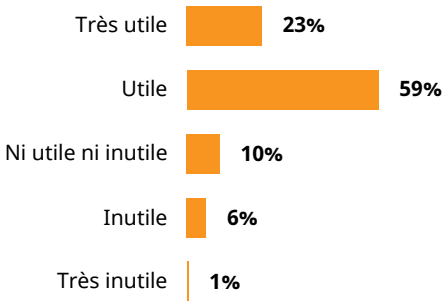

ÉVALUATION DE L'UTILITÉ DES CONSEILLERS

selon le prestataire de conseil

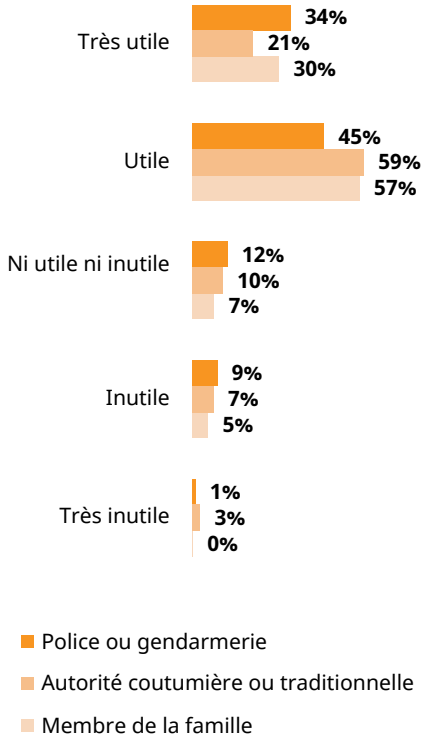

La radio est de loin la source d'information la plus courante

Alors que plus de 70% des personnes ayant des problèmes de justice ont cherché à obtenir des conseils juridiques, seulement 30% ont cherché à obtenir des informations juridiques auprès de sources accessibles au public pour tenter de résoudre leur problème le plus grave. Il existe quelques différences démographiques:

Genre:
Les hommes (40%) recherchent plus souvent des informations auprès de sources publiques que les femmes (31%).

Lieu de résidence:
Il n'y a pas de différence statistiquement significative entre les personnes vivant dans les zones rurales et urbaines.

Niveau d'éducation:
Il n'y a pas de différence statistiquement significative entre les personnes sachant lire et écrire et les personnes analphabètes.

Revenu:
Les personnes qui ne peuvent pas subvenir à leurs besoins de base (67%) recherchent plus souvent des informations que les personnes qui ne le peuvent pas (63%).

Age:
Il n'y a pas de différence statistiquement significative entre les différents groupes d'âge.

Parmi les personnes qui ont obtenu des informations juridiques auprès de sources accessibles au public, la majorité les a reçues à travers la radio (70%) ou, dans une bien moindre mesure, la télévision (24%). Les Burkinabè utilisent rarement Internet ou les médias sociaux pour obtenir des informations juridiques. Ceci est probablement lié au faible taux de pénétration d'Internet dans le pays : seulement 41% des personnes de notre échantillon déclarent avoir accès à Internet.[25] Néanmoins, ce taux augmente rapidement, ce qui suggère la possibilité d'utiliser des ressources en ligne pour fournir des informations et des conseils juridiques dans le futur proche.

25 C'est encore considérablement plus élevé que l'estimation de la Banque mondiale de 18% (https://tinyurl.com/6m6rsn72). Ce nombre date de 2019 et augmente rapidement depuis 2010.

SOURCES D'INFORMATION LES PLUS FRÉQUENTES

N= 1360

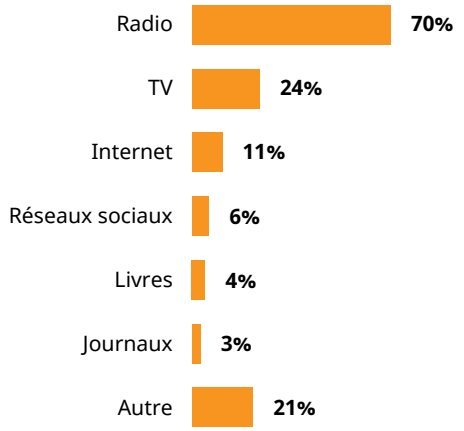

Il existe quelques différences démographiques lorsqu'il s'agit des sources d'information publiques les plus courantes:

Genre:
Aucune différence statistiquement significative n'existe entre les hommes et les femmes.

Lieu de résidence:
Les personnes vivant en zone rurale (80%) s'informent plus souvent à la radio que les personnes vivant en zone urbaine (47%). Les personnes en zone urbaine s'informent plus souvent auprès de toutes les autres sources publiques : TV (35% contre 19%), internet (20% contre 7%), médias sociaux (12% contre 3%), livres (8% contre 3%), journaux (5% contre 2%) et autres sources publiques (34% contre 16%).

Niveau d'éducation:
Les personnes analphabètes recherchent plus souvent des informations à la radio (79%) que les personnes sachant lire et écrire (64%). Ces dernières recherchent plus souvent des informations auprès de presque toutes les autres sources publiques : TV (29% contre 15%), internet (16% contre 2%), médias sociaux (9% contre 1%), livres (7% contre 0%) et journaux (4% contre 1%).

Revenu:
Les différences entre les personnes capables de subvenir à leurs besoins de base et celles qui n'en sont pas capables, sont très similaires aux différences existant entre les personnes sachant lire et écrire et les personnes analphabètes. Les personnes qui ne peuvent pas subvenir à leurs besoins de base recherchent plus souvent des informations à la radio (76% contre 66%), alors que les personnes qui le peuvent recherchent plus souvent des informations à la télévision (27% contre 17%), sur internet (14% contre 4%), dans les médias sociaux (7% contre 4%), dans les livres (5% contre 2%) et dans les journaux (3% contre 2%).

Age: La radio est particulièrement populaire comme source d'information pour les personnes âgées, tandis qu'internet, les médias sociaux et les livres sont des sources d'information plus courantes pour les jeunes. La télévision comme source d'information est plus fréquente chez les jeunes et les adultes d'âge moyen.

SOURCES D'INFORMATION LES PLUS FRÉQUENTES
selon le groupe d'âge

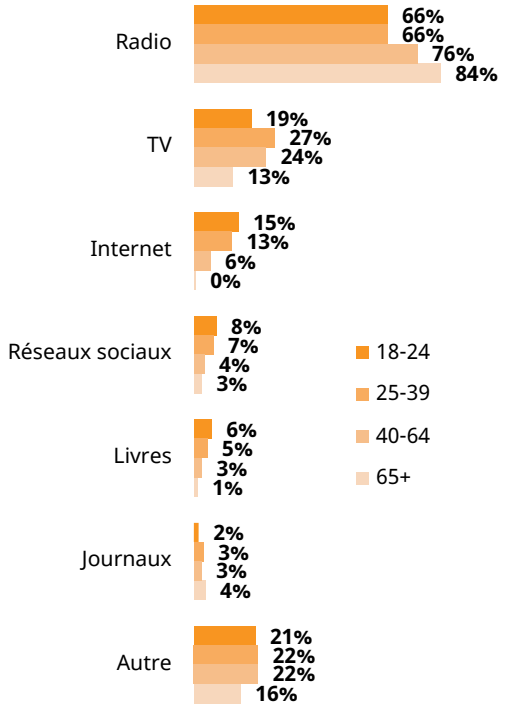

Vue d'ensemble de l'information et des conseils juridiques liés aux problèmes les plus pressants

CRIME

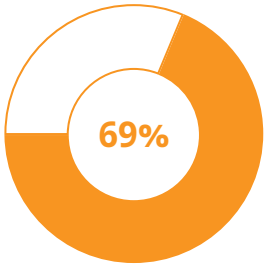

ont demandé des conseils juridiques

1,6

nombre moyen de sources de conseils juridiques consultées

66% Membres de la famille

34% Voisines

29% Amies

30% M'a apporté un soutien émotionnel

19% M'a dit ce que les autres font ou réalisent dans des situations similaires

16% M'a dit où aller pour résoudre mon problème

PROBLÈMES FONCIERS

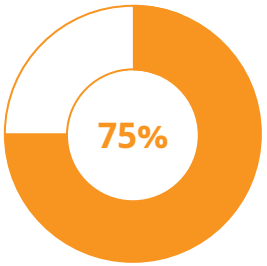

ont demandé des conseils juridiques

1,5

nombre moyen de sources de conseils juridiques consultées

65% Membres de la famille

21% Amies

19% Voisines

26% M'a apporté un soutien émotionnel

19% M'a aidé à entrer en contact avec l'autre partie

17% M'a dit ce que les autres font ou éalisent dans des situations similaires

PROBLÈMES FAMILIAUX

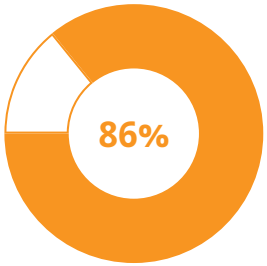

ont demandé des conseils juridiques

1,4

nombre moyen de sources de conseils juridiques consultées

72% Membres de la famille

24% Amies

9% Voisines

36% M'a apporté un soutien émotionnel

16% M'a aidé à entrer en contact avec l'autre partie

13% M'a dit ce que les autres font ou réalisent dans des situations similaires

VIOLENCE DOMESTIQUE

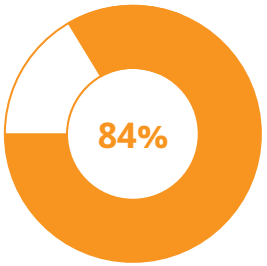

ont demandé des conseils juridiques

1,4

nombre moyen de sources de conseils juridiques consultées

72% Membres de la famille

27% Amies

15% Voisin·e·s

35% M'a apporté un soutien émotionnel

19% M'a aidé à entrer en contact avec l'autre partie

15% M'a dit ce que les autres font ou réalisent dans des situations similaires

10

Constatations et implications

Dans cette étude, nous avons examiné les problèmes juridiques et les stratégies de résolution déployées par les citoyens au Burkina Faso, en les interrogeant directement sur leurs expériences et leurs perceptions. Le résultat est une image de la justice qui est véritablement axée sur les personnes, fournissant des données uniques sur les besoins juridiques dans la vie quotidienne. Il montre qu'il existe un déficit considérable en matière de justice : Nous estimons que, chaque année, environ 2 millions de problèmes au Burkina Faso ne trouvent pas de solution equitable.

Cela nécessite une action audacieuse pour améliorer l'accès à la justice. Le statu quo ne fonctionnera pas. Au contraire, une justice axée sur les personnes est une approche plus prometteuse pour relever ce défi. La voix collective des Burkinabè qui transparaît dans cette enquête, fourni de nombreuses suggestions quant à ce qui devrait être l'objectif principal pour l'avenir.

Dans ce dernier chapitre, nous faisons le point sur les principaux résultats de l'étude et leurs implications pour les décideurs politiques, les prestataires de services et les innovateurs qui cherchent à garantir l'accès à la justice pour tous. Pour ce faire, nous nous concentrons sur les cinq piliers de la justice axée sur les personnes : Travailler à partir de données, appliquer les meilleures pratiques, soutenir et développer les innovateurs, créer un environnement favorable et renforcer le mouvement.

Poursuivre régulièrement la collecte de données sur la justice axée sur les personnes

Les données de cette étude fournissent une image unique, centrée sur les personnes, des problèmes juridiques quotidiens que rencontrent les Burkinabè et des mesures qu'ils prennent pour tenter de résoudre ces problèmes. Les décideurs politiques, les prestataires de services de justice et les innovateurs juridiques peuvent utiliser ces informations riches et disponibles sur les besoins des Burkinabè en matière de justice pour travailler à garantir l'accès à la justice pour tous.

Cela ne signifie pas que nous pouvons maintenant nous reposer sur nos acquis. La collecte régulière de données centrées sur les personnes devrait faire partie du processus de planification et de prestation de la justice au Burkina Faso afin de suivre les changements possibles dans les besoins de justice des Burkinabè ainsi que dans le fonctionnement du système judiciaire. Le ministère de la Justice ou l'Institut National de la Statistique sont appelés à jouer un rôle actif dans la collecte de ces données. Les bailleurs de fonds internationaux doivent soutenir le gouvernement Burkinabè pour développer et maintenir, à intervalles réguliers, la capacité à collecter de telles données centrées sur la population.

La collecte de données à intervalles réguliers sur la justice axée sur les personnes permettra non seulement de montrer comment les besoins des personnes en matière de justice évoluent dans le temps, mais aussi quels services fonctionnent réellement pour aider ces personnes à résoudre leurs problèmes juridiques les plus graves. Idéalement, ces efforts de collecte de données devraient accorder une attention particulière à certaines lacunes dans les données actuelles, comme les expériences des femmes et d'autres groupes vulnérables. Les décideurs politiques et les prestataires de services peuvent utiliser ces données pour concentrer leurs efforts et leurs investissements sur les services les plus performants. Cela permettra également d'allouer les ressources de manière plus efficace et fondée sur des preuves et d'améliorer la transparence et la redevabilité.

Priorité à la prévention et à la résolution des problèmes juridiques les plus graves

Les problèmes juridiques sont une caractéristique commune de la vie des populations du Burkina Faso : Chaque année, cette population connaît collectivement environ 3,1 millions de problèmes de justice. Les deux catégories de problèmes les plus courantes rapportées par les Burkinabè sont les problèmes fonciers et les crimes/délits. Les types de problèmes fonciers les plus courants sont les litiges liés aux animaux gardés par les voisins et les litiges sur l'utilisation des terres. La forme la plus courante de crime/délit est le vol ; le vol de motos, en particulier, semble être un problème urgent.

Les catégories de problèmes les plus courantes ne sont pas nécessairement celles qui pèsent le plus sur la société Burkinabè et ses habitants. Certaines catégories de problèmes ont tendance à avoir plus d'impact ou sont moins susceptibles d'être résolues. Par exemple, les problèmes de voisinage sont relativement courants mais ont tendance à avoir moins d'impact que le crime/délit, les problèmes familiaux ou les problèmes fonciers. Les accidents sont relativement courants mais sont souvent résolus. Sur la base d'une combinaison d'indicateurs et de contributions d'experts Burkinabè en matière de justice, nous avons identifié les crimes/délits, les problèmes familiaux et la violence domestique, ainsi que les problèmes fonciers comme étant les problèmes de justice les plus graves au Burkina Faso. Nous avons fourni, à la fin de chaque chapitre du présent rapport, des données spécifiques et détaillées pour ces problèmes.

Lorsque les parties prenantes identifient les principales priorités pour la programmation des politiques, il est important qu'elles prennent en compte les différences démographiques en termes de types de problèmes juridiques rencontrés. Les habitants des zones rurales connaissent beaucoup plus de problèmes fonciers que ceux des zones urbaines, tandis que ces derniers sont plus souvent confrontés à des problèmes de voisinage, d'accidents, des problèmes d'emploi et de logement.

Les hommes et les femmes connaissent également des problèmes juridiques différents. Pour les deux sexes, les deux catégories de problèmes les plus courantes sont les problèmes fonciers et le crime/délit. Toutefois, les hommes sont nettement plus susceptibles de faire état de problèmes fonciers que les femmes. Les hommes mentionnent également plus souvent des problèmes d'emploi, tandis que les femmes signalent plus souvent des violences domestiques, des problèmes familiaux et des problèmes de voisinage. Ces différences sont probablement liées aux différents rôles sociétaux des hommes et des femmes au Burkina Faso.

Concentrer les ressources de prévention et de résolution là où les besoins sont les plus importants

Un résultat positif de cette étude est que de nombreuses personnes parviennent déjà à résoudre leurs problèmes juridiques. Plus de la moitié de tous les problèmes rencontrés par les Burkinabè sont résolus et la grande majorité de ces résolutions sont perçues comme équitables.

Cependant, tout le monde n'a pas les mêmes chances de résoudre ses problèmes juridiques. Les femmes sont moins susceptibles que les hommes de résoudre leur problème juridique le plus grave. Les données montrent également que l'alphabétisation est susceptible de jouer un rôle en permettant aux populations de résoudre leur problème de justice, puisque les personnes sachant lire et écrire sont plus susceptibles de résoudre leurs problèmes que les personnes analphabètes. Se concentrer spécifiquement sur l'amélioration de l'accès à la justice pour les femmes et les personnes analphabètes permettra donc d'améliorer la vie de millions de Burkinabè.

Les problèmes qui perdurent sont vécus comme ayant plus d'impact que ceux qui sont résolus ou abandonnés. Ces problèmes sont aussi généralement plus difficiles à résoudre. Cela reflète probablement le fait que les gens se donneront plus de mal pour résoudre un problème juridique qui a plus d'impact. La création de pistes de résolution spécifiques pour les problèmes les plus graves peut contribuer à réduire le nombre de problèmes de justice en cours. Comme ces problèmes ont tendance à avoir le plus grand impact sur la vie des populations, cela réduirait sérieusement le poids des problèmes juridiques sur la vie des Burkinabè.

Les problèmes ayant un impact moindre sont non seulement plus faciles à résoudre, mais les gens sont également plus enclins à renoncer à essayer de résoudre un problème lorsque celui-ci a peu d'impact sur leur vie. Cela signifie que trouver des moyens facilement accessibles aux populations pour résoudre ces problèmes aidera à trouver des solutions à de nombreux problèmes qui sont actuellement abandonnés. Souvent, les gens résolvent ces types de problèmes relativement facilement par une négociation directe avec l'autre partie. Cependant, cette négociation directe est relativement rare en comparaison avec d'autres pays. Cela pourrait être l'occasion de mettre en place des mécanismes qui facilitent cette approche. Faciliter cette stratégie de résolution pourrait être un moyen facile et abordable de cueillir quelques fruits à portée de main.

Renforcer le lien entre les systèmes de justice traditionnels et modernes

La plupart des Burkinabè entreprennent une forme d'action pour tenter de résoudre leur problème juridique le plus grave. Ensemble, ils parviennent à résoudre chaque année des millions de problèmes juridiques. Cela signifie qu'il existe de nombreux parcours de justice réussis qui mènent à des problèmes résolus. Par conséquent, pour continuer à combler le fossé de la justice, il est fondamental de comprendre à quoi ressemblent ces parcours réussis, et quels prestataires de justice et quelles interventions sont les plus susceptibles de résoudre les problèmes juridiques.

La grande majorité des problèmes juridiques sont traités en dehors des institutions modernes et sans les acteurs communément associés au système judiciaire : Les avocats et les tribunaux sont très rarement sollicités. Au lieu de cela, la plupart des Burkinabè se tournent vers une personne de leur entourage personnel, en particulier les membres de leur famille. Ensuite, il est plus fréquent que les gens fassent appel à la police ou à la gendarmerie (dans les zones urbaines) ou s'adressent à une autorité coutumière ou traditionnelle (dans les zones rurales).

Il est peu probable que, dans un avenir proche, il y ait suffisamment d'avocats et de tribunaux accessibles et abordables pour avoir un impact sérieux sur la réduction du déficit de justice. En revanche, des mécanismes de prestation de justice plus innovants sont nécessaires pour améliorer réellement l'accès à la justice pour des millions de Burkinabè. Les institutions juridiques existantes devront coexister et coopérer avec les prestataires de justice traditionnels et nouveaux. Pour ce faire, les décideurs politiques devront créer en dehors des tribunaux officiels un environnement favorable à l'administration de la justice.

Actuellement, les autorités coutumières et traditionnelles sont les seuls prestataires de justice au niveau local qui touchent un nombre important de personnes, principalement dans les zones rurales et surtout lorsqu'il s'agit de problèmes fonciers. Elles font un travail important en garantissant l'accès à la justice dans les communautés éloignées des institutions judiciaires modernes. Cela offre à la fois des opportunités et des défis.

L'un des défis consiste à faire en sorte que ces acteurs fournissent des résultats qui sont justes et égaux, sans favoriser certains groupes démographiques. Notre enquête a montré que les hommes et les femmes Burkinabè font appel de manière égale aux autorités coutumières et traditionnelles, conformément aux recherches précédentes. Cependant, les recherches précédentes ont également indiqué que de nombreuses personnes pensent que les autorités traditionnelles ont tendance à favoriser les hommes et les personnes riches. En outre, la mise en œuvre de leurs décisions constitue un autre défi.

La création de connexions judicieuses entre les prestataires de justice traditionnels et le système judiciaire moderne pourrait contribuer à relever ces deux défis. L'expérimentation des moyens par lesquels les acteurs traditionnels modernes peuvent compléter les autorités coutumières et traditionnelles pourrait garantir que les tribunaux offrent une réparation pour les décisions prises au niveau de la communauté et contribuer à créer une approche à deux voies où les problèmes plus graves et plus compliqués peuvent être traités par les tribunaux.

Créer un espace pour des services de justice innovants pouvant contribuer à améliorer l'accès à la justice pour tous.

Malgré l'importance des autorités coutumières et traditionnelles, dans l'ensemble, le niveau d'engagement des acteurs de la justice communautaire reste relativement faible. La plupart des personnes impliquent plutôt une personne de leur réseau personnel. Cela montre qu'il y a une lacune et que de nombreuses personnes n'ont pas accès à une partie tierce neutre pour les aider à résoudre leurs problèmes juridiques. Il existe clairement sur le "marché des services de justice" un espace pour que des services de justice novateurs, susceptibles de changer la donne, commencent à combler cette lacune.

Les services de justice communautaire qui opèrent à proximité du lieu de résidence des populations et qui peuvent apporter des solutions efficaces en combinant justice formelle et informelle, sont particulièrement prometteurs. Le service d'action sociale semble être un bon exemple de source d'aide utile pour les femmes des zones rurales confrontées à des problèmes familiaux, mais son champ d'action est assez limité. Créer plus d'espace pour les services de justice innovants et s'assurer qu'ils ont la capacité d'agir serait un grand pas vers l'accès à la justice pour tous.

Identifier ce qui fonctionne afin de le renforcer et de le reproduire

Les tiers auxquels les Burkinabè font appel proposent différentes interventions pour tenter de résoudre les problèmes juridiques. La forme d'aide la plus courante, et de loin, est l'offre de conseils, suivie de la prise de décision et de la médiation entre les parties. Les personnes qui bénéficient d'une médiation ou d'une décision jugent leur parcours judiciaire plus positif que celles qui reçoivent des conseils, même si elles consacrent plus de temps et d'argent au processus. La médiation et la décision sont également les interventions qui ont le plus de chances de résoudre les problèmes.

Les autorités coutumières et traditionnelles offrent relativement souvent une médiation, mais elles règlent encore plus souvent un différend en prenant une décision. Les autres acteurs qui prennent fréquemment une décision sont la police ou la gendarmerie, les groupes d'autodéfense et les tribunaux formels (bien que ces deux derniers ne soient pas souvent engagés). D'autre part, les membres de la famille, les amis et les voisins offrent fréquemment des conseils.

De nombreuses personnes se tournent vers les membres de la famille et les amis pour les aider à résoudre leurs problèmes juridiques, même si ces derniers tendent à fournir plutôt un soutien social qu'une véritable résolution des conflits. Bien que cela puisse être bon pour la cohésion sociale, ce n'est pas nécessairement un moyen efficace de résoudre les problèmes juridiques. Investir dans des mécanismes de justice, qui offrent une médiation ou des décisions, permettra probablement d'augmenter le nombre de personnes qui parviennent à résoudre leurs problèmes juridiques.

En examinant de près comment et pourquoi la médiation et les décisions fonctionnent pour résoudre les problèmes juridiques des populations, nous pourrons comprendre qui et comment ces interventions aident les citoyens. Au cours de l'année écoulée, nous avons élaboré des directives de traitement pour prévenir et résoudre les problèmes de justice les plus urgents. En les adaptant au contexte spécifique burkinabè, elles peuvent aider les professionnels de la justice à s'assurer que leur travail est basé sur des preuves.

Créer de nouveaux moyens de fournir des informations et des conseils juridiques

Près de trois Burkinabè sur quatre ayant des problèmes juridiques recherchent des conseils juridiques. Ces personnes ont plus de chances de résoudre leurs problèmes juridiques que celles qui ne cherchent pas de conseils juridiques, même si leurs problèmes ont tendance à être plus importants. Les personnes évaluent également très majoritairement les fournisseurs de conseils juridiques comme utiles, voire très utiles.

À l'heure actuelle, la plupart des conseils proviennent des réseaux personnels des populations ; en particulier, les femmes recherchent principalement des conseils juridiques auprès des membres de leurs familles. Ce n'est qu'ensuite, et beaucoup plus rarement, que l'on fait appel aux autorités coutumières et traditionnelles, à la police ou à la gendarmerie, et aux autorités publiques locales. Les Burkinabè ne demandent presque jamais de conseils juridiques à des avocats ; ils ne font pas non plus appel aux organisations d'aide juridique gratuite. Investir dans des opportunités permettant aux citoyens d'obtenir les conseils juridiques dont ils ont besoin auprès d'un tiers neutre serait donc un élément important pour combler le déficit de justice.

Dans le même ordre d'idées, un nombre relativement élevé de personnes semblent manquer de connaissances juridiques sur les possibilités et les opportunités de résoudre leurs problèmes juridiques. Très peu de Burkinabè parviennent actuellement à obtenir des informations juridiques accessibles au public. Des informations et des conseils en ligne pourraient aider à résoudre ce problème, mais étant donné la faible couverture d'internet au Burkina Faso, cela serait loin d'être suffisant pour atteindre tout le monde. La radio, et dans une moindre mesure la télévision, sont les médias les plus utilisés au Burkina Faso, en particulier dans les zones rurales. L'utilisation de ces canaux pourrait être un moyen efficace de fournir à un grand nombre de Burkinabè des informations juridiques fiables.

Accorder une attention particulière à l'amélioration de l'accès à la justice pour les groupes vulnérables

Il existe d'importantes différences démographiques en matière d'accès à la justice. Cela commence par le nombre et les types de problèmes rencontrés par les personnes et se poursuit par les sources d'aide auxquelles elles font appel et la probabilité qu'elles parviennent à résoudre leurs problèmes juridiques les plus graves. Certaines des différences démographiques les plus importantes se situent entre les personnes vivant dans les zones rurales et urbaines, entre les personnes analphabètes et celles qui ne le sont pas, et surtout entre les hommes et les femmes.

Les femmes Burkinabè ne sont pas seulement confrontées à des types de problèmes juridiques distincts, elles manquent aussi particulièrement d'accès à des sources d'aide efficaces. Elles semblent souvent n'avoir d'autre choix que de demander de l'aide aux membres de leurs familles, qui leur fournissent principalement des conseils, une intervention qui a moins de chances de déboucher sur la résolution d'un problème. Par conséquent, les femmes parviennent moins souvent que les hommes à résoudre leurs problèmes juridiques.

Il est important de concevoir des politiques et de mettre en œuvre des services qui tiennent compte de ces différences entre les sexes et d'accorder une attention particulière à l'amélioration de l'accès des femmes à la justice. Il est tout aussi important de suivre les données et les résultats de la justice en tenant compte de la dimension genre. En donnant la priorité à l'accès des femmes à la justice, on aidera des millions d'entre elles à résoudre leurs problèmes juridiques les plus graves et à prendre le contrôle de leur vie.

Avoir de l'audace : Une transformation est nécessaire

Un mouvement mondial en faveur d'une justice axée sur les personnes a pris son essor. De nombreux pays du monde entier adoptent des politiques et mettent en œuvre des services qui fonctionnent pour les personnes à la recherche d'accès à la justice. Il est grand temps de rejoindre ce mouvement.

Le Burkina Faso est confronté à de grands défis et dispose de grandes opportunités en matière d'accès à la justice. Quelques petites retouches aux services et au système actuels des tribunaux et des avocats ne suffiront pas pour permettre aux millions de personnes dont les besoins en matière de justice ne sont pas satisfaits de surmonter les obstacles à l'accès à la justice. Ce qu'il faut, c'est une transformation où le peuple Burkinabè est au centre des préoccupations. Ce qu'il faut, c'est une approche de la justice axée sur les personnes.

Nous avons décrit ci-dessus ce que cela signifie : la collecte de données sur les besoins, l'identification de ce qui fonctionne déjà, l'introduction et la transposition à une plus grande échelle de ce qui change la donne, la création d'un environnement favorable et le respect de la redevabilité. Ces éléments ont été testés et éprouvés dans de nombreux pays sur tous les continents. Ils sont également étayés par une solide analyse de rentabilité : cela ne doit pas être coûteux et les avantages sociaux et économiques l'emportent largement sur les coûts.

À PROPOS DE JNS

Nous recueillons les voix de milliers de personnes grâce à notre outil d'enquête (JNS) sur les besoinset la satisfaction des populations dans le domaine de la justice. Il nous permet de connaitreréellement les problèmes juridiques, les expériences et l'accès des populations à la justice.

Adapté au contexte spécifique de chaque pays, il offre une compréhension approfondie auxpersonnes travaillant dans le secteur de la justice.

Par le biais d'interfaces intelligentes, nous mettons également les données à la disposition desdécideurs, afin qu'ils puissent utiliser les résultats à bon escient. En effet, l'utilisation responsable deces données mène à la connaissance, crée l'autonomisation et renforce la redevabilité.

Parmi les pays dans lesquels nous avons travaillé depuis 2014 figurent les Pays-Bas, la Jordanie, le Mali, la Tunisie, l'Ouganda, l'Ukraine, le Kenya, le Bangladesh et les Émirats arabes unis. En 2022, les rapports suivants sont en cours de rédaction: Burkina Faso (Enquête sur la population générale et Enquête sur les personnes déplacées et leurs communautés d'accueil) et Soudan du Sud.

Pour plus d'informations, prière de consulter nos sites Web:

www.hiil.org
dashboard.hiil.org

LES AUTEURS

Jelmer Brouwer
Conseiller secteur de la justice

Rodrigo Nunez Donoso
Conseiller secteur de la justice

Manon Huchet-Bodet
Conseillère secteur de la justice

Patrick Kimararungu
Conseiller secteur de la justice

Martin Gramatikov
Directeur mesure de la justice

CONCEPTION GRAPHIQUE

Kompot Studio
Agence créative

AVEC LA COLLABORATION DE

Abdel Ouedraogo
Chargé de projet, Sahel

Razane Boustany
Chargé de projet

Marcus Tudehope
Chargé de projet

Moussa Fofana
Représentant HiiL, Sahel

Britt van der Donk
Directrice des programmes dans la région du Sahel

PHOTOGRAPHIES:

Photo de couverture: © Dave Primov / Shutterstock.com
Pages 7, 10, 11, 20, 26, 34, 56, 70, 126, 139, 149, 156, 161, 172, 176, 180, 187, 196, 200: © Luca Prestia / Shutterstock.com
Pages 15, 27, 29, 43, 61, 81, 122, 141: © Gilles Paire / iStock.com
Pages 31, 85: © giulio napolitano / Shutterstock.com
Pages 32, 49, 53, 73, 78, 86, 95, 178: © Dave Primov / Shutterstock.com
Pages 35, 134: © U.Ozel.Images / iStock.com
Pages 45, 75: © Göran Höglund / Flickr
Page 52: © Nono07 / iStock.com
Pages 64, 194: © MattLphotography / Shutterstock.com
Page 67: © Alexander Bee / iStock.com
Page 88: © ruffraido / iStock.com
Pages 130, 165: © poco_bw / iStock.com
Pages 192: © Hector Conesa / Shutterstock.com

HiiL user friendly justice

The Hague Institute for Innovation of Law
Muzenstraat 120, 2511 WB, The Hague
The Netherlands
Tel: +31 70 762 0700
E-mail: info@hiil.org
www.hiil.org